



NATIONS UNIES
TCHAD



L'ANALYSE COMMUNE DE PAYS TCHAD







L'ANALYSE COMMUNE DE PAYS TCHAD (CCA)

Edition : Décembre 2020





ANALYSE COMMUNE DE PAYS

Table des matières

RESUME ANALYTIQUE	6
1. CONTEXTE NATIONAL	10
1.1. Economie	10
1.2. Paix et Sécurité.....	13
1.3. Education, Santé et Protection Sociale	16
1.4. Sécurité alimentaire et nutritionnelle	19
1.5. Energie, Eau et Assainissement.....	22
1.6. Emploi et travail	23
1.7. Environnement	24
1.8. Droits de l'homme.....	27
2. VISION NATIONALE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	31
3. PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030	34
3.1. Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'agenda 2030	34
3.2. Analyse de l'impact de la COVID-19 sur la réalisation de l'agenda 2030 et l'atteinte des objectifs de développement durable au Tchad	43
4. NE LAISSER PERSONNE DE COTE	48
5. ENGAGEMENTS PRIS AU REGARD DES NORMES ET REGLES INTERNATIONALES.....	52
6. PERSPECTIVES EN CE QUI CONCERNE LES PAYS VOISINS, LA REGION ET LA SOUS-REGION	54
7. FINANCEMENT ET POSSIBILITES DE FINANCEMENT	58
7.1. Financement de quelques objectifs de développement durable	58
7.2. Sources potentielles de financement des objectifs de développement durable.....	59
8. ANALYSE DES RISQUES	63
8.1. Quelques indicateurs d'alerte à suivre pour le développement face aux risques	63
8.2. Facteurs de risque, vulnérabilité, besoins et probabilité.....	64
9. Leçons tirées de la mise en œuvre des cadres de coopération passés.....	69
10. Eléments d'orientation pour le prochain cadre de coopération.....	70
11. Les avantages comparatifs du système des nations unies	71
12. LACUNES A COMBLER ET DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA REALISATION DU PROGRAMME 2030	72
13. ANNEXE 1 : VARIATIONS DE LA PREVALENCE DE LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE	78
14. ANNEXE 2 : Evolution des principaux indicateurs scolaires du Tchad sur la période 2015 – 2019	81



RESUME ANALYTIQUE

Avec une superficie de 1 284 000 Km² faisant de lui le cinquième plus grand pays d'Afrique, le Tchad est un pays enclavé d'Afrique centrale qui partage ses frontières au Nord avec la Libye, à l'Est, avec le Soudan, au Sud, avec la République Centrafricaine et, à l'Ouest, avec le Cameroun, le Nigeria et le Niger. Selon le rapport sur les perspectives de la population mondiale 2019 des Nations Unies, la population tchadienne est estimée à 16,4 millions d'habitants en 2020 avec une croissance démographique de 3%, l'une des plus élevées d'Afrique subsaharienne. Cette population est composée de 51% de femmes, 67% de jeunes de moins de 25 ans et 55% de jeunes de moins de 15 ans. Selon la même source, la fécondité totale au Tchad est estimée à 5,3 enfants par femme sur la période de 2020-2025, l'espérance de vie à la naissance s'est quant à elle améliorée passant de 49,6 ans (44 ans pour les hommes et 49 ans pour les femmes) à 57,5 ans (56,7 ans pour les hommes et 59,3 ans pour les femmes) entre 2010 et 2019.

Selon la quatrième enquête sur les conditions de vie des ménages et de pauvreté au Tchad (ECOSIT4, 2019), le Tchad a enregistré des progrès sur le front de la lutte contre la pauvreté, dont le taux national a baissé de 55 à 47% entre 2003 et 2011. En 2019, selon la même source, ce taux était de 42,3%. Cependant le nombre de personnes pauvres a augmenté passant de 4,7 à 6,3 millions entre 2011 et 2018 du fait de la croissance démographique. La pauvreté est aussi plus accentuée en zone rurale (49,7%) qu'en zone urbaine (19,3%). On note aussi une persistance des inégalités de revenus, comme en témoigne l'Indice de Gini qui est passé de 39,4 en 2003 à 33,4 en 2018. L'indice de développement humain (IDH) de septembre 2020 classe le Tchad 187^e sur 189 pays au monde avec un IDH de 0,398. Cela signifie qu'en moyenne, les citoyens tchadiens n'atteignent que 30 % de leur potentiel au cours de leur vie.

L'analyse des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) retenus pour le Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable de 2019 révèle une détérioration de l'accès et de la qualité de l'éducation et une faible croissance économique. Selon le Fonds Monétaire International¹ (FMI), le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) était de 2,8% en 2018 contre -2,4% en 2017. Avec la survenue de la pandémie de la COVID-19, les projections du taux de croissance du PIB pour 2020 ont dû être revues à la baisse passant de 6,9 à -0,8% après la prise en compte des effets de la pandémie de la COVID-19. Les exportations de pétrole devraient chuter de près de 50% en 2020 et les exportations totales de 34 % en raison de l'impact de la COVID-19 sur la demande mondiale, de la chute des cours du pétrole et de la fermeture des frontières. Cet impact devrait s'atténuer en 2021 selon le FMI², avec un rebond prévu des exportations et des importations de 7 % et 3,5 % respectivement. Quant aux prévisions de croissance du PIB pour 2021, les projections situent le taux de croissance du PIB à 5,1% en 2021.

L'engagement du Tchad à atteindre les objectifs de développement durable et faire face aux défis du développement économique, social et environnemental s'est traduit par l'élaboration de la « Vision 2030 : le Tchad que nous voulons » et la mise en œuvre d'un premier plan quinquennal 2017-2021 s'inscrivant dans le cadre de la réalisation des agendas internationaux auxquels le pays a souscrit. À cette fin, en dépit des chocs exogènes liés à l'insécurité transfrontalière affaiblissant les capacités du pays et la baisse du cours du pétrole, principale source de recettes budgétaires du pays depuis 2003, des efforts considérables sont en cours dans les domaines économique, social et environnemental en vue de

1 Rapport FMI 20/231 de septembre 2019.

2 Rapport des services du FMI. Juillet 2020.



renforcer les capacités du Tchad à atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030. Ces efforts ont eu des impacts dans certains secteurs. Au vu des données de la revue à mi-parcours du Plan National de Développement (PND 2017-2021), le taux d'accès à l'eau potable des ménages est passé de 43,7% en 2011 à 62,7% en 2018, celui de l'accès à l'électricité de 3% à 8% sur la même période et le taux brut de scolarisation au primaire n'a pas varié significativement, passant de 89,3% en 2017 à 89,1% en 2019.

Les ressources financières limitées dont dispose le Tchad ne permettent pas de mettre en œuvre effectivement l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable. La pandémie de la COVID-19 est venue amplifier cette situation et modifie encore davantage la trajectoire vers l'atteinte des cibles des objectifs de développement durable. En outre, les défis en matière de gouvernance et la corruption entravent aussi le développement³. Les mesures de confinement, de fermeture partielle ou totale des frontières pour limiter la propagation du COVID-19 ont contribué à la baisse du volume des échanges, de la qualité et de la quantité du travail formel et informel, ainsi qu'à la hausse de la sous-utilisation de la main-d'œuvre⁴, avec des effets plus immédiats et dramatiques sur les groupes les plus vulnérables⁵. Si la crise sanitaire se prolonge, cela pourrait entraîner des retards à tous les niveaux de la trajectoire des cibles des objectifs de développement durable prioritaires validées en 2018, et en particulier la gouvernance économique qui est considérée comme la deuxième stratégie d'accélération d'atteinte de six⁶ des cibles des objectifs de développement durable. Ainsi, le Tchad devrait fournir plus d'efforts pour la mise en œuvre de l'agenda pour le développement durable.

La pandémie de la COVID-19 est une crise sanitaire à effet multidimensionnel, qui a d'importantes conséquences socioéconomiques, dû aux effets directs et indirects et aux effets indirects différés. Comparé à d'autres pays d'Afrique et du monde, jusqu'à présent, la pandémie a été en grande partie contenue au Tchad. Cependant, les effets à long terme pourraient être plus lourds. Les secteurs les plus touchés sont l'éducation et la santé. Les autres secteurs impactés sont : le transport, l'hôtellerie-restauration, le tourisme, le commerce général, l'industrie en lien avec la baisse des échanges intérieurs et internationaux ainsi que le secteur agricole et celui de l'élevage qui ont été affectés par le manque d'intrants, les restrictions de mouvements pour la commercialisation et les transactions transfrontalières traditionnelles de bétail. Ainsi, ces contraintes observées au niveau du marché des biens et services ont des effets sur le marché du travail avec la baisse du volume et de la rémunération du travail aussi bien dans le secteur formel que dans l'économie informelle au Tchad.

En matière de droits humains, sur le plan international, le Tchad a ratifié les conventions et les pactes les plus importants. En dépit de nombreuses recommandations faites, entre autres, par les Etats membres des Nations Unies dans le contexte des revues à l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l'Homme, le protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le protocole additionnel à la charte africaine sur les droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes africaines n'ont pas encore été ratifiés. Le Tchad a aboli la peine de mort en 2020. Le Tchad a aussi adhéré à la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés, à son Protocole de 1967 et à la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969. Le pays a adopté le 23 décembre 2019 une

3 Le Tchad obtient un score de 20/100 à l'indice de perception de la corruption et est classé 18ème pays le plus corrompu au monde selon Transparency International (2019).

4 La sous-utilisation de la main-d'œuvre représente à la fois la hausse du chômage, du sous-emploi, illustrant de facto, une baisse en volume et en qualité du recours au facteur travail dans l'économie.

5 Il faut noter qu'un certain manque de données statistiques sur les groupes les plus vulnérables et la désagrégation limitée des données par groupes ne permettent pas une analyse complète sur ce sujet.

6 Cibles 8.1 ; 8.2 ; 8.3 ; 9.2 ; 9.3 ; 9.4



loi pour la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile au Tchad qui vient compléter le cadre légal relatif à la protection des réfugiés bien qu'il ait créé une Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et Apatrides qui se charge d'examiner et de statuer sur les demandes d'asile.

Une analyse des différentes sources légales et des documents sur les droits humains présentés lors des Examens Périodiques Universels démontre que le Gouvernement n'a pas entièrement mis en œuvre toutes les recommandations. Relativement au troisième passage du Tchad à l'Examen Périodique Universel en fin 2018, au total 204 recommandations ont été adressées aux autorités tchadiennes, dont 195 acceptées et 9 autres notées. Au niveau régional, le Tchad recevra les appuis des Nations Unies à travers la mise en œuvre du Plan du Soutien de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel visant à promouvoir la professionnalisation, transparence, responsabilité, et la réglementation des institutions sécuritaire et judiciaire. La constitution de la 4^{ème} République promulguée en 2018 réaffirme l'attachement du Tchad aux principes des Droits de l'Homme tels que définis par la Charte des Nations Unies de 1945, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981. Le Tchad est, par ailleurs, confronté à la coexistence du droit moderne et des droits coutumiers créant un environnement peu propice à la mise en œuvre des lois et des politiques favorables à la promotion des droits humains.

Le Tchad s'est doté d'un cadre législatif suffisamment robuste pour protéger les enfants contre les violences depuis 2018. Cependant l'application des différentes dispositions demeure un véritable défi. L'Assemblée Nationale du Tchad a adopté le 8 décembre 2017 la loi No 026/PR/2017 portant réforme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme. Celle-ci dote la Commission du mandat de promotion et de protection des droits humains, de larges pouvoirs d'investigation des cas de violation des droits de l'Homme et de l'indépendance d'action. Sous la 4^{ème} République, la Commission Nationale des Droits de l'Homme est une institution constitutionnelle, ce qui est une avancée.

Les défis dans la mise en œuvre des droits de l'Homme restent multiples et urgents à relever, tant dans les domaines économique, social et culturel que civil et politique. Les recommandations des Etats Membres issues du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel de fin 2018 se focalisent en particulier sur l'accès à la santé et à l'éducation, ainsi que sur la situation des femmes (en termes de discrimination et participation), la jouissance des libertés fondamentales (en particulier de la liberté d'expression et de réunion), le cadre législatif et le système de justice afin de diminuer l'impunité et augmenter la responsabilité des agents de l'Etat.

Sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les rapports d'activités des Ministères de l'Agriculture et de l'Elevage ainsi que les données du cadre harmonisé 2020 indiquent que la production céréalière prévisionnelle de la campagne agricole 2020/2021 est estimée à 2 901 683 tonnes. Elle est presque équivalente à celle de l'année dernière (-0,8%) et en légère hausse de 3,7% par rapport à la moyenne quinquennale. Pour la période courante (octobre-décembre 2020), 600 774 personnes sont identifiées en insécurité alimentaire dont 5 615 personnes en phase urgence et 595 159 personnes en phase crise. Pour la période projetée (juin-août 2021), si rien n'est fait en faveur des populations déjà identifiées en insécurité alimentaire, la situation se dégraderait en période de soudure dans quatorze (14) départements qui basculeraient en crise soit près de 1 148 995 personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle dont 54 458 personnes seraient en urgence et 1 094 537 personnes en crise. La situation nutritionnelle, aggravée par les inondations et les incendies, demeure également préoccupante dans la plupart des provinces des zones sahélienne et saharienne. Les résultats de l'enquête ENSAN d'octobre 2020 révèlent une situation nutritionnelle (MAG PB) comprise entre 5% et 10% dans 12 départements



La situation pastorale s'est considérablement améliorée avec la bonne disponibilité fourragère et le bon niveau de remplissage des points d'eau.

Sur le plan de l'environnement, le Tchad demeure un pays fortement exposé à différents types de risques de catastrophes. La dernière décennie a été particulièrement marquée par des chocs climatiques et hydrologiques de plus en plus récurrents et complexes. Les sécheresses, les inondations, les risques liés à la pollution de l'environnement (gestion des polluants organiques et déchets ménagers), aux épidémies, à la menace acridienne ou encore aux incendies sont parmi les aléas les plus importants du pays et les catastrophes qu'elles engendrent pèsent lourdement sur le développement socioéconomique du pays. A ce titre, le programme CADRI (Capacity for Disaster Reduction Initiative) demeure une initiative inter-agence salutaire car elle permettra aux Nations Unies et aux autres membres du système de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes d'appuyer le gouvernement dans son effort visant à élaborer et mettre en œuvre un cadre cohérent pour le renforcement des capacités nationales en matière de Réduction des Risques de Catastrophe et de Préparation et Réponse aux Urgences. Pour le Tchad, un Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences (2015-2020) existe déjà et nécessite une évaluation.



1. CONTEXTE NATIONAL

La république du Tchad est un Etat laïc fondé sur les principes de la démocratie au suffrage universel direct. Après plusieurs reports, les prochaines échéances électorales sont fixées au 11 Avril 2021 pour les présidentielles ; au 21 Octobre 2021 pour les législatives et au 3 Avril 2022 pour les élections communales. La réforme institutionnelle de 2018 instaure la IV^{ème} République et modifie l'organisation administrative du pays en optant pour un État unitaire décentralisé, comptant 23 provinces, 107 départements et 377 communes. Cette réforme réduit également le niveau de décentralisation de quatre niveaux à trois niveaux (Province, Département et Commune). La réforme institutionnelle renforce les pouvoirs du Président de la République dans le cadre d'un régime présidentiel et fixe le mandat présidentiel à six ans, renouvelable une fois tout en supprimant le poste de Premier Ministre. Conformément à la structure politique et institutionnelle du pays, le parlement vote les lois et contrôle dans la mesure du possible l'action gouvernementale à travers des questions adressées aux ministres. Quant aux communes, leur fonctionnement souffre encore de la faiblesse des moyens accordées aux collectivités. Le forum national inclusif tenu du 28 au 30 Octobre 2020 a pris des résolutions importantes en proposant une nouvelle réforme institutionnelle à travers la création d'un poste de vice- président de la république et la création du sénat. La vision 2030 de développement du pays est de faire du Tchad un pays émergent capable d'assurer la sécurité alimentaire, l'accès pour tous à l'eau potable et l'énergie à travers plusieurs politiques et stratégies sectorielles dont le Plan national de Développement (PND 2017-2021). Le Gouvernement est accompagné dans la mise en œuvre de sa politique par les partenaires techniques et financiers aux premiers rangs desquels les agences du système des Nations Unies. Il y a également les défis relatifs aux élections ; la réponse à la COVID-19 ; les catastrophes humanitaires liées à la guerre et aux catastrophes naturelles ; la lutte contre l'extrémisme violent et l'insurrection ; les abus et non-respect des droits de l'homme ; la pauvreté à la lumière des ODD ; l'amélioration de la gouvernance et les relations avec des parties prenantes externes pour le renforcement de la sécurité nationale et régionale.

1.1. Economie



De 1990 à nos jours, le Produit Intérieur Brut tchadien a connu des changements inter et intra-sectoriels mitigés marqués notamment par un rétrécissement du commerce de détail et des services d'une part, et une progression de l'industrie extractive et notamment pétrolière d'autre part. Les performances macroéconomiques du Tchad avant la survenue de la pandémie de COVID-19 étaient bonnes, car après deux années de récession 2016 et 2017 à la suite de la baisse des cours du pétrole qui a conduit à une crise d'endettement, le taux de croissance était redevenu

positif, atteignant 2,3% en 2018 et 3,0% en 2019 (Rapport FMI 20/231 de septembre 2019). Ainsi, les simulations intégrant les effets de la pandémie montrent que la croissance du PIB réel projetée à 6,9 % en 2020 dont 27,5% pour le secteur pétrolier et 6,2% pour le secteur hors pétrole, baisserait à -0,4% en raison du ralentissement des activités pétrolières (3,2%) et aussi du secteur non pétrolier (-1,3 %). Le taux d'inflation en 2019 est de -1% en moyenne annuelle, et -1,7% en glissement annuel. Ainsi le boom pétrolier connu par le pays avant la crise internationale de 2015 n'a pas eu véritablement un effet positif sur l'économie et le développement des populations du fait d'un manque de transparence et des difficultés de gouvernance du secteur pétrolier. Ces dernières années, des actions de contrôle ou de vérification financière du secteur ont été menées par l'inspection générale de l'Etat mais il reste encore des efforts à faire.

Le faible nombre de produits exportés traduit un manque de diversification économique qui entretient la vulnérabilité du pays aux chocs externes. Le Tchad exporte majoritairement des produits bruts et importe des biens transformés, ce qui l'expose à la volatilité des prix internationaux et à des déséquilibres de la balance commerciale. Selon les données de la banque mondiale, la balance commerciale du Tchad a connu une très forte dégradation ces quinze dernières années passant de 671 millions de dollars en 2005 à -212 millions de dollars en 2018. Les données de la Banque Mondiale indiquent que sous l'effet de la balance commerciale, le déficit des comptes courants se creuserait en 2020. Les exportations de pétrole devraient chuter de près de 50 % en 2020 et les exportations totales de 34 % en raison de l'impact de la COVID-19 sur la demande mondiale, du choc des prix du pétrole et de la fermeture des frontières. Les importations totales ne s'ajusteront pas dans les mêmes proportions, mais diminueront plutôt de 2,3 %. La balance épargne-investissement du Tchad se détériorera et le déficit du compte courant (DCC) se creusera pour atteindre 13,9 % en 2020. Cet impact devrait s'atténuer en 2021, avec un rebond prévu des exportations et des importations de 7 % et 3,5 % respectivement, et une réduction du déficit du compte courant à 12,6 % du PIB. L'aide budgétaire des donateurs constituera une source de financement fiable, car les entrées d'Investissement Direct Etranger (IDE) ralentiront en raison de la contraction de la croissance mondiale. Les inégalités persistantes dans le pays, qui affiche un indice de Gini de 33,4, font craindre un impact démesuré sur les quintiles les plus pauvres et pour les ménages de dimension majeure en zones rurales et en conflit.

La crise économique occasionnée par la chute du prix du baril de pétrole de 2014 à 2016, a mis en évidence la fragilité des économies d'Afrique Centrale en général et celle du Tchad en particulier. Il est par conséquent plus que nécessaire de diversifier l'économie tchadienne qui reste fortement dépendante du pétrole. Cette diversification requiert une valorisation des secteurs productifs hors pétrole, une promotion des pôles régionaux de croissance pour tirer profit des avantages comparatifs de chaque région du Tchad, mais aussi de l'avantage comparatif du pays en Afrique Centrale et dans le continent. Cela devrait conduire le pays à développer des compétences spécifiques, et à renforcer le capital humain pour une meilleure productivité de la main-d'œuvre. L'économie tchadienne est ainsi très vulnérable aux chocs externes du fait également de la prédominance du secteur primaire dans l'économie avec une part de 41,5 % du Produit Intérieur Brut en 2015 (UNECA, 2016). L'économie du pays est également très affectée par les risques sécuritaires liés à la menace terroriste et l'insécurité régionale. La persistance de ces facteurs d'instabilité et le coût financier de son engagement militaire a davantage affaibli sa situation budgétaire et sa position extérieure. Afin d'améliorer la résilience aux chocs externes et promouvoir la diversification de son économie, le Tchad a lancé en 2018 la préparation d'un Plan directeur d'industrialisation et de diversification économique (PDIDE⁷) avec l'appui des Nations Unies.

⁷ Le PDIDE (Plan directeur d'industrialisation et de diversification économique) dont la préparation a débuté en 2018 devrait être officiellement lancé en 2021. Ce plan permettra d'accélérer le processus d'industrialisation et de diversification de l'économie tchadienne, à travers la promotion d'une industrialisation basée sur les ressources naturelles, agricoles, et tirée par le commerce et l'urbanisation. Pour l'élaboration du PDIDE le Tchad bénéficie de l'assistance technique du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale.



L'assainissement des finances publiques dans le cadre d'un programme avec le Fonds Monétaire International, avec le rééchelonnement en 2018 de la dette de la société commerciale Glencore avait assuré un cadre favorable à la soutenabilité des dépenses publiques. En dépit des efforts évoqués ci-dessus, le Tchad est classé 187^e sur 189 pays en ce qui concerne l'Indice de Développement humain (IDH) pour l'année 2019. Selon le rapport ECOSIT 4, le taux de pauvreté national qui était de 46,7% en 2011 est aujourd'hui estimé à 42,3% en 2019 ; le taux de chômage des 15 ans et plus est évalué à 18,5% au sens large alors qu'il se situe à 2,0% au sens du Bureau International du Travail. Selon la même source de données, le taux de chômage au sens large est un phénomène qui touche plus les jeunes de 15 à 29 ans (30,1%) suivi de la tranche de 30 à 49 ans (12,3%). Il reste également un phénomène plus urbain (20,5%) que rural (14,3%). Le taux d'activités chez les 15 ans et plus est passé de 61,8% en 2011 à 60% en 2019 à cause de la récession économique.

Le Tchad est classé par le Fonds Monétaire International en tant que pays en surendettement extérieur élevé, ce qui risque d'impliquer une réduction de l'espace fiscal disponible pour la réalisation des objectifs de développement durable. Le Tchad a entamé l'implémentation d'une stratégie de diversification de son économie dans une stratégie de développement ambitieuse pour la période 2016-2030 intitulée "Vision 2030, le Tchad que nous voulons", pour réduire son extrême vulnérabilité aux fluctuations des prix internationaux des matières premières. Ce processus de réforme est aujourd'hui ralenti par la crise liée au Covid-19 et est mis en péril par la situation d'endettement élevé du pays.

En plus du pétrole, le Tchad regorge de potentialités énormes dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage : 39 millions d'hectares de terres cultivables, 5,6 millions d'hectares de terres irrigables, plus de 110 millions de têtes de cheptel (recensement général de l'élevage 2015). Ce potentiel nécessite d'être exploité : par ailleurs, il faudrait développer les chaînes des valeurs agricoles, animales, halieutiques, construire les routes et les infrastructures, mécaniser l'agriculture et développer les industries de transformation et de conservation des produits agricoles, animales et halieutiques. Il est également impératif d'investir dans d'autres sources d'énergie telles que les énergies renouvelables afin d'améliorer l'accès à l'énergie. Le secteur privé peut jouer un rôle important notamment pour booster l'économie nationale. Malgré ce potentiel, les défis sont encore nombreux et posent notamment un risque pour les perspectives économiques du Tchad : une forte dépendance au pétrole (79 % des recettes d'exportations et 37 % des recettes budgétaires en 2019) un environnement des affaires peu favorable; une pauvreté endémique, un important chômage des jeunes (60 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage), une forte pression démographique; une exposition aux effets du changement climatique, un climat politique contesté ainsi qu'une recrudescence des problèmes sécuritaires ; et une inégalité prononcée dans la distribution de la richesse (indice de GINI à 33,4) ; la nécessité de développer les chaînes des valeurs agricoles, animales, halieutiques, construire les routes et les infrastructures rurales, mécaniser l'agriculture et développer les industries de transformation et de conservation des produits agricoles, animales et halieutiques. La Création d'un environnement porteur pour favoriser l'investissement du privé dans le but de booster l'économie rurale qui reste l'épine dorsale de l'Economie nationale est un impératif.

Ces défis pour l'exploitation du potentiel agricole et de l'élevage au niveau macroéconomique se traduisent par un accroissement de la vulnérabilité des ménages pauvres face aux changements climatiques, les chocs saisonniers (sécheresses, inondations) ainsi que les effets néfastes des conflits récurrents.

L'impact socio-économique de la COVID-19 menace de remettre en cause les résultats enregistrés par le Tchad, notamment dans la perspective d'atteinte des objectifs de développement durable. Selon le FMI, la croissance économique, qui était prévue à 3,9% avant la pandémie, sera négative (-0,8%) en 2020 (FMI, 2020). Les effets directs et indirects de la pandémie vont toucher davantage les personnes vulnérables, y compris les femmes et les jeunes, mais aussi les migrants, réfugiés, les personnes déplacées internes et les retournés. La situation ne semble pas être prometteuse non plus dans le domaine



de l'éducation où certains indicateurs prévus dans la stratégie sectorielle 2018-2020 ne seront pas atteints tel que le taux de redoublement au primaire. Cette pandémie a des impacts sociaux et économiques qui sont multidimensionnels. Il s'agit des effets directs et indirects et des effets indirects en différé. La dimension économique couvre l'impact sur l'agriculture, le commerce, le tourisme, le transport et le secteur privé, particulièrement les Petites et Moyennes Entreprises, les Petites et moyennes entreprises industrielles avec une perte substantive de revenus et d'emplois. Elle touche également l'augmentation des prix de produits vivriers consécutive à la rupture des chaînes d'approvisionnements en agriculture ainsi que les effets indirects liés à une faible position fiscale du Gouvernement consécutive aux dépenses élevées pour contrecarrer la crise et une faible mobilisation des ressources fiscales du fait de la structure de l'économie du pays et l'importance du secteur informel qui entraîne des pertes fiscales importantes pour l'Etat.

Face à la COVID-19, le Gouvernement a pris des mesures d'urgence en soutien à la population et aux acteurs économiques dont les plus importantes sont : le renforcement de l'assistance alimentaire aux populations les plus vulnérables, le renforcement du capital productif, le recrutement d'agents de santé supplémentaires (1652 agents de santé), la subvention de l'électricité et de l'eau potable aux couches sociales défavorisées pendant respectivement 3 et 6 mois entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2020, la création de fonds spéciaux, en particulier pour le Soutien aux Populations Vulnérables, l'apurement des arriérés intérieurs et les allègements fiscaux et administratifs. Pour ce faire, un Plan de contingence sanitaire pour la préparation et la riposte à la pandémie d'une durée de 12 mois (01 mars 2020 au 28 février 2021) a été élaboré avec un montant initial de 15 milliards FCFA (soit environ \$25 millions) est passé à 38,7 milliards de francs CFA (soit \$77,4 millions) selon les données du Ministère de la Santé en Août 2020. La réponse à la pandémie a engendré un coût global de 1,6 milliard de dollars US. La restructuration du budget de l'État a permis de mobiliser 20,6% du montant, soit 330 millions de dollars US. Un plan de réponse intégré à la pandémie a également été préparé par le Gouvernement du Tchad et devrait être mis en œuvre dès 2021.

Au regard de la situation actuelle, le conseil d'administration du Fonds Monétaire International a approuvé un allègement de la dette immédiate pour 25 pays, y compris le Tchad et deux Facilités Rapides de Crédits (FRC). L'allègement porte sur un montant de 10,1 millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) et les Facilités Rapides de Crédits successives se chiffrent à 133,19 millions de Droits de Tirage Spéciaux (\$183,5959 millions), soit respectivement 84,12 millions de Droits de Tirage Spéciaux (\$115,1 millions) au 14 avril et 49,07 millions de Droits de Tirage Spéciaux (\$68,49 millions) au 22 juillet 2020. Cette assistance du Fonds Monétaire International a servi de catalyseur pour l'obtention de financements supplémentaires de la part des bailleurs de fonds. Cet exemple d'appui qui a favorisé le financement de la dette (ODD17, Cible 17.4) est très encourageant et doit être poursuivi pour permettre de libérer des marges de manœuvre pour financer et développer les autres secteurs de l'économie en vue de la rendre moins vulnérable aux chocs externes tout en veillant à maintenir l'augmentation des dépenses sociales même dans le cadre de la phase de relance.

1.2. Paix et Sécurité

Le Tchad est un rempart de stabilité relative dans une région instable, mais à un coût élevé pour son gouvernement et sa population. La région du Sahel est confrontée à une série de défis persistants, notamment les conflits et l'insécurité causés par des groupes armés qui menacent la stabilité et la souveraineté des populations et des États. Pour faire face à ces défis, cinq pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont créé le G5 Sahel, un cadre institutionnel pour la coordination de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. Les Nations Unies



ont lancé en 2018 conformément à la résolution 2391 du Conseil de Sécurité, le Plan de Soutien à l'effet d'opérationnaliser (UNSP) la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour la Région du Sahel (SINUS).

Le Tchad fait partie des 10 pays dans le monde qui consacrent la part la plus importante de leur budget aux dépenses militaires⁸, ce qui limite considérablement ses investissements dans les services sociaux de base (comme l'éducation, la santé et l'assainissement) et les infrastructures essentielles (comme l'électricité et les routes) selon le Gouvernement du Tchad, à travers son Ministre de Finance et du Budget en date du 31 mai 2019. On ne saurait trop insister sur l'importance stratégique de pérenniser la paix au Tchad. La déstabilisation du pays aurait de graves conséquences pour le peuple tchadien et pour le reste de la région. C'est pourtant crucial de ne pas adresser seulement les conflits et les effets visibles, à travers le maintien de la sécurité, mais aussi les causes sous-jacentes en termes de jouissance des droits d'où la nécessité de renforcer la cohésion sociale, maintenir une paix et sécurité durables et financer des programmes humanitaires, de développement et de renforcement des droits de l'Homme. La communauté internationale doit également aider le pays à travers des appuis d'aide budgétaire.

Le Tchad est confronté à de nombreux défis en matière de paix et sécurité. Dans le Nord et l'Est du pays, les groupes armés utilisent les espaces largement non gouvernés du sud de la Libye et du Darfour pour lancer périodiquement des attaques contre le pays. Les conflits au sujet des ressources aurifères dans le Nord opposent les différentes communautés et alimentent des réseaux de trafic illicite et d'exploitation de migrants. Sur l'ensemble du territoire, le changement climatique, la croissance démographique et le trafic d'armes dans certaines parties du pays se conjuguent pour perturber les mouvements de transhumance, bouleversant les mécanismes traditionnels de résolution des conflits et entraînant des tensions et affrontements parfois meurtriers entre agriculteurs et éleveurs⁹. À l'ouest, autour du lac Tchad, où les groupes armés y compris Boko Haram poursuivent leur campagne de terreur, les habitants sont pris dans un piège de conflit exacerbés par le changement climatique. Les déplacements récurrents de plusieurs groupes de population réduisent la capacité des communautés à faire face aux chocs saisonniers et les empêchent de développer des dynamiques de résilience face aux crises régulières qui affectent ces zones. À l'est, les conflits intercommunautaires et au sud, les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs se sont intensifiés ces dernières années et ont occasionné de nombreux morts et des dégâts matériels.

Le Tchad accueille près d'un demi-million de réfugiés du Soudan, de la République Centrafricaine et du Nigéria, qui rentrent en compétition pour des ressources naturelles limitées dans les zones d'accueil, ce qui accroît aussi les tensions et le risque de conflit. Outre les réfugiés, le nombre de personnes déplacées a considérablement augmenté et est actuellement estimé à 393 483 personnes¹⁰ (y compris 336 124 personnes déplacées internes, 30 422 retournés venus de l'étranger et 26 937 personnes retournées anciennement personnes déplacées internes) ce qui constitue une source de tension

8 D'après les données du SIPRI (*Stockholm International Peace Research Institute*) en 2019 le Tchad fait partie des 10 pays dans le monde qui consacrent la part la plus importante de leur budget aux dépenses militaires, soit 15,5% en 2019 (SIPRI, 2019). <https://www.sipri.org/databases/milex>

9 Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a pris note des informations fournies par le Tchad sur la coexistence des éleveurs (nomades et semi-nomades) et des agriculteurs. Néanmoins, le Comité s'est inquiété de ce que la fréquence des tensions entre ces deux groupes puisse dégénérer en conflits opposant nomades et semi-nomades aux autres groupes de la population. Le Comité a recommandé au Tchad de prendre des mesures ou de renforcer celles qui existaient pour réduire les tensions entre les nomades et semi-nomades et les autres groupes et éviter qu'elles ne dégénèrent en conflits ethniques – extrait du rapport A/HRC/WG.6/31/TCD/2 soumis au cours de l'EPU 2018.

10 Lac Round 13_dashboard_FR.pdf (iom.int)



supplémentaire. Aussi, faudrait-il renforcer les capacités de l'Etat afin d'assurer un accès équitable aux ressources et services sociaux de base.

L'adoption de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique en novembre 2018 dont les textes d'application sont en cours d'élaboration constitue une avancée dans la recherche de solutions. Un avant-projet de code foncier et domanial est en cours d'élaboration au niveau du Gouvernement. Sur le plan de la législation foncière, on note que la loi foncière datant de 1976 n'est plus d'actualité dans le contexte actuel. C'est ainsi que le Tchad est actuellement engagé dans le processus de mise à jour de cette loi foncière dans le but d'améliorer la gouvernance foncière et de résoudre les problèmes relatifs aux ressources naturelles conduisant à des conflits et à la discrimination entre les sexes. La révision de la loi foncière est conduite par un comité national créé par décret ministériel et composé de représentants de divers ministères. L'actualisation de ces lois et codes gagnerait à être suivie par la mise en place ou le développement de stratégies d'information facilitant l'accès des populations et groupes cibles aux informations pertinentes relatives aux lois et codes concernés.

En dépit des divers programmes de stabilisation régionale et de l'effort conjoint de différents partenaires visant la réponse humanitaire, la consolidation de la paix et le développement durable, la situation dans les pays du Sahel et dans le Tchad en particulier demeure fragile. Il est d'autant plus important de remédier à cette fragilité que 2021 sera une année électorale au Tchad, avec des élections présidentielles prévues en avril et des élections législatives en octobre. Ces élections se dérouleront dans des conditions sociales difficiles et tendues, car le pays souffre de la pandémie de COVID-19, avec certes moins d'impact sanitaire réel du virus, comme le reste du continent africain, mais davantage d'impact socio-économique, conséquences des mesures de protection mises en place par le Gouvernement pour prévenir sa propagation (fermeture de l'espace aérien, fermeture des écoles et des entreprises, couvre-feu, etc.) ainsi que d'inégalités structurelles de long terme.

L'existence de plusieurs sources de conflit accroît les risques de violations des droits de l'Homme, en particulier par les forces de sécurité de l'Etat, et d'abus du droit international humanitaire par toutes les parties. La pandémie a accru la pression sur une situation sociale et sécuritaire déjà fragile et volatile. Alors que l'accord signé en janvier 2020 avec les syndicats pour restaurer certains avantages aux fonctionnaires a contribué à maintenir la paix sociale, la masse salariale pèse considérablement sur les finances publiques, alors que la faiblesse du secteur privé ne fournit pas d'emploi à une population jeune croissante.



1.3. Education, Santé et Protection Sociale



Renforcer le capital humain est nécessaire à la transformation structurelle du pays. Une détérioration de l'accès et de la qualité de l'éducation est enregistrée. Selon les annuaires statistiques de l'éducation, les effectifs des élèves du primaire oscillent passant de 2,4 millions en 2013 à environ 2,2 millions en 2016 puis à 2,4 millions d'élèves en 2019¹¹. La détérioration de l'accès est aggravée par les mouvements de population, l'insécurité alimentaire et les urgences sanitaires. Seulement 4,4% des enfants âgés de 7 à 14 ans démontrent des compétences de base en lecture selon l'enquête par grappes à indicateurs multiples 2019 (MICS6-TCHAD, 2019). Selon ECOSIT4 en 2019, le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est de seulement 48,4%, incompatible avec les objectifs de développement humain.

Le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (63,3% contre 35,2%), plus en milieu urbain qu'en milieu rural (64,1% contre 30,6%) et dans certaines régions plutôt que dans des autres. De nombreux enfants en âge d'aller à l'école ne bénéficient d'aucune alternative éducative et constituent des proies faciles pour l'enrôlement par les groupes armés. Les enseignants

¹¹ L'évolution des principaux indicateurs scolaires du Tchad sur la période 2015 – 2019 est présentée en annexe.



qualifiés intervenant dans les écoles sont en nombre très insuffisant. La plupart des maîtres intervenant dans les classes sont des enseignants communautaires dont certains n'ont pas reçu la formation pédagogique minimum pour tenir une classe. D'après les statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale en 2019, cette catégorie d'enseignants appelés « maîtres communautaires de niveau 0 » a été estimée à 8852 enseignants sur un total de 28267 maîtres communautaires. L'Enseignement Technique et la formation Professionnelle est en inadéquation avec le marché de travail national. Le chômage des jeunes de 15 à 29 ans en milieu rural est estimé à 12,3% et les offres d'alternatives éducatives et de formation à l'employabilité des jeunes ruraux analphabètes est quasi- inexistante.

Les taux de mortalité maternelle et néonatale qui sont parmi les plus élevés au monde (respectivement 860 décès pour 100 000 naissances vivantes et 33 pour 1 000 naissances vivantes en 2019¹²) s'expliquent entre autres, par une insuffisance de la disponibilité et de l'utilisation des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence, un faible taux d'accouchements en institution (22%), un faible taux de prévalence moderne de contraception (5%), et le faible pouvoir de décision de la femme et le mariage d'enfant (3 filles sur 5 sont mariées avant l'âge de 18 ans). La prévalence du VIH est à 1,6% avec un nombre estimé de personnes vivant avec le VIH à 120 000 (Spectrum 2019) ; 54% des personnes vivant avec le VIH sont actuellement sous traitement antirétroviral. Les différentiels de pouvoir structurels et sexistes entre les hommes et les femmes exposent beaucoup plus les femmes et les filles à de multiples formes de violence basées sur le genre dont les formes les plus récurrentes et particulièrement préjudiciables sont : la violence domestique physique (29%) et sexuelle (12%), physique ou sexuelle (32,6%), le mariage d'enfants (69%) et la mutilation génitale féminine (38,4%) dont la lutte pour leur élimination est rendue difficile en raison de l'attachement des communautés à leurs coutumes et traditions culturelles, sociales et religieuses.

En matière de protection sociale, suivant le rapport 2017-2019 du Bureau International du Travail, le Tchad a ratifié les conventions internationales sur les garanties de protection sociale pour la pension retraite, les accidents de travail, les subventions aux familles, l'invalidité et les survivants. Suivant le même rapport, néanmoins seulement 1,6% de la population âgée du Tchad est couverte par le socle de protection sociale et le pays dépense 0,1% du Produit Intérieur Brut sur la protection sociale (sans prendre en compte les dépenses de santé et d'éducation).

Le Tchad a élaboré et mis en œuvre une Stratégie Nationale de Protection Sociale sur la période 2016-2020. Cette stratégie en cours de révision vise à mettre en place un système de protection sociale couvrant les risques, réduisant la vulnérabilité et améliorant l'accès de tous aux services sociaux de base. Au terme de sa mise en œuvre, force est de constater que même si des avancées notables ont été enregistrées dans certains domaines, beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Les périodes de déficit alimentaire saisonniers, les sécheresses ou les inondations exposent les populations déjà vulnérables aux aléas climatiques et réduisent leur capacité de faire face aux crises aigues, en accentuant ainsi leur vulnérabilité future. Le manque de filets sociaux et de programmes à large échelle de résilience comporte un risque d'accroissement irréversible de la population vulnérable surtout dans les zones rurales menacées par le changement climatique.

Cependant, il y a eu des avancées importantes en matière de protection sociale au Tchad qui portent sur les filets sociaux et la couverture sanitaire universelle. En matière de filets sociaux, deux évolutions majeures sont à noter. Primo, la mise en place progressive de programmes de filets sociaux réguliers et adaptatifs aux chocs, au travers notamment du Projet Pilote de Filets Sociaux, du Projet d'Appui aux Réfugiés et Communautés d'Accueil ; et du Programme de Développement Inclusif des Zones d'Accueil, avec des transferts monétaires réguliers et des mesures d'accompagnement pour la lutte contre la pauvreté et le développement du capital humain. Secundo, le processus d'élaboration du Registre Social Unifié qui à terme, regroupera l'ensemble des personnes vulnérables au Tchad dans une

12 Selon MICS6, 2019.



base de données en ligne, facilitant ainsi le ciblage rapide des personnes vulnérables pour les différents programmes.

Bien que l'assurance santé universelle ne soit pas encore effective, elle a cependant connu des avancées significatives au cours de ces dernières années. Une stratégie nationale de la couverture sanitaire universelle (SN-CSU) a été adoptée en novembre 2016. Une loi votée le 03 juin 2019 par le Parlement et Promulguée le 05 août 2019 par le Président de la République, institue la couverture sanitaire universelle au Tchad. Elle comprend trois régimes :

1. Un régime contributif dit Assurance Santé des Salariés (ASS) qui couvre les travailleurs salariés des secteurs public, parapublic et privé ;
2. Un régime contributif dit Assurance Santé des Indépendants (ASI) qui vise l'ensemble des travailleurs indépendants des professions commerciales, libérales, artisanales et celles relevant de l'agriculture ;
3. Un régime dit Assistance Médicale ou AMED, qui vise les personnes économiquement faibles.

Des documents importants ont été élaborés pour la mise en œuvre opérationnelle de la Couverture Santé Universelle notamment le document sur la stratégie de communication, le document sur le Dispositif d'Assurance Santé, d'autres documents sont en cours d'élaboration. Il s'agit de : document sur les modèles de prestation de soins et celui sur les compétences en RHS pour la mise en œuvre de la CSU. Le Gouvernement compte démarrer avec le Régime 3 dédié au plus démunis dans des districts prioritaires. L'identification des districts sanitaires concernés se basera sur les critères de pauvreté et d'accès aux soins des plus vulnérables.

Dans le cadre de la réponse à la COVID-19, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures de protection parmi lesquelles :

1. La mise en place d'un Fonds national de solidarité et de soutien aux populations vulnérables de 100 milliards de FCFA (\$189 millions) permettant d'élargir et de renforcer les filets sociaux sur l'ensemble du territoire de manière à couvrir d'autres provinces non prises en compte par les projets et programmes actuels en cours. Dans le but d'assurer un accès aux secours alimentaires d'urgence aux plus démunis, une structure ad hoc sera rendue opérationnelle en associant les organisations humanitaires nationales ;
2. La prise en charge de la tranche sociale des factures d'eau pour six mois et d'électricité pour trois mois en faveur de la population, à compter du 1er avril 2020 ;
3. Le parachèvement de la mise en place du fonds pour l'entrepreneuriat des jeunes, en accord avec les banques tchadiennes, pour un montant de 30 milliards de FCFA (\$54 millions) ; exonérations de TVA et de droits de douane sur les produits alimentaires et médicaux sont reconduites et étendues à d'autres produits suivant des modalités à fixer par le gouvernement ;
4. La mise en paiement immédiat de tous les capital-décès dus aux agents civils et militaires décédés, des indemnités et accessoires de salaires dus aux retraités et prise en charge des frais médicaux des agents civils et des forces de défense et de sécurité pour un montant total de 5 milliards de FCFA (\$9 millions)¹³.

En ce qui concerne l'enregistrement des naissances des enfants, les résultats de l'Enquête MICS6 2019 indiquent que le Tchad présente un taux d'enregistrement des naissances parmi les plus faibles au monde et particulièrement dans la zone de l'Afrique Subsaharienne, avec seulement 25,7% des enfants de moins de 5 ans enregistrés à la naissance. En fonction du sexe, on note que la proportion des filles dont les naissances ont été enregistrées est identique à celle des garçons. Globalement, on note encore des écarts selon les provinces du fait de l'accès limité aux services d'état civil dans certaines régions ainsi que

¹³ <https://tchadinfos.com/politique/coronavirus-deby-annonce-5-mesures-concretes-pour-contrer-la-detresse-sociale-des-plus-demunis/>



selon le niveau de bien-être du ménage. Cette situation est combinée à l'absence de connaissances adéquates concernant les droits des enfants au sein de certaines communautés. L'enregistrement des naissances est primordial pour assurer l'accès d'un enfant à ses droits, ainsi que pour l'ensemble de l'État et de la société, car il contribue à orienter les politiques de planification et l'offre de services sociaux de base. Les résultats de l'évaluation globale du système d'état civil menée par le Gouvernement du Tchad ont servi de base à la réforme du système d'état civil formalisée à travers l'Ordonnance du Président de la République du 14 février 2020 qui a été ratifiée par l'Assemblée Nationale ainsi que la mise en place et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

1.4. Sécurité alimentaire et nutritionnelle



Selon le rapport du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce du Tchad de septembre 2020, la campagne agro-sylvo-pastorale 2019-2020 s'est soldée par un déficit céréalier de 3,2%, et un déficit fourrager de 42% plongeant 1 017 358 personnes en situation d'insécurité alimentaire dont 134 884 en « phase urgence » et 882 474 en « phase crise ». La situation nutritionnelle, aggravée par les inondations et les incendies, demeure également préoccupante dans la plupart des provinces des zones sahélienne et saharienne. Les résultats de la dernière enquête sur la nutrition d'août-septembre 2019 et de l'enquête nationale de sécurité alimentaire en milieu rural d'octobre 2019¹⁴, révèlent au plan national, une prévalence de la Malnutrition Aiguë Globale de 12,9% (dont 2,9% de malnutrition aigüe

¹⁴ https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/rapport_final_enquete_smart_27112019.pdf

sévère), qui est au-dessus du seuil d'alerte de 10% fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé. La même source des données indique que, la consommation alimentaire au niveau national, reste précaire. Cette situation est très marquée dans la zone sahélienne où la plupart des départements ont des taux élevés des ménages ayant une consommation alimentaire Pauvre et Limite. Malgré des prix relativement bas, le faible pouvoir d'achat limite l'accès des ménages pauvres aux produits alimentaires de base, limitant ainsi la possibilité d'avoir une alimentation diversifiée.

La détérioration de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est due à trois facteurs essentiels : (1) l'accès aux services sociaux de base par les populations particulièrement les plus vulnérables est très limité ; (2) les aléas résultant des changements climatiques qui affectent la production agricole (inondation, sécheresse etc.) ; et (3) l'insécurité qui prévaut dans le bassin du Lac née des attaques de la secte Boko Haram et des répercussions des conflits en cours dans certains pays voisins (Soudan, Libye, République Centrafricaine) et leurs corollaire de mouvement des populations et de restriction à la libre circulation des biens et des personnes ainsi que de disfonctionnement des marchés et de perturbation des activités agro-pastorales et de pêche. D'autres facteurs contribuent aussi à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, tels que l'apport alimentaire et nutritionnel inapproprié, des faibles systèmes de santé, mauvaise éducation, mauvaises conditions environnementales, une croissance démographique rapide et l'inégalité des genres. Les zones les plus touchées sont essentiellement situées dans la bande sahélienne, où se trouve la grande majorité des personnes frappées par l'insécurité alimentaire sévère au Tchad. Dans ces zones, frappées par des crises alimentaires et nutritionnelles saisonnières, les populations les plus vulnérables y compris la majorité des réfugiés se trouvent régulièrement en besoin de recevoir de l'assistance humanitaire et voient leurs possibilités de renforcer leur résilience réduites chaque année par un manque de solutions durables mises en place dans leurs communautés.

Les baisses récentes de la production agricole sont imputables aux sécheresses observées au cours de ces périodes. En effet, selon le rapport du Ministère de l'Agriculture sur les campagnes agricoles, indique que l'irrégularité des pluies ainsi que les déficits pluviométriques, des vents violents et la recrudescence de divers phénomènes météorologiques extrêmes causent ainsi des situations d'insécurité alimentaire récurrentes. De même que la hausse des températures associée à une variabilité accrue des précipitations entraîne des dysfonctionnements des saisons agricoles, des perturbations des cycles biologiques des cultures et une détérioration des productions agricoles.

En outre, les mesures de prévention mises en place dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19 au Tchad ont conduit au ralentissement des activités socioéconomiques dans tous les secteurs. Ceci a affecté grandement les moyens d'existence des ménages pauvres et très pauvres qui sont confrontés à des difficultés pour satisfaire leurs besoins alimentaires depuis le mois de mai 2020, suite à la baisse de leurs stocks et de leur pouvoir d'achat. Dans le détail, on peut noter que :

1. La fermeture des frontières terrestres a rendu difficile : (i) le commerce du bétail sur les marchés des pays voisins ; (ii) la réalisation de la transhumance interne et transfrontalière dans un contexte de crise pastorale liée au déficit fourrager ; (iii) l'approvisionnement en intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires ainsi que certains fruits, légumes et tubercules en provenance du Nigeria et du Cameroun qui constituent les principales sources.
2. L'application des mesures de distanciation et d'interdiction de regroupement ont conduit à : (i) la fermeture de plusieurs abattoirs et sites d'abattages des animaux ; (ii) le ralentissement et la suspension des activités du secteur informel conduisant à une diminution des revenus des travailleurs du secteur. Le secteur a été surtout durement affecté par la fermeture des restaurants, des points de



grillade, des bars, des ateliers et l'instauration du couvre-feu ; (iii) l'impossibilité d'organiser la pêche collective sur les bras du fleuve et dans les mares.

3. Les perturbations du transport ont au début rendu difficile le retour dans leurs terroirs respectifs pour s'investir dans la campagne hivernale de plusieurs milliers de ruraux partis en exode dans les centres urbains ou les pays voisins. À un moment donné, elles ont également affecté l'écoulement de certains produits alimentaires, notamment les produits maraîchers et le poisson, entraînant une chute des prix au producteur et une augmentation de prix aux consommateurs du fait des pénuries. Elles ont en plus occasionné des pertes importantes de ces produits du fait de la faiblesse des capacités de transformation et de stockage. Enfin, elles ont provoqué la suspension des exportations de poisson du lac vers le Nigeria et de N'Djamena vers le Cameroun. Il en est résulté une perturbation des marchés et un dysfonctionnement des chaînes d'approvisionnement des denrées alimentaires.

En somme la pandémie de la COVID -19 a mis en évidence la grande fragilité des systèmes agro-alimentaires, en frappant de manière encore plus significative les groupes les plus vulnérables. Les mesures de restrictions de circulation, de fermeture des marchés hebdomadaires ruraux, des marchés de bétail ouverts et du secteur de la restauration sur tout le territoire, les mesures de confinement et la fermeture des frontières impactent négativement le fonctionnement des filières agropastorales et agricoles et entraînent une dégradation des conditions d'existence des acteurs du secteur agricole. Au Tchad, plus de 80% de la population et en particulier les femmes vivent d'une agriculture familiale et traditionnelle. Les producteurs sont ainsi privés de leurs débouchés commerciaux pour écouler leurs stocks que ce soit pour la consommation nationale ou l'exportation. Il est annoncé à titre d'exemple une mévente record de plus de 40 000 tonnes de produits destinés à l'exportation (particulièrement le sésame) et un manque à gagner de près de 50 milliards pour les producteurs et exportateurs tchadiens. La fermeture des frontières a eu pour conséquence une absence totale d'exportation du bétail sur pied vers le Nigeria ce qui représente une perte de revenus en devise importante pour le pays. Les restrictions imposées dans les transports ont également perturbé les chaînes logistiques d'approvisionnement des intrants nécessaires à la production (en l'occurrence les semences).

Dans le cas de l'élevage, les restrictions de déplacements qui limitent les zones de pâturages et les points d'eau risquent d'augmenter les mortalités du bétail en raison de la limitation des déplacements et de la transhumance. Cela risque d'impacter le noyau reproducteur et d'entraîner une détérioration progressive des prix. De plus, les éleveurs, ne pouvant vendre leur bétail, ne disposent pas des liquidités nécessaires pour s'approvisionner en produits agricoles.

Les exploitations familiales agricoles et agropastorales en milieu rural constituent sans doute l'une des catégories les plus vulnérables de la population et notamment les femmes qui en grande majorité travaillent dans le secteur agricole. Ainsi, l'impact sur le secteur agricole fait craindre une crise alimentaire sévère, voire un retour de la famine au sein de ses communautés d'autant plus que dans plus de 80% des cas au Tchad, les ménages ruraux épuisent leurs stocks vivriers six mois après récolte et sont particulièrement vulnérables pendant les périodes de soudure. A moyen et long terme, les effets de Covid-19 risquent d'entraîner une perte importante du cheptel, un appauvrissement et un fort endettement des éleveurs et producteurs et de mettre ainsi des familles, et en particulier les familles agropastorales, dans une situation d'extrême pauvreté. La détérioration des conditions de vie des ménages et donc de l'alimentation de ces derniers risques d'entraîner la malnutrition et la sous-alimentation en particulier chez les populations vulnérables (enfants et femmes allaitantes).

Face aux menaces acridiennes qui se pointe à l'horizon chaque année et dont les impacts sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence des personnes citées n'en seront pas de moindre importance, le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers ont mis en place un Cadre National de Gestion du Risque Acridien composé de deux plans dont le Plan de Prévention du Risque



Acridien et le Plan National d'Urgence Antiacridien. Dans l'accord portant création en 2002 de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale, chacun de ses Etats membres (Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie) s'est engagé à mettre en œuvre la stratégie de lutte préventive, à travers la création d'unités nationales de lutte antiacridienne, et à faire face aux invasions des Criquets pèlerins sur leurs territoires en prenant toutes les mesures nécessaires. Au Tchad l'Agence de lutte Antiacridienne a été créée pour faire face à ce fléau. Cependant, l'assouplissement progressif de certaines mesures ont permis un meilleur approvisionnement des marchés, la disponibilité et l'accessibilité aux aliments préparés pour la vente dans les centres urbains et le long des voies de circulation ainsi que la disponibilité et l'accessibilité aux intrants agricoles.

Pour améliorer la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations tchadiennes en général et de groupes vulnérables en particulier, les priorités d'action suivantes doivent être promues par l'Etat avec l'appui de ses partenaires :

- (i) Renforcer les instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes ; Renforcer le capital productif et les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- (ii) Renforcer la gouvernance des systèmes agricoles et alimentaires et impliquer davantage le secteur privé qui doit jouer son rôle dans le développement économique du Pays ;
- (iii) Promouvoir le nexus Humanitaire-Développement-Paix pour réduire la vulnérabilité globale et le nombre de besoins non satisfaits des personnes les plus vulnérables ;
- (iv) Renforcer la résilience des groupes vulnérables à travers des activités de création d'actifs au niveau des ménages ou des communautés.

Le Tchad pourrait également s'appuyer sur des initiatives comme « Initiative Main dans la Main » promue par les Nations Unies et fondée sur des données factuelles et visant à accélérer la transformation agricole et le développement rural durable pour éliminer la pauvreté (ODD1) et mettre fin à la faim et à toutes les formes de malnutrition (ODD2) alors que nous entrons dans la dernière décennie de réalisation des objectifs de développement durable.

1.5. Energie, Eau et Assainissement

En ce qui concerne l'accès à l'électricité, la proportion des ménages qui utilisent cette source d'énergie en 2019 selon le ECOSIT 4 est de 8,0% au niveau national dont 30,4% en milieu urbain contre 1,1% en milieu rural ; 11,4% dans les ménages non pauvres contre 1,5% dans les ménages pauvres. L'accès à l'énergie n'a pas beaucoup évolué, son niveau était estimé au niveau national à 3,3% en 2011 (ECOSIT3) en dépit de la construction des nouvelles centrales. En effet, la proportion des ménages utilisant cette source d'énergie est en constante baisse à cause de la croissance démographique et des problèmes de distribution et surtout de l'absence d'investissement dans le domaine

Investir massivement dans la production de l'énergie renouvelable, énergie hydro-électrique afin d'améliorer l'accès à l'énergie pour l'ensemble de la population est donc une priorité. En effet, le Tchad continue de dépasser les normes de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique centrale en ce qui concerne l'intensité énergétique et les émissions du dioxyde de carbone (CO₂), ce qui indique que le pays dispose d'un grand potentiel pour une industrialisation propre. En effet, selon la banque mondiale (2018), les marges entre l'intensité énergétique, un indicateur de l'efficacité énergétique, du Tchad et de ses pairs régionaux se sont considérablement élargies entre 1990 et 2015, l'intensité énergétique du Tchad étant tombée d'environ 7 Mégajoule / Produit Intérieur Brut au début des années 1990 à moins de 3 depuis 2013.



En ce qui concerne l'accès à l'eau potable des ménages, il y a eu une amélioration de l'ordre de 21% entre 2011 et 2018. En effet, selon les données de ECOSIT 3, en 2011 on observe que 43,7% des ménages avaient accès à l'eau potable. Selon le rapport ECOSIT 4, en 2019, le pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable au niveau national est de 62,73%.

Investir dans les programmes d'assainissement, traitement des eaux usées, des déchets ménagers et industrielles devrait améliorer l'assainissement. Sur la base des indicateurs du programme commun des Nations Unies de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, l'accès basique à l'assainissement a régressé au Tchad, passant de 10% en 2017 à 8% en 2019. Cette situation cache également des disparités énormes entre le milieu rural et urbain. La pratique de la défécation à l'air libre a connu une réduction d'un point sur la même période avec un taux actuel de 67%, en matière d'hygiène seulement 6% de la population se lavent les mains au savon et seulement 2% en milieu rural. Dans les institutions (Ecole et Formation sanitaire), la situation n'est guère reluisante, selon la même source de données, en 2019, on observe que 73% des formations sanitaires disposent de services d'assainissement amélioré et seulement 41 % disposent de source d'eau améliorée.

1.6. Emploi et travail

Renforcer la formation professionnelle des jeunes et femmes adaptée au marché de travail. En effet, selon le rapport ECOSIT 4, 2019, dans l'ensemble du pays, le taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus est estimé à 60% contre 62% en 2011. Selon le milieu de résidence, deux personnes sur trois sont actives en milieu rural (63,7%) contre une personne sur deux en milieu urbain (50,2%). Le taux d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes au niveau national et quel que soit le milieu de résidence. En effet, il est de 72,9% pour les hommes et 49,3% pour les femmes au niveau national. En 2019, le taux d'activité des 15 ans et plus est plus élevé en milieu rural du fait de l'agriculture, il est de 42,7% contre 33,1% en milieu urbain. Les personnes actives occupées de 15 ans et plus exercent essentiellement dans le secteur de l'agriculture (72,1%), le commerce (8,1%), les autres industries (5,7%) et l'élevage/sylviculture/pêche (4,3%). Les femmes sont majoritaires parmi les personnes qui travaillent dans le secteur d'activités autres industries (77,2%), restaurant/hôtel (67,1%), agriculture (54,2%) et commerce (52,5%).

Au Tchad, la problématique d'emploi et de sous-emploi des jeunes se pose avec acuité. L'intégration à la fonction publique est gelée depuis 2016 par le gouvernement ce qui a considérablement réduit les possibilités d'emploi compte tenu du poids de l'Etat dans l'économie. En août 2019, le Chef de l'Etat tchadien a annoncé que 20 000 jeunes seraient recrutés dans la fonction publique en 2020. Une promesse assez ambitieuse au regard de la conjoncture économique que traverse le pays en effet, au 31 Décembre 2020, seuls 6.596¹⁵ recrutements étaient effectifs. Avec la crise de la pandémie de la COVID-19 il y a eu au total 6596 recrutements dans la fonction publique en 2020 (d'après le Chef de l'Etat dans son discours à la nation du 31 décembre 2020). Le rapport sur la situation de la jeunesse au Tchad de 2016 relève que la majorité (54%) de personnes identifiées comme chômeurs sont des jeunes dont l'âge se situe entre 15 et 30 ans. Selon ce rapport, la crise économique que connaît le pays a non seulement rendu l'accès à l'emploi difficile, voire impossible, mais a aussi rendu plus précaire les emplois existants. En termes de droits de l'homme, la distribution des revenus s'avère cruciale.

Les causes et facteurs sous-jacent du sous-emploi sont nombreux : le faible accès au financement pour les entreprises ; le manque de formation et de qualification, et la productivité toujours modeste sont

¹⁵ Message du Chef de l'Etat à la nation le 31 Décembre 2020.



autant des obstacles à la création d'emplois. Environ 70 à 80% des jeunes sont actuellement exclus de dispositifs de formation professionnelle liée à l'emploi. Beaucoup de ces jeunes sont au chômage ou tout simplement sous employés. On note une absence de liaison et de curricula adaptés au marché du travail ; une absence de dispositif d'informations sur les métiers et d'orientations professionnelles, ainsi qu'une absence de stratégie et de coordination efficace. Les analyses montrent aussi que le chômage et le sous-emploi des jeunes ainsi que l'absence de ressources et d'autonomisation des femmes constituent des soubassements profonds de la pauvreté, de la précarité et de la fragilité. Les jeunes et les femmes, bien que constituant les couches les plus vulnérables en milieu rural du fait de toutes les privations ou difficultés d'accéder aux différents types de ressources et à la connaissance, constituent un maillon essentiel au développement d'une agriculture durable et solidaire au Tchad. Leur forte implication conséquente entrainerait une réduction de la fragilité du pays. Pour qu'ils agissent, il faut qu'ils soient organisés, dotés des connaissances juridiques et techniques requises ainsi que des capacités managériales pour entreprendre.

En 2019, le Tchad a validé la Politique Nationale de la Jeunesse et la Politique Nationale de l'Emploi. Une fois entérinées par les instances supérieures, elles permettront aussi de fédérer et de canaliser les actions du gouvernement et de ses partenaires au développement en faveur du mieux-être de la jeunesse mais aussi des groupes vulnérables comme les femmes les jeunes, mais aussi, les personnes vivant avec un handicap ayant des difficultés d'accès au marché du travail. Plus spécifiquement, la Politique Nationale de l'Emploi et son plan d'action opérationnel, constituent un levier pour une mise en œuvre harmonieuse des principaux piliers stratégiques en termes d'application de mesures actives incitatives à la création d'emplois. Elle permettra la mise en place de programmes actifs de l'emploi et d'un système opérationnel de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la décentralisation du service public de l'emploi et le développement du système d'informations sur le marché du travail. Malgré une restructuration de l'économie à la faveur de l'exploitation du pétrole (développement d'autres services, notamment d'hôtellerie, du transport, etc.), l'agriculture reste le principal secteur pourvoyeur d'emploi (77% en 2016, Ilostat 2019), mais est perturbée par les effets du changement climatique (inondations, variation de la durée de la saison de pluie), l'insécurité dans certaines provinces telles que le Lac où la présence de groupes armés affecte les possibilités de pêche et de récoltes, et l'exode rural. Les opportunités liées avec une plus grande implication de la diaspora dans la formation et la création d'emploi devraient être mieux explorées par les pouvoirs publics.

1.7. Environnement

Les priorités du Tchad dans le domaine de l'environnement sont entre autres : Prévention des risques et la gestion des phénomènes climatiques extrêmes ; Protection, Réhabilitation et mise en valeur des aquifères et ressources halieutiques fluviales et autres ; Promotion des actions d'atténuation des changements climatiques ; Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre provenant de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de l'affectation des terres et des activités industrielles ; Renforcement de capacités dans le domaine d'atténuation d'adaptation et financer les actions.

L'indice de vulnérabilité au changement climatique classe le Tchad entre les pays les plus vulnérables aux dangers du changement climatique. En effet, selon les observations et les projections climatiques, le Tchad est considéré par la communauté scientifique internationale comme l'un des « hotspot » du changement climatique dans le monde. Selon l'Index de vulnérabilité aux changements climatiques de 2016, la combinaison entre une grande pauvreté, des conflits récurrents et le risque de sécheresse et d'inondation place le Tchad tout en bas de la liste juste derrière le Bangladesh. La géographie du Tchad le rend particulièrement fragile face au changement climatique. Les principaux



risques climatiques au Tchad sont : (i) la baisse et la variabilité accrue de la pluviométrie et des ressources en eau ; (ii) l'accroissement continu des températures observées depuis les années 90 ; (iii) la recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations, canicules) qui deviendront de plus en plus fréquents.

Le Tchad possède trois zones climatiques distinctes : (1) Une zone subtropicale située dans la ceinture pluviale équatoriale au sud qui couvre environ 10 % du territoire national et qui a une saison humide de mai à novembre (jusqu'à 1 400 mm de pluie) et une saison sèche de décembre à avril ; (2) une zone sahélienne dans la région centrale qui couvre environ 30 % du pays et qui a une saison sèche plus longue et une brève saison des pluies entre juin et septembre (entre 200 et 650 mm de pluie) ; et (3) une zone saharienne dans la région nord qui couvre environ 60 % du pays et qui a un climat désertique avec des conditions chaudes et arides et presque pas de précipitations (moins de 200 mm par an).

Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, le Tchad connaît des hausses de températures et des précipitations en baisse. La température moyenne au Tchad et au Sahel en général a augmenté de 1 degré Celsius, soit deux fois le changement de la moyenne mondiale. Le changement climatique a non seulement affecté les régimes pluviométriques dans la région, mais a également augmenté la fréquence et l'ampleur des chocs et a accéléré la dégradation de l'environnement et des terres, entraînant une baisse de la productivité des terres. Selon le rapport de la Commission du Bassin du Lac Tchad de février 2020, le déficit de la pluviométrie, et de l'utilisation accrue des eaux du lac et des rivières qui alimentent le lac, ont réduit fortement la superficie du lac Tchad ces quatre dernières décennies. Elle se situe aujourd'hui autour de 2 000 Km², contre 25 000 Km² en 1973 ; soit 10% de la surface que le lac occupait dans les années 1960. Le Tchad est confronté à une sécheresse tous les trois ans, et une sécheresse majeure tous les cinq à dix ans, comme c'est le cas pour le reste du Sahel.

Comme c'est également le cas dans d'autres pays la région du lac Tchad,¹⁶ le changement climatique est un facteur clé de conflits intercommunautaires liés à la transhumance au Tchad, non pas de manière indirecte ou alambiquée, mais de manière très physique et directe. En particulier, comme le montrent l'expansion vers le sud du désert du Sahara, la hausse des températures, la variabilité croissante des régimes de précipitations et la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses et les inondations, le changement climatique bouleverse les rythmes séculaires de la transhumance.

L'exemple le plus récent et le plus concret de ce changement est que, au cours des dernières décennies, la limite des mouvements de transhumance au Tchad s'est déplacée d'environ 200 Km vers le Sud¹⁷. Aujourd'hui, ces déplacements s'effectuent sur de plus longues distances et sur des périodes plus courtes, les pasteurs arrivant au sud plus tôt que d'habitude pendant la saison sèche - souvent avant que les agriculteurs n'aient récolté leurs cultures - et repartant au nord plus tard que d'habitude pendant la saison

¹⁶ Lake Chad Region: Climate-related security risk assessment. Expert Working Group on Climate-related Security Risks, July 2018.

¹⁷ Saleh, O.M. *Le Code Pastoral : Un outil de sécurisation des systèmes pastoraux et de renforcement des capacités de résilience des pasteurs*. Colloque Régional de N'Djamena, 27-29 May 2013. Ce déplacement des mouvements de transhumance vers le sud, dû au climat, ne se limite pas au Tchad. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont également augmenté au Nigeria, où les éleveurs migrent vers le sud, y compris dans les zones plus humides du pays. La violence entre agriculteurs et éleveurs dans la Middle Belt du Nigeria a tué environ 1 200 personnes au cours des six premiers mois de 2018, soit environ six fois le nombre de civils tués par le Boko Haram au cours de la même période, tout en déplaçant environ 300 000 personnes (Stopping Nigeria's Spiralling Farmer-Herder Violence. International Crisis Group. Africa Report N° 262, 26 July 2018).



des pluies. En conséquence, ils passent globalement plus de temps dans la région subtropicale du sud où les agriculteurs sédentaires prédominent¹⁸.

En raison de ces trois facteurs - inciter les éleveurs à se déplacer plus tôt vers le sud (avant la période des récoltes dans le sud), les pousser plus au sud dans les zones subtropicales qui sont plus densément peuplées par des agriculteurs sédentaires et les maintenir plus longtemps dans le sud - le changement climatique, de manière très physique et concrète, augmente la probabilité que les éleveurs et les agriculteurs empiètent les uns sur les autres, avec des conséquences potentiellement violentes.

Dans le domaine environnemental, le Tchad a signé et/ou ratifié un certain nombre des conventions dont :

- la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, le Tchad a élaboré le Rapport National sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. Le pays a aussi élaboré des Plans d'Action Locaux des Départements (Batha, Ouaddaï, Lac, Wadi-Fira, Faya Largeau et Moyen Chari) ainsi qu'un rapport national sur la neutralité en matière de la dégradation des terres ;
- le Cadre SENDAI pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 adopté par résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies le 3 juin 2015. Pour lequel le premier rapport de mise en œuvre du Tchad reste attendu.
- la Convention sur la diversité biologique, le Tchad a élaboré une stratégie nationale et un plan d'action sur la biodiversité. Tous les quatre ans la stratégie est évaluée à travers un rapport. Le Tchad a déjà produit 6 rapports ;
- la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, le Tchad a produit ses deux premières communications. Une stratégie nationale de lutte contre le changement climatique a été élaboré. Le Tchad a aussi présenté sa contribution déterminée au niveau national qui est actuellement en cours de révision afin de rehausser les ambitions du pays. Un Plan National d'Adaptation est également en cours d'élaboration. Plusieurs projets sont mis en œuvre dans ce cadre et tentent de lutter contre les effets adverses du changement climatique. L'Accord de Paris, le Tchad a élaboré sa contribution déterminée au niveau national qui a pour objectifs nationaux la Vision du Tchad à l'horizon 2030 : un pays émergent avec une économie à revenus intermédiaires, porté par des sources de croissance diversifiée et durables et créatrices de valeur ajoutée.
- la Convention de Stockholm de 10 mars 2014, le Tchad a élaboré un plan d'action national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Cette convention vise à restreindre, puis éliminer progressivement la production, l'utilisation, l'écoulement et le stockage des polluants organiques persistants.

Outre ces conventions et plans, le Tchad dispose de beaucoup d'autres instruments dans le domaine de l'environnement : (i) la stratégie nationale pour la gestion durable des Produits forestiers non ligneux (PFNL) au Tchad ; (ii) le cadre stratégique opérationnel de gestion durable, promotion et valorisation des 10 PFNL au Tchad (Phoenix dactylifera, Adansonia digitata, Ziziphus sp. Boscia senegalensis, Tamarindus indica, Arthrospira platensis, Acacia senegal, Acacia seyal, Vitellaria paradoxa, Balanites aegyptiaca, et Parkia biglobosa) ; (iii) le Programme pays pour le Fonds Vert climat au Tchad. Ce programme permet de mettre en œuvre des programmes et projets de gestion de restauration des écosystèmes terrestres et de la biodiversité, (les forêts, lutte contre la désertification, etc..) ; (iv) la législation spécifique aux évaluations environnementales. En effet, la loi N°014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement constitue le socle de la politique nationale de protection de l'environnement. Son objectif est d'établir les principes pour la gestion durable de l'environnement et sa protection contre toutes les formes de dégradation, afin de sauvegarder, de valoriser les ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie de la population. De façon spécifique, le décret n°630/PR/PM/MERH/2010 du 04 août 2010 portant réglementation des études

18 Krätli, S. *Systèmes pastoraux dans le Dar Sila, Tchad*. Feinstein International Centre, Tufts University, 2017.



d'impacts sur l'environnement décrit la démarche à suivre pour la réalisation d'une EIE et d'un Notice d'impact sur l'environnement (NIE).

En plus des aléas climatiques cités plus haut, le Tchad fait face également à de nombreux autres types de phénomènes qui sapent fortement les efforts de développement consentis par le gouvernement et ses partenaires : C'est pourquoi il importe de mieux planifier à la fois la préparation et la réponse à court terme contre les catastrophes, tout comme la réduction des risques à long terme en agissant structurellement sur la vulnérabilité et l'exposition des populations. Il convient de noter que le Tchad est l'un des pays focus de l'initiative « Political Champion Group for Disaster Résilience » et qu'à ce titre une attention particulière devrait lui être accordée dans ses efforts de renforcement des capacités pour mieux faire face à ces chocs. Il faudrait encourager le pays à élaborer une stratégie nationale de RRC assortie d'un Plan d'Action National opérationnel.

1.8. Droits de l'homme

Malgré le nombre important de traités ratifiés par le Tchad, des efforts louables en termes d'internalisation des normes internationales, des réformes législatives et institutionnelles, la mise en œuvre de mesures des droits de l'homme est encore faible, particulièrement dans les domaines identifiés au cours de l'Examen Périodique Universel de 2018/2019.

Le Tchad a fait des efforts louables en termes d'internalisation des normes internationales en procédant à l'harmonisation de certains textes internes. Ainsi, les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ont été reconduites au Titre II de la constitution de 2018. Il en est ainsi de l'interdiction des sévices ou traitements dégradants et humiliants, ainsi que de la torture (article 18 de la Constitution), de l'interdiction de l'esclavage, de la traite des êtres humains, du travail forcé, de la torture physique ou morale, des traitements cruels, des violences physiques, des mutilations génitales féminines, des mariages précoces, ainsi que toutes les autres formes d'avilissement de l'être humain (article 19 de la Constitution). La loi n° 001/PR/2017 du 08 mai 2017 portant Code pénal sanctionne ces infractions dans ses articles 318, 323, 327 à 331, 342, 368.

Dans le domaine des réformes législatives, le Tchad a inscrit dans son code pénal l'interdiction de la peine de mort. Puis, la peine de mort même concernant les actes de terrorisme est abolie à travers la loi n° 003/PR/2020 promulguée le 20 mai 2020. Le Tchad a ainsi rejoint le rang des pays abolitionnistes de la peine de mort. Néanmoins, la réforme du code pénal n'a finalement pas adressé plusieurs autres questions qui avaient été soulevées par les Nations Unies comme la criminalisation de l'avortement, l'adultère, la sorcellerie et les droits des personnes LGBTI.

De même, en vue du renforcement du système d'état civil, la loi n° 006/PR/2020/portant ratification de l'ordonnance N°002/PR/2020 du 14 février 2020, portant Organisation de l'Etat Civil en République du Tchad a été promulguée. Pour lutter contre les discriminations à l'égard des femmes, la loi n° 001/PR/2017 précitée criminalise un grand nombre de violences basées sur le genre, la loi 28/PR/2018 implique la Commission Nationale des Droits de l'Homme dans la lutte contre les viols, les mariages précoces et les violences basées sur le genre (article 5), la loi portant ratification de l'ordonnance N°12/PR/2018 fixe un quota de 30% aux femmes dans toutes les fonctions nominatives. Ce quota doit évoluer progressivement vers la parité. En matière de protection des droits de l'enfant et des mineurs, le législateur tchadien a adopté la loi N° 007/PR/99 portant procédure de poursuite et jugement des infractions commises par des mineurs, la loi N° 029/PR/2015 portant ratification de l'ordonnance N°006/PR/2015 portant interdiction du mariage d'enfants et fixant l'âge minimum du mariage à 18 ans,



la loi N°006/PR/2002 du 15 avril 2002 portant promotion de la santé de reproduction et la loi n° 001/PR/2017 dont plusieurs dispositions répriment les infractions telles que la pédophilie et l'enlèvement de mineurs. La finalisation de la revue du code de la Famille reste un objectif à atteindre et un pas qui serait cruciale pour avancer l'égalité de genre.

Du point de vue du renforcement des institutions, le Tchad a mis en place une réforme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme qui tire son existence d'une loi conforme aux standards internationaux et qui élève cette Commission au rang des grandes institutions de la République. La loi mettant en place cette institution lui octroie un plein mandat de promotion et de protection. Les 11 commissaires dont 5 femmes et une personne vivant avec un handicap, ont pour leur part été sélectionnés suivant une procédure compétitive, conformément aux principes de Paris et à la loi portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des droits de l'Homme. La commission nationale des droits de l'Homme a été mise en place conformément aux principes de Paris et fonctionne depuis le mois de février 2020. Elle a produit en aout 2020 son premier rapport d'investigation sur le cas de mort en détention des 44 présumés Boko Haram le 16 avril 2020 à N'Djamena. Les prochaines années seront déterminantes pour que la Commission puisse attendre la complète indépendance substantive et administrative et pleinement mettre en œuvre son ambitieux mandat.

Le système judiciaire tchadien souffre d'un certain nombre de problèmes structurels qui continuent d'affecter son efficacité. La tenue des états généraux de la justice en 2003 a pointé plusieurs problèmes qui minent le fonctionnement de la justice. Parmi lesquels, on retrouve : l'inadaptation des droits civil, pénal, procédural, judiciaire, l'insuffisante diffusion du droit positif tant auprès des professionnels du droit que de la population, l'éloignement de la justice du justiciables, l'insuffisance des moyens humains et matériels, l'insuffisance qualitatif des magistrats, l'indépendance de la magistrature à l'égard du pouvoir exécutif du fait notamment de la composition du Conseil Supérieur de la Magistrature et de la prééminence du pouvoir exécutif dans la nomination et la mutation des magistrats ; la nécessité de renforcer le système judiciaire (actualiser les textes en vigueur pour les magistrats). Ces recommandations demeurent pertinentes.

Comme tout État partie, le Tchad devrait soumettre des rapports périodiques aux organes de traités chargés d'examiner le niveau de mise en œuvre des conventions ratifiées par le pays. L'examen de ces rapports débouche sur des recommandations que l'Etat partie est tenu de mettre en œuvre. Actuellement, plusieurs rapports sont dus par le Tchad. Les seuls rapports en cours de soumission portent sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Pour tous les autres instruments ratifiés, les dates d'échéance des rapports périodiques sont largement dépassées. En l'occurrence le Tchad accuse un retard considérable dans la soumission des rapports périodiques de mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant au Comité des Droits de l'Enfant avec les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} rapports combinés dus depuis le 31 octobre 2012, celui dans le cadre de la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes dû depuis octobre 2015 et celui de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale dû depuis le 16 septembre 2016.

La mise en place en 2011 d'un Comité Interministériel par un arrêté Ministériel qui organise le suivi et supervise la rédaction et la soumission des rapports périodiques destinés aux organes de traités sur le plan international et régional est à saluer. Cette mesure a permis la présentation en 2019, après un hiatus de plus de 20 ans, d'un Document de Base Commun (HRI/CORE/TCD/2019), assurée par un comité ad hoc comprenant 7 membres issus du Comité interministériel de rédaction des rapports, de la société civile, du Ministère de la Justice, Chargé des Droits Humains, du Ministère de la



Femme et de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale, du Ministère de la Santé Publique, de la faculté de droit de l'Université de N'Djaména. Toutefois, malgré l'appui du Bureau Pays du Haut-Commissariat de Droit de l'Homme au Tchad, le Comité manque de moyens financiers de la part de l'Etat pour remplir convenablement sa mission. Les quelques rapports soumis ont été réalisés avec l'appui des partenaires.

Au titre de la coopération avec les procédures spéciales, le Tchad leur a adressé une invitation permanente. Le pays a reçu récemment deux visites des groupes de travail, à savoir, le groupe de travail sur la question de la discrimination à l'égard de la femme dans la législation et dans la pratique (4-14 décembre 2017). Le Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'Homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes s'est rendu au Tchad du 16 au 23 avril 2018. Le Tchad s'attèle encore à la mise en œuvre des recommandations des rapports des deux groupes de travail. Les visites d'autres procédures spéciales sont encore en attente de dates précises.

Une analyse des différentes sources légales et des documents sur les droits humains présentés lors des Examens Périodiques Universels démontre que le Gouvernement n'a pas entièrement mis en œuvre toutes les recommandations. Relativement au troisième passage du Tchad à l'Examen Périodique Universel en fin 2018, au total 204 recommandations ont été adressées aux autorités tchadiennes, dont 195 acceptées et les 9 autres notées. Les recommandations des Etats Membres se focalisent en particulier sur l'accès à la santé et à l'éducation, ainsi que sur la situation des femmes (en termes de discrimination et de participation), la jouissance des libertés fondamentales (en particulier de la liberté d'expression et de réunion), le cadre législatif et le système de justice afin de diminuer l'impunité et augmenter la redevabilité des agents de l'Etat.

Au moins dix (10) sites web et blogs critiques à l'égard du gouvernement ont été bloqués au Tchad en 2018 et plus de dix presses écrites ont été suspendues pour trois mois d'exercice en 2020 sur décision N°026 du 7 septembre 2020 de la Haute Autorité des médias et de l'Audiovisuel¹⁹. De nombreuses dispositions constitutionnelles demeurent sans lois organiques, ni textes d'application. A la dernière nomination des membres du Gouvernement, seules 9 femmes ont été nommées sur les 35 membres Ministres, soit 26%. Aucune femme ne siège au bureau exécutif de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) bien que cette institution compte 02 femmes. Le projet de code des personnes et de la famille transmis à l'Assemblée Nationale du Tchad n'est jusque-là pas adopté.

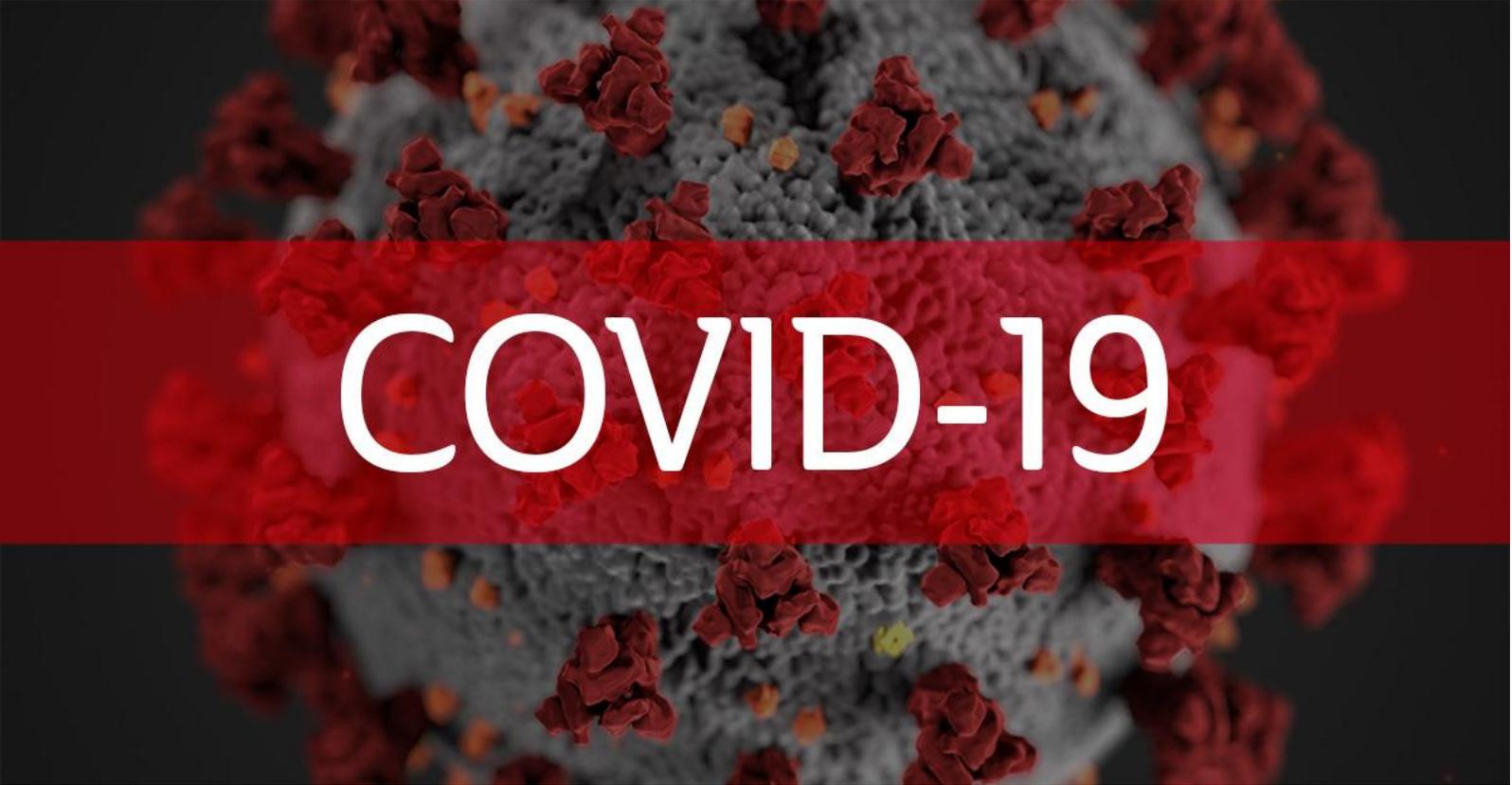
Par ailleurs, les citoyens continuent de subir des abus de la part de certains agents de l'Etat, le non-respect du délai de garde à vue concernant les adultes comme les mineurs. Les lieux et conditions de détention ne respectent pas les règles minima de détention définies par les Nations Unies. Le problème de l'indépendance du pouvoir judiciaire reste préoccupant. L'Assemblée Nationale a fini son mandat depuis 5 ans, mais continue de siéger en attendant de nouvelles élections. Plusieurs recommandations, acceptées par le Gouvernement du Tchad pendant le 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel en 2018, ont souligné la nécessité de garantir une plus pleine jouissance des libertés fondamentales. Dans le contexte des élections prévues pour 2021, les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique restent en particulier un point crucial.

¹⁹ Le Comité des droits de l'homme s'est dit préoccupé par : a) les atteintes à la liberté d'expression, en particulier la liberté de la presse, dans l'Etat partie, notamment la suspension ou la fermeture de certains journaux. Il était également préoccupé par le maintien des délits de presse dans la loi n o 17/PR/2010 du 13 août 2010 relative au régime de la presse au Tchad – extrait du rapport A/HRC/WG.6/31/TCD/2 soumis à l'EPU 2018.



La COVID-19 a, pour sa part, porté un coup dur au respect des règles et normes internationales. Pour lutter contre la COVID-19, le Gouvernement a pris une série de mesures qui ont affecté la jouissance aussi bien des droits civils et politiques que des droits économiques, sociaux et culturels. Les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap, les personnes marginalisées, les migrants et surtout les femmes sont les plus affectées dans cette situation pandémique qui a accru leur vulnérabilité à l'exploitation et aux abus sexuels ou les a exposées aux risques de violences sexistes et sexuelles. Elles sont également plus affectées par la situation économique.

Avant la pandémie de COVID-19, selon le rapport ECOSIT 4, les ménages dirigés par les femmes présentent une incidence de pauvreté de 42,1% et de 42,4% chez ceux dirigés par les hommes. Ces taux sont proches de la moyenne nationale (42,3%). Néanmoins, la pauvreté est légèrement plus profonde et sévère au sein de la population vivant dans les ménages dirigés par les femmes que ceux ayant à leurs têtes des hommes. En somme, la pauvreté au Tchad affecte de la même façon les individus vivant sous la responsabilité d'une femme que ceux issus des ménages dirigés par les hommes.



COVID-19

2. VISION NATIONALE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les évaluations des politiques publiques antérieures montrent qu'il y a des défis majeurs à relever pour atteindre l'émergence du Tchad et les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

En effet, le Tchad a adopté en 2017 les documents encadrant sa toute première planification stratégique du développement du pays à long terme, à l'horizon 2030, date coïncidant avec l'horizon des objectifs de développement durable. Les défis majeurs restent à relever pour atteindre l'émergence du Tchad et les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 sont notamment: (i) l'amélioration de la sécurité, du respect des droits de l'homme et la cohésion sociale ; (ii) le renforcement des systèmes de gouvernance des institutions républicaines ; (iii) la diversification des sources de création de richesses pour pallier à la forte dépendance de l'économie au secteur pétrolier ; (iv) la garantie d'une gestion durable de l'environnement et du cadre de vie ; et (v) le développement du capital humain et le renforcement des systèmes de protection sociale ainsi que l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les difficultés qui font que le pays a besoin d'appui régional et international sont illustrées en partie par le fait que le Tchad se classe au 187^e rang sur 189 pays selon l'Indice de développement humain de 2019, et que 42,3 % des Tchadiens vivent dans la pauvreté (ECOSIT4). Les politiques publiques sont peu mises en œuvre non seulement par manque de financement adéquat, mais également parce que le contexte institutionnel et de gouvernance aux niveaux national et local pour une meilleure livraison des services sur le territoire national, et les modèles de prestation de services ne favorisent pas l'obtention de meilleurs résultats de développement. La différence entre le succès et l'échec de nombre d'interventions dépend de la manière dont ces politiques publiques ont été conçues, structurées et organisées. Cependant les institutions tchadiennes responsables de la planification, de la coordination politique et de la gouvernance restent relativement faibles pour réagir efficacement au défi que représente l'atteinte des objectifs de développement durable et les faire perdurer.

D'énormes potentialités et de réelles opportunités économiques ont toutefois été identifiées, à savoir : (i) les possibilités de productions agro-pastorales non encore exploitées ; (ii) celles relatives au développement de l'agro-industrie, des industries de services et du pétrole ; (iii) la jeunesse de la main-d'œuvre ; (iv) la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale et la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens.

Pour valoriser ces potentialités, le Tchad devra : (a) améliorer l'état de droit, la bonne gouvernance et le fonctionnement de ses institutions ; (b) assurer la disponibilité et l'employabilité de ressources humaines adaptées aux besoins de l'économie nationale ; (c) accentuer le développement des bases productives et de la compétitivité des secteurs de production et de transformation des produits nationaux ; (d) accélérer l'intégration du secteur rural au système de marché ; (e) promouvoir un développement industriel durable, générateur d'emplois décents ; et (f) associer la diaspora dans les initiatives de développement.

La « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » cherche à faire du Tchad, une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable pour le bien-être de tous. Cette Vision sera matérialisée par la consolidation de la paix et de la sécurité, la création massive d'emplois décents, la diversification des sources de croissance économique durable, l'accès équitable des populations aux services sociaux de base. Elle est déclinée en trois plans nationaux de développement, dont le premier, couvrant la période 2017-2021, vise à jeter les fondements structurels et institutionnels vers un Tchad émergent.



Le Plan National de Développement 2017-2021²⁰, dont l'énoncé est : « Ensemble, œuvrons pour un Tchad toujours fort, solidaire et prospère », voudrait : (i) œuvrer pour un Tchad en paix, respecté et impliqué dans son environnement régional et international ; (ii) donner la possibilité à chaque citoyen d'accéder à l'eau et à la santé, au logement, à l'énergie et à la mobilité ; et (iii) bâtir un Tchad dynamique, fort économiquement et respectueux de l'environnement. Il souligne l'engagement du Gouvernement à : renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale (axe 1) ; renforcer la Bonne Gouvernance et l'Etat de droit (axe 2) ; développer une économie diversifiée et compétitive (axe 3) ; améliorer la qualité de vie de la population tchadienne (axe 4). Le Plan National de Développement 2017-2021 présente une opportunité critique de souligner le lien avec l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 et de renforcer les liens entre une gouvernance et un développement équitable entre les dimensions (économique, sociale et environnementale), de soutenir la paix et de pérenniser les objectifs de développement.

En 2018, le Tchad a identifié pour le quinquennat 2017-2021 en cours 34 cibles objectifs de développement durable sur les 100 cibles possibles, ceci n'inclut pas les 43 cibles relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, les 7 cibles de l'ODD 14 qui ne concernent pas les pays enclavés et les 17 cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda 2030.

Tableau 1 : Cibles prioritaires des objectifs de développement durable au Tchad

Objectifs de Développement Durable	Cibles des objectifs de développement durable prioritaires										Totales cibles	Nbre cibles prioritaires
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1. Pas de Pauvreté											5	2
2. Faim zéro											5	2
3. Bonne Santé et Bien-être											9	3
4. Education de qualité											7	3
5. Egalité entre les sexes											6	2
6. Eau propre et assainissement											6	2
7. Energie propre et d'un coût abordable											3	1
8. Travail décent et croissance économique											10	3
9. Industrie, innovation et infrastructure											5	2
10. Inégalités réduites											7	3
11. Villes et communautés durables											7	2
12. Consommation et production responsable											8	1
13. Lutte contre le changement climatique											3	1
14. Vie aquatique												
15. Vie terrestre											9	3
16. Paix, justice et institutions efficaces											10	4
17. Partenariat pour la réalisation des ODD												
TOTAL											100	34

La répartition de ces 34 cibles prioritaires par piliers de développement est la suivante :

- **12 cibles visent à assurer le développement du capital humain** (pilier sur les personnes), notamment 2 cibles d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1), 2 pour l'élimination de la faim et de la malnutrition (ODD 2), 3 sur la santé et le bien-être (ODD 3), 3 sur l'éducation (ODD 4) et 2 sur l'égalité des sexes (ODD 5) ;

²⁰ <https://chad.un.org/index.php/fr/35283-plan-national-de-developpement-du-tchad-2017-2021>
<https://chad.un.org/index.php/fr/35283-plan-national-de-developpement-du-tchad-2017-2021>.



- **11 cibles visent à promouvoir la croissance forte, inclusive et durable** (pilier sur la prospérité), notamment 1 cible pour l'accès à l'énergie (ODD 7), 3 pour une croissance économique soutenue et le plein emploi (ODD 8), 2 sur les infrastructures et l'industrialisation (ODD 9), 3 pour la réduction des inégalités (ODD 10) et 2 pour promouvoir les villes et communautés durables (ODD 11) ;
- **7 cibles visent la protection de l'environnement et le développement durable** (pilier sur la planète), notamment 2 pour l'accès à des services durables d'alimentation en eau potable et d'assainissement (ODD 6), une pour la promotion de la consommation et production responsables (ODD 12), une pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD 13) et 3 pour préserver les écosystèmes terrestres (ODD 15) ; et
- **4 cibles visent à promouvoir et renforcer la bonne gouvernance sous toutes ses formes** (pilier de la paix- ODD 16).

En outre, des accélérateurs potentiels ont été identifiés, qui pourraient permettre d'avoir un effet multiplicateur sur les cibles objectifs de développement durable et les différentes dimensions du développement durable, de faire avancer les progrès sur les priorités nationales du développement et de répondre aux fragilités, risques et goulots d'étranglement du développement dans le contexte national. Les principaux défis et risques pour le développement du pays identifiés sont : (1) la sécurité alimentaire qui peut être renforcée en favorisant la résilience du secteur agricole et en améliorant sa productivité ; (2) le changement climatique qui peut être pris en compte en s'attaquant à la vulnérabilité climatique du Tchad, à la dégradation des écosystèmes et en luttant contre la déforestation,; aux risques de catastrophes (les sécheresses, les inondations, les ennemies de culture, la menace acridienne ou encore aux incendies) ; la dégradation des sols et des terres ; les risques causés par les polluants organiques et les déchets industriels et ménagers, la dégradation des sols et des terres (3) l'égalité des genres qui peut être promue en luttant notamment contre le mariage des enfants, en promouvant l'éducation et en favorisant les dividendes démographiques ; (4) le développement des énergies renouvelables qui pourrait favoriser, entre autres, la diversification économique ; (5) le renforcement de l'intégration de la contribution de la diaspora dont le potentiel de développement reste largement inexploité ; et enfin (6) la sécurité et la cohésion sociale qui peuvent être renforcée en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et des jeunes, ainsi que sur leur accès à l'emploi décent, la cohésion sociale et à la gouvernance démocratique.

De plus, étant donné les synergies entre les différentes cibles des objectifs de développement durable, davantage de liens intersectoriels devraient être développées afin de favoriser des stratégies multisectorielles pouvant avoir un impact mieux ciblé sur des cibles objectifs de développement durable multidimensionnelles.



3. PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

3.1. Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'agenda 2030

Bien que le pays ait réussi à faire diminuer le taux de la pauvreté de 4.4 points de pourcentage passant de 46,7% en 2011 à 42,3% en 2019, on note environ 6.5 millions de personnes vivent encore sous le seuil de pauvreté. Au Tchad, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural (52.5% en 2011 ; 49.7% en 2019) qu'en milieu urbain (20.9% en 2011, 19.3% en 2019) selon ECOSIT4. Les provinces du Guerra, les deux Mayo Kebbi, le Mandoul et la Tandjile se caractérisent par des taux de pauvreté très élevés au-delà de 55%. Le Tchad s'est engagé dès l'adoption en septembre 2015 du programme de développement durable à l'horizon 2030 à opérationnaliser les dix-sept objectifs de développement durable qui en découlent.

Le premier rapport national sur les objectifs de développement durable finalisé en mars 2019, qui a servi à l'examen volontaire 2019 du Tchad, fait ressortir que 54% des indicateurs ont des valeurs de référence. L'analyse des indicateurs des objectifs de développement durable retenus pour le Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable de 2019 révèle :

- Une détérioration de l'accès et de la qualité de l'éducation ²¹
 - ✓ Les effectifs des élèves du primaire ont baissé de plus de 2,4 millions en 2013 à environ 2,2 millions en 2016). Néanmoins en 2019, les effectifs en chiffre absolu avait à nouveau atteint le niveau pré-crise ;
 - ✓ Seulement 18% des élèves et jeunes en fin de cycle du primaire ont atteint un seuil suffisant de compétence en lecture selon l'étude du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Conférence des ministres de l'Education des Etats et gouvernements de la Francophonie 2014 ;
 - ✓ Les résultats en alphabétisation n'ont pas suivi le développement quantitatif envisagé par le Plan Intérimaire de l'Education au Tchad 2018-2020 qui visait un nombre d'apprenant d'environ 150 000 en 2018-2019, avec un taux de réussite moyen de 70% ;
- Une faiblesse de la croissance économique, selon le rapport du Fonds Monétaire International 2019, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut était à 2,8% en 2018 contre -2,4% en 2017 ;
- Une persistance des inégalités des revenus, l'indice de Gini est passé de de 39,4 en 2003 à 33.4 en 2018 ;
- Bien que plusieurs mesures sur le changement climatique aient été prises par le Gouvernement, leurs impacts sur le terrain sont mitigés. Cette situation s'explique en partie par le contexte sécuritaire, l'insuffisance des moyens de mise en œuvre.

21 Les données sur les indicateurs scolaires sont présentées dans l'annexe 2.



Tableau 2 : Résumé sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Tchad, 2019

ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS	<p>Les conditions de vie de ménages sont marquées par une amélioration au regard de progrès enregistré récemment de 2011 à 2019. En effet, la pauvreté a significativement baissé entre 2011 et 2019 passant de 46,7% à 42,3% ; avec une proportion de 49,7% en milieu rural, soit environ 2,5 fois celle du milieu urbain (19,9%). Cependant, la conjoncture a fortement varié entre 2011 et 2018 avec un taux de croissance économique élevé jusqu'en 2014 soutenu par le secteur pétrolier, puis très faible depuis le double choc pétrolier et sécuritaire. Par ailleurs, le niveau national de pauvreté multidimensionnelle de 2015 a été estimé à 86% (62% en milieu urbain contre 93% en milieu rural). Ainsi, plus de 8 ménages tchadiens sur 10 vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle.</p> <p>La proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population est très faible et la tendance de 2015 à 2018 est à la baisse. Toutefois, le Tchad a ratifié les conventions internationales sur les garanties de protection sociale pour la pension retraite, les accidents de travail, les subventions aux familles, l'invalidité et les survivants. Selon la même source, 1,6% de la population âgée du Tchad est couverte par le socle de protection sociale et le pays dépense 0,1% du PIB sur la protection sociale (hors les dépenses de santé).</p> <p>Les dépenses publiques affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) qui étaient d'environ \$10 millions en 2005 ont cru régulièrement pour atteindre \$600 millions en 2014 avant d'amorcer une baisse à partir de 2015 qui a motivé la mise en place d'un programme d'assainissement budgétaire.</p>
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS	<p>Au Tchad, selon le rapport National Volontaire de 2019, la tendance de la Prévalence de la sous-alimentation est stagnante. Selon la sous-catégorisation des pays par le Système des Nations Unies (SNU), le Tchad est en très forte insécurité alimentaire car la prévalence de la sous-alimentation est supérieure à 35%. Pour l'ensemble de la période 2000-2015, on enregistre une moyenne annuelle de 38,7%, soit près de quatre personnes sur dix souffrent de la sous-alimentation.</p> <p>En partenariat avec le Gouvernement et les Organisations non-Gouvernementales nationales et internationales et dans le cadre des activités de résilience, le système des Nations Unies a assisté 150,245 bénéficiaires en 2018 ; 136,000 en 2019 et 252,000 planifiés pour 2020. D'autres programmes et projets mis en œuvre par le Ministère en charge du développement rural (Agriculture, Elevage, Environnement, Pêche) ont permis de venir en appui aux populations rurales.</p> <p>La mise en œuvre du projet PROFORT (appui aux groupements féminins pour production de farine enrichie) a permis à 143 449 ménages (soit environ 860 694 bénéficiaires en 2018) de renforcer leurs capacités en production et techniques de commercialisation et ainsi améliorer leurs conditions de vie. Une farine fortifiée est mise au point en vue d'améliorer la situation nutritionnelle des enfants de 0-59 mois.</p> <p>Sous le leadership de la Direction de la Nutrition et Technologie alimentaire et en collaboration avec les différents partenaires, le Tchad a renforcé le plan de passage à échelle du programme de prise en charge intégré de la malnutrition aiguë. A ce jour, 822 structures sanitaires offrent des services de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère avec au total 368 188 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère ayant bénéficié d'une prise en charge en 2019.</p> <p>Sous l'autorité des Ministères en charge du développement rural (Agriculture, Elevage, environnement), le Système des Nations Unies à travers Cadre de Coopération a appuyé depuis 2017, la création de plus 33 000 nouvelles opportunités d'emplois dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'agriculture durables. Suite aux activités de renforcements des capacités, le nombre des producteurs et éleveurs qui adoptent les techniques de production végétale et animale appropriées est passé de 26 000 en 2018 à 62 000 en 2019. Le nombre de personnes bénéficiant de moyens de subsistance améliorés appuyé par le système des Nations Unies est estimé à 279 355 en 2019. Dans le seul contexte de la COVID-19 et grâce au soutien des partenaires financiers intéressés, le SNU a mis en œuvre des projets en production agricole et animale qui ont touché plus de 20 500 ménages. En vue d'accompagner une agriculture</p>



	<p>productive, une loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique (LOAH) et une loi sur la politique semencière assortie des catalogues nationaux des espèces et variétés végétales ont été adoptées en février 2019. De plus, une stratégie nationale sur la mécanisation agricole a été adoptée en 2018 en vue de rendre performant le système de production agricole.</p>
<p>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>	
<p>EXEMPLES DE RÉALISATIONS / CONSTATS</p>	<p>La mise en œuvre du Programme Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence, y compris en milieu communautaire commence à avoir un impact sur la santé maternelle toujours élevé. En effet, la tendance est à la baisse pour le taux de mortalité maternelle de 2004 à 2015, qui est passé de 1099 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à 860 (EDS-MICS 2015). La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est à la hausse et varie avec les caractéristiques sociodémographiques de la mère (milieu de résidence, niveau d'instruction et cadre de vie). Elle est passée de 22,7% en 2010 (Enquête à Indicateurs Multiples 2010) à 33,9% en 2015. Sur la même période, les accouchements dans une structure de santé sont passés de 15,8 % à 21,7 % et la couverture en Consultation Périnatale (CPN4) est passée de 23% à 31%. Ainsi, le taux de mortalité infantile a baissé de 106 ‰ en 2010 à 72 ‰ en 2015 et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué, passant de 191‰ en 2004 à 133‰ en 2015, et se stabilise autour de 131,49‰ en 2017, toutefois, ces taux restent un des plus élevés de la sous-région</p> <p>L'adhésion du Tchad au mouvement Family Planning (FP) en 2017, a permis au pays de dépasser ses engagements en matière de nouvelles utilisations des méthodes modernes de contraception. En effet, 5,7% utilisaient une méthode moderne de planification familiale actuellement, contre 4,8% en 2010.</p> <p>L'instauration des réunions mensuelles sur la santé, présidées par le Président de la République constituent une bonne pratique qui influence positivement la prise de décision sur l'ODD 3 de manière globale.</p> <p>L'incidence de la tuberculose a baissé d'environ 6% entre 2015 et 2017 pour se situer à 106,22 nouveaux cas pour 100 000 habitants</p> <p>Le Tchad a été déclaré pays libéré de la circulation du Poliovirus sauvage (2016) et a obtenu le statut d'élimination du tétanos maternel et néonatal (2019).</p> <p>L'adoption du décret N°2121/PR/MSPSN/2020 portant application de la loi N°006/PR/2002 du 15 avril 2002 relative à la Promotion de la santé de la Reproduction.</p> <p>Engagement du Tchad au sommet de Nairobi sur CIPD 25 en novembre 2019 à tenir la promesse du Caire à l'horizon 2030 en augmentant progressivement les ressources budgétaires allouées au secteur de la santé pour atteindre les 15% du budget national, avec une allocation d'au moins 25% du budget à la santé du couple "mère et enfant" y compris la création d'une ligne budgétaire pour les produits de SR.</p>
<p>ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>	
<p>EXEMPLES DE RÉALISATIONS / CONSTATS</p>	<p>L'analyse de la couverture scolaire montre d'importantes disparités entre les provinces et le genre. Le taux brut de scolarisation au primaire est de 72% en 2019 (ECOSIT4) et varie selon les provinces. Il se situe entre 42,2% au Borkou et 106,7% au Logone Occidental. La ville de N'Djaména enregistre un taux brut de scolarisation de 103,8%. En effet, le taux brut de scolarisation était de 50% en 1990 et a atteint 100% en 2014, il a été ramené à moins de 90% en 2016.</p> <p>Au titre de l'année scolaire 2018/2019, l'Enseignement Primaire a accueilli 2 468 788 élèves contre 2 398 610 élèves l'année précédente soit une légère augmentation de 3%. L'analyse de l'évolution des effectifs des élèves du primaire montre aussi que la proportion des filles au primaire a stagné durant les 5 dernières années aux environs de 43% en dépit des progrès réalisés dans les années 2000. On a remarqué en 2019 que plus de 60% des effectifs d'élèves sont concentrés dans la zone rurale suivi de 30% d'élèves en zone urbaine et 10% dans la zone semi-</p>



	<p>urbaine. En ce qui concerne les catégories de vulnérabilité, les orphelins représentent 2,8%, les élèves réfugiés 1%, les élèves retournés et les déplacés internes sont à 0,6% et les handicapés 0,4%.</p> <p>Selon les résultats du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de 2015, indiquent une situation préoccupante concernant le niveau d'acquisition par les enfants des connaissances et compétences indispensables (lecture, écriture et mathématique). Plus de 8 enfants sur 10 (82%) au niveau élémentaire et ceux en fin de cycle primaire (84%) n'ont pas atteint le seuil « suffisant » de compétence en lecture. De même, plus de la moitié des enfants au cours élémentaire (52%) et 8 enfants sur 10 en fin de cycle primaire n'ont pas atteint le seuil minimum en mathématique. L'élaboration d'un plan de contingence de l'éducation en 2019 arrimé au plan de transition qui a permis de renforcer les mécanismes de prévention et de résilience face aux risques de conflits et/ou de catastrophes naturelles ; L'intégration des réfugiés dans le système éducatif du Tchad et l'officialisation de 108 écoles et 10 centres de formation technique et professionnelle.</p> <p>Par ailleurs à travers le financement du GPE cumulant plus de 50 millions de dollars US et mis en œuvre par le SNU, il y a des réalisations qui ont trait aux réformes du secteur de l'éducation, à la mise en place des plans sectoriels (PIET) de l'éducation formelle et non formelle alignés aux ODDs, à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle de plus de 50.000 adultes dont la majorité sont des femmes, à l'insertion des enfants déscolarisés dans le formel et la vie professionnelle, l'élargissement des capacités d'accueil à travers les constructions scolaires et l'équipement des salles de classe, l'amélioration des conditions liées à la qualité de l'éducation à travers la dotation de 2 millions de manuels scolaires aux élèves des zones défavorisées, l'appui à la scolarisation des filles, la prise en charge des maîtres communautaires, le renforcement du Système d'Information, la mise en place d'un système national d'évaluation des acquis scolaires et le processus de mise en place d'une carte scolaire numérique.</p>
<p>ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	
<p>EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS</p>	<p>La question de l'égalité, de l'équité, et de l'autonomisation des femmes a connu des avancées depuis 2015. Des progrès ont été enregistrés tant au niveau de l'engagement politique, de l'adoption des politiques et des stratégies que de la mise en œuvre des programmes et plans y relatif. Cependant, ces progrès, ne peuvent occulter le peu d'application de ces lois progressives, ainsi que la faiblesse de la contribution budgétaire de l'Etat en faveur des femmes. En effet, en ce qui concerne les allocations budgétaires, le ministère en charges de la femme est défavorisé par rapports aux autres secteurs sociaux.</p> <p>Au Tchad, il existe des dispositions prévues par le nouveau Code Pénal (2018) sanctionnant les violences faites aux femmes (article 308 du code pénal) ; Ordonnance (06/PR/2015) interdisant le mariage d'enfants au Tchad, ratifiée par une loi (029/PR/2015).</p> <p>La participation à la prise de décision et à la vie politique des femmes, évolue en dents de scie. Depuis 2015, près de 3 sièges sur 20 de l'Assemblée Nationale étaient occupés par des femmes soit 15%. Il y a eu une amélioration par rapport aux deux (2) législatures précédentes, cette proportion était de 7% et 2% respectivement en 2011 et 2002. Aussi, dans le gouvernement actuel du 14 juillet 2020 dont 9 femmes sont Ministres sur les 31 Membres du Gouvernement. Huit (8) femmes membres du gouvernement sur 29 (18 juin 2018), une (1) femme gouverneure sur 23 provinces, sept (7) femmes membres de la Cour Suprême sur 43 (7 juin 2018) et une (1) femme chef de canton sur plus de 800.</p> <p>Avec l'adoption des textes sur la parité hommes-femmes dans les postes de responsabilité, les femmes se verraient galvanisées et pourraient de plus en plus s'impliquer dans la vie politique du pays.</p> <p>Arrêté N°059/PR/MFPPE/DG/DGTFEG/2020 portant création d'un comité chargé de l'élaboration du Plan d'Action National de la résolution 1325 sur les Femme, Paix et Sécurité ; Décret N°2035/PR/PM/MFPPE/2017 portant adoption du Politique National Genre (PNG) ; Convention entre le HAMA et le MFPPE portant autorisation de diffusion des programmes d'une radio FM « Voix de la Femme » de N'Djamena du 1^{er} mars 2019.</p>
<p>ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</p>	
<p>EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS</p>	<p>Selon l'Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad de 2019, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 43.7% en 2011 à 62.7% en 2018 soit 19 points de pourcentage. Le degré de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est passé de 30%</p>



	<p>en 2016 à 32% en 2017, soit une augmentation de deux (2) points de pourcentage. Le Tchad est donc encore loin de la mise en œuvre complète de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (100). Beaucoup d'efforts restent à faire dans ce domaine.</p> <p>De 2000 à 2017, la progression des indicateurs d'accès à l'assainissement de base est restée quasiment inchangé à 10% sur la même période. Selon le Programme commun des Nations Unies de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, le taux de défécation à l'air libre a enregistré une diminution d'un point 68% en 2017 contre 67% en 2019. En 2015, la situation dans les écoles est aussi alarmante. Sur les 12,254 écoles que comptent le Tchad 90% n'ont pas de toilettes. Pour contribuer à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles une stratégie Eau, Hygiène et Assainissement a été adoptée ; et une feuille de route pour un Tchad sans défécation à l'horizon 2030 à l'air libre a été élaborée. Elle se définit des résultats en trois phases.</p> <p>Selon l'Enquête Démographique et de Santé, et à Indicateurs Multiples de 2015, la proportion de la population qui utilisait des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon ou tout autre produit est de 23,8%. Avec la période de COVID-19 cet indicateur serait en net progression où le lavage des mains est obligatoire dans les services publics et encouragé dans les ménages.</p>
<p>ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>	
<p>EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS</p>	<p>Le Tchad s'est doté d'un nouveau cadre réglementaire et d'un plan d'actions pour le secteur énergétique. Toutefois, la pénurie énergétique avec son corollaire de délestages intempestifs de la fourniture de service observés depuis plusieurs années. Le taux d'accès à l'énergie est passé de 3.3% en 2011 à 8% en 2018 (ECOSIT 4) avec des fortes disparités entre le milieu urbain et rural (le taux d'accès à l'énergie est de 30% en milieu urbain contre 1.1% en milieu rural (ECOSIT 4)). Cette faible couverture géographique demeure une préoccupation majeure des hautes autorités du pays.</p>
<p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	
<p>EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS</p>	<p>Le nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes a connu une augmentation continue depuis 2005, et presque atteint le niveau d'une succursale pour 100 000 adultes. Il est passé de 0,08 à 0,99 succursale pour 100 000 pour la période 2005-2015</p> <p>Le nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes a connu une évolution similaire à celui des succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes, mais à un rythme plus rapide à partir de 2013. En 2015, le Tchad comptait 1,14 distributeur automatique de billets pour 100 000 adultes contre près de 0,37 pour 100 000 adultes en 2005.</p> <p>Les services offerts par l'Office National de l'emploi aux demandeurs d'emplois au cours de ces dernières années sont passés de 8 619 placements en 2011 à 14 779 en 2015 toutes catégories confondues. De même, 60% des demandes d'emploi, tous sexes confondus, émanent des jeunes diplômés de 25 à 35 ans qui sont massivement présents sur le marché formel du travail.</p> <p>Depuis 2015, on observe une croissance négative de la productivité du travail, du fait notamment de la faible création de valeur ajoutée sectorielle, des crises multiples (sécurité, pétrole, climat), avec une contribution quasi stable de l'agriculture plutôt informelle aux emplois (entre 77% et 79% en projection). La création des emplois dans les autres secteurs (industries, services modernes) demeure plus faible et dans une constante. Cela explique un taux de vulnérabilité élevé des emplois (plus de 90% des emplois sont occupés par des travailleurs indépendants dans l'informel). La proportion des travailleurs salariés (moins de 7% des emplois) et des chefs d'entreprises (moins de 1% des emplois) souligne la nécessité de développer les compétences de qualité dont l'économie a besoin et promouvoir des emplois décents dans un scénario de croissance forte, diversifiée et inclusive.</p>
<p>ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	
<p>EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS</p>	<p>Selon le Rapport National volontaire de 2019, la valeur ajoutée du secteur secondaire a connu une hausse de 2,5% en 2017. Cette croissance est due à l'augmentation du volume d'activités dans presque toutes les branches du secteur. Les branches ayant connu le plus de hausse dans ce</p>



	<p>secteur sont la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et matériaux de construction (70,9%), l'égrenage du coton, industrie textile, de l'habillement, fabrication de produits en cuir (61,9%), la fabrication de produits à base de tabac (35,3%), et la production et la distribution d'électricité, gaz et eau (21,3%). Au sortir de la crise occasionnée par la chute du prix du baril de pétrole, la part de l'industrie manufacturière dans le Produit Intérieur Brut repart à la hausse : elle s'est accrue de quelques 0.11 points par rapport à son niveau de 2016 qui était de 9,83%.</p> <p>La valeur ajoutée manufacturière par habitant qui permet de mesurer la contribution de chaque habitant du pays considéré à la formation de la valeur ajoutée du secteur manufacturier a régressé et se situe à une moyenne de \$80,03 sur la période 2010-2016. Sa tendance était quasi stable entre 2010 à 2012. Elle évolue à un rythme annuel moyen de \$15,46 pour se situer à \$106,98 en 2015 avant de régresser en 2016 à \$94,33 dû à la conjoncture économique que traverse le Tchad.</p> <p>Selon le rapport du Ministère des Infrastructures d'août 2020, le réseau routier du Tchad, sur les dix dernières années, est passé de 900 Km en 2010 à 3 200 Km en 2020. Cependant, la vétusté des infrastructures routières est décriée par les usagers.</p>
<p>ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p>	
<p>EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS</p>	<p>Des progrès constants ont été réalisés pour assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national. Les dépenses des ménages sont passées de 1 490 510 F CFA, soit près de 124 209 F CFA par mois en 2011 à 1 815 212 FCFA soit près de 151 268 F CFA par mois en 2019, soit une hausse de 22% de dépenses des ménages par mois. Par milieu de résidence, la dépense moyenne annuelle par ménage est 2,3 fois plus importante en milieu urbain (3 188 125 FCFA) qu'en milieu rural (1 398 393 F CFA). Quel que soit le milieu de résidence, la dépense moyenne annuelle par ménage croît régulièrement lorsqu'on va des ménages les plus pauvres aux plus riches.</p> <p>Concernant la facilitation de la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées, le Tchad a adopté le Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières, et élaboré un plan d'actions prioritaire pour sa mise en œuvre jusqu'en 2021. En Novembre 2020, le Tchad a organisé une Consultation nationale pour l'Examen national volontaire du PMM.</p>
<p>ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	
<p>EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS</p>	<p>En dehors de la capitale N'Djaména, la plupart des centres urbains présentent un caractère plus rural qu'urbain, si l'on considère les aspects qualitatifs (activités dominantes, type de bâtis, équipements). En 2012, un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) a été réalisé, mais n'a pas été approuvé du fait de l'incompatibilité de ce dernier avec les développements actuels de la ville de N'Djaména. Cependant, il a été relancé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat pour qu'il prenne en considération tous les aspects urbanistiques de la capitale tchadienne ;</p> <p>En 2013, le Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat a mis en place un schéma National d'Aménagement du Territoire. Enfin, l'enjeu principal est de faire en sorte que l'urbanisation et le développement urbain aient un positionnement adéquat dans le contexte national et régional d'ici 2035, en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins de base de la population (énergie, eau potable, assainissement, transports, hygiène, etc.) ; Le premier Plan de Contingence Inondation pour la ville de N'Djaména et le Plan de contingence multirisque ont été élaborés y compris les plans d'organisation de secours (ORSEC) et de la revue juridique et institutionnelle ; En 2008, le Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat a élaboré un « document de cadrage du développement urbain de N'Djaména à l'horizon 2020 »</p> <p>Tous ces plans élaborés, la mise en œuvre reste un défi compte tenu de la récession budgétaire de l'Etat et la mobilité des cadres de l'Etat ayant initié ces plans.</p>
<p>ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables</p>	



<p>EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS</p>	<p>Le Tchad ne dispose pas des plans nationaux de mode de consommation et de production durable. Toutefois, plusieurs actions ont été menées pour une production durable. Elles ont consisté en la mise en œuvre du programme national sur la conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Ce programme a pour but, entre autres, la réduction de la pression exercée sur les ressources forestières ; la contribution à une baisse des émissions des gaz à effet de serre ; la facilitation et la promotion des énergies à faible coût ; la promotion de l'agroforesterie et la reforestation à base communautaire permettant le renouvellement raisonnable des forêts.</p> <p>Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche a mis en place un cadre stratégique opérationnel pour la gestion durable, la promotion et la valorisation de 10 produits forestiers non ligneux prioritaires. Plus généralement, elle intervient dans le PND 2017-2021 dans le domaine du développement des chaînes de valeur de l'agriculture, l'élevage, la forêt, la pêche et l'aquaculture pour le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles en faveur de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et la valorisation et gestion durable des ressources naturelles pour le renforcement de la résilience.</p>
<p>ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	
<p>EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS</p>	<p>Le Tchad va faire partie du concert des nations ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015 - 2030).</p> <p>En mars 2019, un manuel d'éducation au changement climatique pour le développement durable au Tchad a été validé. En 2018, le Tchad a adopté sa politique Nationale pour la lutte contre le Changement Climatique (SNCC) et a consécutivement enclenché le processus d'élaboration de la Politique Nationale de L'Environnement (PNE). Le PND (2017-2021) consacre dans son axe 4, un sous axe sur la « création d'un cadre de vie propice à l'épanouissement de la population tout en assurant la préservation des ressources naturelles et en s'adaptant aux changements climatiques »</p> <p>En 2016 le Tchad a élaboré le premier Plan de Contingence Inondation pour la ville de N'Djamena et le Plan de contingence multirisques ont été élaborés. La même année, le Tchad a signé l'accord de Paris sur les changements climatiques adopté le 12 décembre 2015, qui a été ratifié le 12 janvier 2017. Le pays fait partie des 195 signataires et 186 parties prenantes qui ont soumis leur nouveau plan d'action climat à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.</p> <p>En 2015, le Tchad a élaboré son Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences pour la période 2015-2020, au lendemain de la Conférence Mondiale de Sendai sur la Réduction des Risques de Catastrophes. Toutefois, on observe que les inondations ont eu lieu en 2020, c'est qui indique que le plan souffrait dans la mise en œuvre.</p> <p>Le programme CADRI (Capacity for Disaster Reduction Initiative) deux (2) qui est une initiative inter-agence regroupant un certain nombre d'agences du SNU (PNUD, OCHA, UNICEF, PAM, OMS, FAO) et d'organisations observatrices (WMO, UNITAR, UNOPS, UNESCO, GFDRR, IFRC) a été initié et son objectif est de permettre aux Nations Unies et aux autres membres du système de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (ISDR) d'appuyer les gouvernements dans leur effort visant à élaborer et mettre en œuvre un cadre cohérent pour le renforcement des capacités nationales en matière de Réduction des Risques de Catastrophe (RRC) et de Préparation et Réponse aux Urgences (PRU). Tout en s'appuyant sur le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes (CSRRC), Au Tchad, le soutien de CARI a débuté en fin de l'année 2013. La première étape (évaluation des capacités nationale) a fait l'objet des deux (2) premières missions et l'écriture d'un rapport. Ces missions ont également permis la facilitation d'ateliers de discussions autour du rapport avec l'ensemble des structures nationales impliquées et d'un second d'atelier de deux jours de formation en RRC. C'est à partir de novembre 2014 que l'initiative CADRI a commencé son travail d'appui pour l'élaboration d'un Plan d'action de renforcement des capacités en Réduction des Risques de Catastrophes (RRC), en étroite</p>



	collaboration avec l'équipe pays des Nations Unies et des différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.
<p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	
EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS	<p>La proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui se trouvent dans des aires protégées est restée constante de 2015 à 2018, et s'établit à 70,63%. Autrement dit, près d'un tiers de ces sites se trouvent sans protection. Quant aux sites importants pour la biodiversité des eaux douces, 70,2% sont situées dans des aires protégées. Cette proportion est restée la même depuis 2015.</p> <p>En 2018, le Tchad a adopté une Stratégie Nationale sur l'Accès aux Ressources Génétiques et le Partage des Avantages Justes et Equitables découlant de leur Utilisation (APA). La Stratégie Nationale (SN-APA 2018) vise de façon globale à « mettre en place des mesures législatives, administratives et de politique générale harmonisée, transparente et opérationnelles conformément aux dispositions de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Nagoya sur l'APA ».</p> <p>En 2016, le Tchad a adhéré au Plan de Convergence pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale 2015-2025 dont le but est d'améliorer la gestion de la diversité biologique, de l'environnement et des aires protégées.</p> <p>Le Tchad dispose d'une Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) couvrant la période 2011-2020, ayant pour objectif de contribuer à réduire substantiellement la perte de la diversité biologique. Les efforts fournis dans ce domaine se sont traduits par la création de trois parcs nationaux, sept réserves de faune et une réserve de la biosphère qui totalisent plus de onze millions d'hectares.</p> <p>L'Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes suit une tendance à la baisse sur la période 2005-2015. Elle a connu un bond entre 2015 et 2016, passant de 7,56 millions à 40,1 millions de dollars américains pendant la période. Cette situation encourageante témoigne de l'importance qu'accordent les autorités et leurs partenaires à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes.</p> <p>Le Tchad dispose d'une stratégie nationale pour la gestion durable des Produits forestiers non ligneux (PFNL) au Tchad et d'un cadre stratégique opérationnel de gestion durable, promotion et valorisation des 10 PFNL au Tchad (Phoenix dactylifera, Adansonia digitata, Ziziphus sp. Boscia senegalensis, Tamarindus indica, Arthrospira platensis, Acacia senegal, Acacia seyal, Vitellaria paradoxa, Balanites aegyptiaca, et Parkia biglobosa).</p> <p>Le Tchad dispose également d'un programme pays pour le Fonds Vert Climat au Tchad. Ce programme permet de mettre en œuvre des programmes et projets de gestion de restauration des écosystèmes terrestres et de la biodiversité, (les forêts, lutter contre la désertification, etc..).</p>
<p>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>	
EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS	<p>En 2018, l'Assemblée nationale du Tchad a passé l'Ordonnance n° 006/PR/2018 portant lutte contre la traite des personnes en République du Tchad. Celle-ci criminalise le phénomène, et punit les personnes coupables à des peines allant de quatre à trente ans, et d'une amende de 250 000 XAF à 5 000 000 XAF²².</p>

22 https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=109222&p_count=2&p_classification=03



	<p>Le Gouvernement a créé en 2017, 23 délégations régionales à l'Emploi et aux Droits de l'Homme et 3 antennes d'accès au droit pour améliorer l'accès à la justice ; En 2016, l'ensemble des tribunaux (justice de paix et tribunaux de grande) ont enregistré 19 442 affaires nouvelles dont 7548 au civil et 11894 au pénal. Par contre, le nombre de juridictions n'a pas évolué, il est de 28 tribunaux de grande instance et 32 justices de paix, réparties sur l'ensemble du territoire.</p> <p>La réforme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme en a permis un renforcement important. Assurer sa présence dans tout le pays et accroître ses capacités financières à fin d'être pleinement indépendante reste une priorité.</p> <p>En 2015, environ 1 enfant de moins de 5 ans sur 10 (12%) a été enregistré à l'état civil, alors qu'il était de 15% en 2010. Avec les progrès réalisés ces dernières années, ce taux est passé à 25,7% en 2019 (ECOSIT4).</p> <p>Dans l'ensemble, selon l'annuaire statistique 2016 du Ministère de la Justice, il y avait six personnes sur dix qui étaient en instance de jugement (62,3%) en pourcentage du nombre total de personnes en détention.</p> <p>La réforme du système d'état civil par Ordonnance du Président de la République du 14 février 2020 qui a été ratifiée par l'Assemblée Nationale ainsi que la mise en place et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS). La Politique Sectorielle de la Justice de 2018 intégrant la stratégie intérimaire de justice pour mineurs de 2017 a été validée.</p> <p>Le Tchad a pris 8 engagements importants au Forum Mondial pour les Réfugiés pour améliorer l'environnement de protection des réfugiés au Tchad et renforcer la coexistence pacifique entre réfugiés et communautés hôtes.</p>
--	---

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

<p>EXEMPLES DE RÉALISATIONS/CONSTATS</p>	<p>Les recettes publiques du Tchad se chiffraient à 13,2% du PIB non pétrolier, dont 8,3% provenaient des secteurs non pétroliers et 4,9% étaient des recettes pétrolières en 2015. La proportion des recettes non pétrolières n'a quasiment pas changé en 2016 (8,4%). Les recettes pétrolières ont chuté de 1,4 point par rapport à leur niveau de 2015, ramenant ainsi la proportion des recettes publiques totales à 11,9%. Cependant, en 2017, il y a eu une légère amélioration de la situation dans le secteur pétrolier, les recettes pétrolières s'étant établies à 6,4%, soit une hausse de plus de 80%. Par contre, la proportion des recettes non pétrolières, elles, peine à faire un bond et tourne toujours autour des 8%. Cela démontre la forte dépendance des finances publiques des recettes pétrolières. Ces recettes devraient être réinvesties dans des secteurs porteurs pour renforcer la résilience de l'économie aux chocs externes</p>
---	---



3.2. Analyse de l'impact de la COVID-19 sur la réalisation de l'agenda 2030 et l'atteinte des objectifs de développement durable au Tchad

Depuis le début de l'année 2020, la pandémie de COVID-19 met à rude épreuve les capacités du secteur de la santé de nombreux pays y compris le Tchad. Les mesures prises pour empêcher la propagation de la COVID-19 ont des effets dévastateurs sur les économies et les moyens d'existence des populations. En outre, selon les premières estimations, il semble probable que cette pandémie va déclencher une récession mondiale, ce qui risque de multiplier par deux le nombre de personnes confrontées à la faim aiguë, tout en rendant très délicate la mise en place de mesures d'atténuation et de riposte. Cette pandémie, outre qu'elle attire l'attention sur la nécessité d'investir davantage dans la préparation, l'atténuation et la gestion des chocs potentiels à venir, devrait favoriser l'essor de nouvelles façons de travailler, par exemple grâce à l'utilisation des technologies numériques, qui permettent de travailler à distance. Elle attire également l'attention sur l'urgente nécessité de remédier aux profondes inégalités qui risquent d'aggraver et de prolonger la détresse parmi les populations les plus vulnérables du monde.

Les secteurs durement affectés par la COVID-19 au Tchad sont les transports aériens et terrestre, l'hôtellerie et la restauration, le commerce, la santé, l'éducation, et l'agriculture. Ces secteurs, clés pour le développement ont par ailleurs contribuent au PIB d'une façon importante et doivent être accompagnés pour maintenir au mieux le volume de revenir à leurs activités, et leur contribution à niveaux avant la création de valeur ajoutée. Le sous-secteur du commerce général est le plus touché par les mesures barrières. Il s'agit notamment des boutiques non alimentaires (quincaillerie, ventes des cosmétiques, ventes des prêt-à-porter, etc.) où plus de trente mille unités de ventes ont été fermées entre le 24 mars 2020 et le 20 mai 2020. Après, viennent, par ordre d'importance, les restaurants, les grillades de viande, les étals et colporteurs, les bars-alimentations-cafés, etc. Il ressort que l'activité dominante est celle des boutiques non alimentaires qui représente 82% des 37 830 structures fermées dans la ville de N'Djamena. Le secteur informel est le plus affecté par la pandémie car mobilisant plus les travailleurs à risque élevé de vulnérabilité (unités de production informelle, femmes opérant dans le petit commerce et d'autres activités de services à petite échelle, etc.).

Le principal défi à un tel niveau est de rendre opérationnelle une stratégie susceptible de faciliter la transition progressive des micros et petites entreprises et de leurs travailleurs vers l'économie formelle. Les constats sur les secteurs les plus touchés sont présentés par objectifs de développement durable comme suit :

ODD1 : l'une des cibles priorisées par l'ODD1 est de renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental. Face à la COVID-19, le gouvernement a pris plusieurs mesures parmi lesquelles la fermeture des frontières, l'instauration de couvre-feu, les restrictions de mobilité de la population, l'interdiction de réunions et de rassemblements publics de plus de 50 personnes etc. Ces mesures ont entraîné un dysfonctionnement des chaînes d'approvisionnement des denrées alimentaires et des intrants nécessaires aux systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Ainsi, pour atténuer les impacts directs/indirects de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture, le gouvernement et ses partenaires techniques et financiers ont également mis en place des stratégies parmi lesquels on peut citer la Stratégie multisectorielle du système des Nations Unies pour aider le gouvernement et le peuple tchadien à faire face à la crise du coronavirus, ainsi que les programmes de criticité qui sont mis en place et qui servent de cadre global pour la réponse à la pandémie de la COVID-19. Dans cette optique, des financements ont été mobilisés par le Gouvernement et les partenaires techniques et financier pour fournir une aide



alimentaire aux populations tchadiennes en général, aux ménages vulnérables et groupes aux besoins spécifiques en particulier ; Renforcer les instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes ; et Renforcer le capital productif et les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Des transferts monétaires non-conditionnels et la distribution des intrants et matériels agro-pastoraux et de déstockage de bétail, de distribution des noyaux de petits ruminants au profit des populations réfugiées, retournées et hôtes affectés par les différentes crises dans tous les pays voisins.

ODD2 : Le Tchad n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la Faim Zéro d'ici à 2030 si les tendances selon les dernières enquêtes (Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire des ménages ruraux ; Évaluation Rapide de Nutrition ; et Cadre Harmonisé) se poursuivent. Bien qu'une étude approfondie sur l'effet du covid-19 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire n'ait pas encore été menée pour le Tchad, les derniers chiffres du Programme Alimentaire Mondial au niveau global révèlent qu'en raison de la pandémie de la COVID-19 ce nombre de personnes qui risquent de souffrir d'insécurité alimentaire aiguë d'ici à la fin de l'année 2020 pourrait doubler. Pour des personnes qui se trouvent au bord de la famine, des mesures doivent être rapidement mises en œuvre afin de fournir de la nourriture et une aide humanitaire aux régions les plus à risque. Un changement profond du système d'alimentation et d'agriculture est nécessaire afin de nourrir des personnes qui souffrent de la faim. Augmenter les capacités de la productivité agricole et renforcer les systèmes durables de production de nourriture sont nécessaires pour permettre de réduire le problème de la faim. La situation au Tchad est marquée actuellement par des séquences de sécheresse relativement longues en début de la campagne et des inondations sévères qui ont fait que cette année plus de 400 000 personnes sont affectés, 10 000 têtes de bétail perdues ; 150 000 ha des champs détruits ; les stocks des commerçants des marchés inondés ont été sérieusement affectés. Ces évaluations montrent que des actions sont plus que jamais importantes notamment pour la réduction des risques de désastre qui sont très récurrentes ces dernières années. Il s'agit en fait de mettre l'accent sur les priorités telles que (i) Comprendre les risques de catastrophe (identification, évaluation et analyse des risques, éducation, recherche et sensibilisation ; (ii) Renforcer la gouvernance et les institutions pour gérer les risques de catastrophe (cadres législatifs, politiques, stratégiques sur la RRC) ; (iii) Investir dans la RRC à des fins de résilience (intégration de la RRC dans l'ensemble des secteurs concernés et prise en compte des risques sous-jacents) et (iv) Renforcer la préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction. Il s'agit aussi de mettre en œuvre des projets d'investissement dans le domaine agro-sylvo-pastoral.

ODD3 : La faiblesse du système de santé et la prévalence des maladies sous-jacentes telles que le paludisme et la malnutrition sont des facteurs de vulnérabilité de grande ampleur pour les populations tchadiennes. La crainte que le système de santé soit submergé à la suite d'une propagation rapide de la maladie demeure car au Tchad il y a très peu de personnel soignant (seulement 0,5 médecins et 4 infirmiers pour 10 000 habitants). En outre, le pays dépend entièrement de l'étranger pour ses besoins pharmaceutiques ; ainsi les perturbations des chaînes d'approvisionnement consécutives aux mesures barrières contre la pandémie limitent l'accès aux fournitures et équipements requis pour lutter contre la COVID-19, tels que les trousseaux de dépistage, les équipements de protection individuelle, les respirateurs et les produits pharmaceutiques.

La pandémie de la COVID-19 perturbe les services essentiels de santé y compris les services liés à la tuberculose et au VIH. Les modèles mathématiques réalisés au Tchad par le mécanisme de financement mondial en mai 2020, signalent une augmentation de 3% de la mortalité maternelle pendant les 12 mois suivants du fait du nombre élevé d'accouchements en moins dans les structures de santé par peur de transmission du virus et la pression élevée de la COVID-19 sur les systèmes de santé et les ressources déjà insuffisantes.

ODD4 : À l'instar de la quasi-totalité des pays du monde, le Tchad a procédé à la fermeture des établissements scolaires et universitaires, alors que les programmes scolaires de l'année scolaire 2019-2020 n'étaient exécutés qu'à hauteur d'environ deux-tiers. Cette fermeture des établissements



d'enseignement a un large éventail d'effets négatifs sur les enfants et les jeunes, dont l'interruption de l'apprentissage qui est d'une importance capitale pour le développement social et comportemental. De plus, de nombreux enfants qui fréquentent les écoles disposant de cantines scolaires perdent les repas fournis dans ces écoles, avec des répercussions sur le revenu familial. L'interruption scolaire entraîne également des lacunes dans les services de garde d'enfants, ce qui a des pressions sur l'équilibre entre le travail et la vie personnelle, en particulier pour les femmes et les parents qui sont amenés à faciliter l'apprentissage des enfants à la maison. On peut aussi relever qu'une interruption durable de l'éducation pourrait entraîner une augmentation du travail des enfants et du mariage des enfants.

Selon le rapport d'études d'impact due à COVID-19, l'évaluation du secteur de l'éducation faite sur la base du nombre des enseignants vacataires et communautaires issue des annuaires statistiques de l'enseignement fondamental et de l'enseignement supérieur fait ressortir un manque à gagner estimé à 3,3 milliards de FCFA en termes de vacations à payer statistiques du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion civique. En raison de la crise, 3 023 602 d'enfants âgés de 3 à 17 ans seront en besoin d'éducation et 139 676 élèves n'auront plus l'accès aux cantines scolaires. Plusieurs centaines de milliers de jeunes filles (âgées de 15 à 24 ans) et de femmes pauvres analphabètes vivant en milieu rural risquent de n'est pas bénéficié de l'éducation en 2020.

ODD5 : Selon la note de synthèse « l'impact de la COVID-19 sur les femmes », Avril 2020 du Secrétaire Général des Nations Unies, la pandémie accentue les inégalités préexistantes, exposant les vulnérabilités des systèmes sociaux, politiques et économiques qui, à leur tour, amplifient les effets de la pandémie. Bien que la tendance mondiale comme au Tchad des cas de COVID-19 montre que les hommes sont plus touchés que les femmes, les violences de genre connaissent une augmentation exponentielle sous l'effet des pressions économiques et sociales engendrées par la pandémie de COVID-19 et dans le contexte des restrictions de mouvement et des mesures d'isolement social. De nombreuses femmes sont forcées de se confiner chez elles avec leur agresseur. Or, les services qui sont censés leur apporter une aide sont perturbés ou inaccessibles.

Ainsi, la situation épidémiologique de cette maladie à Coronavirus, présentée par la Coordination Nationale de Riposte Sanitaire, le 11 juillet 2020 fait état d'un nombre total de cas confirmés de 880 dont 229 femmes. 75 décès dont 16 femmes ont été déplorés. Une enquête sur les conséquences de la pandémie sur l'utilisation des services de santé maternelle et de prise en charge des violences basées sur le genre a été organisée par le Ministère de la Santé Publique du Tchad en juin 2020. Les résultats montrent une grande baisse du taux de fréquentation des formations sanitaires par les femmes et les filles. Ainsi, au mois d'avril et mai, une baisse du nombre de nouvelles acceptantes en planification familiale a été constatée dans 13 établissements de santé (379 contre 492 en 2019 aux mêmes mois). Il est remarqué une baisse plus prononcée, dans la même période, des clientes de services de consultations prénatales (CPN1 : 1 592 au mois de mai 2020 contre 2 361 dans la même période en 2020) et des chutes les plus drastiques du nombre total d'accouchements effectués dans 15 formations sanitaires (40,66% soit 6.541 contre 16 086 dans la même période en 2019).

En outre, au total 75 cas déclarés de violence basée sur le genre entre mai – juin 2020 (soit 22 Viols ; 4 agressions sexuelles, 42 violences physiques pour infidélité ; 1 mariage précoce ; 3 mutilation génitale féminine ; 3 grossesses non désirés).

ODD6 : la malnutrition aigüe globale va affecter un total de 1,997,507 enfants de 6 à 59 mois, soit 59% de l'ensemble des enfants de moins de 5 ans, et parmi lesquels 561,039 seront affectés par la malnutrition aigüe sévère. En termes de malnutrition chronique et pertes économiques, on note que sur le long terme, la situation actuelle pourrait conduire à une augmentation de la malnutrition chronique, qui reste très élevée au Tchad à 32%, avec 8 provinces au-delà du seuil élevé de 20% mais inférieur à 30% et 12 provinces au-delà du seuil critique de 30%. La COVID-19 a mis en exergue la problématique de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les formations sanitaires en particulier pour assurer l'hygiène et les pratiques de prévention et contrôle de la COVID-19. Avec la faiblesse des indicateurs en matière d'accès



à l'eau potable et à l'assainissement, la pratique de lavage des mains demeure un défi aussi bien en milieu rural qu'urbain.

ODD8 : Le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est établi à 4% en 2018 contre -0,9% en 2017, -1,0% en 2019 (INSEED, 2019) et s'établirait à 3,6% après la pandémie de COVID-19. Les finances publiques sont également affectées par la COVID-19. Ainsi, le déficit budgétaire en 2020 et 2021 se creusera en raison de la baisse des recettes pétrolières et de l'augmentation des dépenses.

Selon le rapport du Fonds Monétaire International 2020, pour ce qui est du secteur réel, les simulations intégrant les effets de cette pandémie montrent que la croissance du Produit Intérieur Brut réel projetée à 3,9 % en 2020 (dont 7,5% pour le secteur pétrolier et 3% pour le secteur hors pétrole) avant la crise se situerait à -0,8% (dont 2,4% pour le secteur pétrolier et -1,5% pour le secteur hors pétrole) en raison du ralentissement des activités pétrolières (3,2%) et aussi du secteur non pétrolier (-1,3%). Il apparaît clairement que le modèle de croissance du Produit Intérieur Brut n'affiche pas une certaine résilience aux chocs du fait d'une faible valorisation des secteurs porteurs et de faibles productivités sectorielles.

Le marché du travail au Tchad connaît une contraction consécutive à la COVID-19. Selon les statistiques nationales (Chambre de commerce d'industrie, d'agriculture, des mines et d'artisanat ; Office Nationale pour la Promotion de l'Emploi ; et Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) près de 288 607 personnes sont en chômage technique dont les plus importants sont dans le secteur du commerce non alimentaire (155 585 postes), le secteur de l'éducation toute catégorie confondue (78 541 postes), le transport urbain (15 210 postes), et enfin le secteur des grillades de viande et des restaurants avec respectivement un effectif de 9 220 et 7 460 personnes en arrêt d'activité. Sur la base des données de l'Office Nationale pour la Promotion de l'Emploi et de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, il ressort qu'en termes d'homologation des postes de travail, les nationaux perdront 100 postes ; 6.000 personnes bénéficiaires de l'auto-emploi seront en difficulté. S'agissant du programme crédit agricole de l'Office Nationale pour la Promotion de l'Emploi, 50.000 emplois saisonniers seront perdus et 150.000 personnes seront en difficulté. Environ 82 300 travailleurs journaliers à N'Djaména sont en difficultés. A cela, s'ajoute la situation d'environ 250 000 nouveaux diplômés qui frappent chaque année à la porte du marché de travail tchadien. La situation de ces jeunes risque d'être compromise par la pandémie du COVID-19. En effet, le ralentissement des activités économiques plongerait ces jeunes diplômés dans un chômage massif et structurel si des mesures atténuantes ne sont prises par les autorités publiques. La persistance du niveau encore élevé de sous-emploi et de vulnérabilité du travail recommande d'investir à la fois sur la transformation structurelle de l'économie pour accroître la contribution des secteurs de l'industrie et des services modernes à la création des richesses et des emplois décents.

ODD 9 : Selon le rapport du Fonds Monétaire Internationale de juillet 2020, malgré la chute du prix du pétrole, les recettes pétrolières vont augmenter de 30% en 2020 grâce au paiement en 2020 de l'Impôt de l'exercice 2019 par la société Pétrolière Chinoise (China National Petroleum Corporation) conformément au régime de droit commun. Cependant les effets de la chute des prix du pétrole en 2020 entraineraient une baisse de recette pétrolière de 26% en 2021. En conséquence, le déficit budgétaire est estimé à 1,9 % en 2020 et se creusera à 3,8 % en 2021. En revanche, les dépenses publiques augmenteront en raison d'une hausse de la masse salariale et des transferts vers le secteur de la santé pour contenir la pandémie de COVID-19.

Les échanges extérieurs sont durement touchés par la crise sanitaire. Sous l'effet de la balance commerciale, le déficit des comptes courants se creuserait en 2020. Les exportations de pétrole devraient chuter de près de 40 % en 2020 et les exportations totales de 31 % en raison de l'impact de COVID-19 sur la demande mondiale, du choc des prix du pétrole et des fermetures de frontières. Les importations totales ne s'ajusteront pas de la même façon, mais elles augmenteront plutôt de 2,3 %.



Ces arrêts d'activités ont provoqué une perte de revenus considérable aux entités économiques, ce qui est une atteinte à leurs droits économiques et sociaux. Le chiffre d'affaire considéré comme le manque à gagner pendant le mois d'avril 2020 est estimé à 176,8 milliards de FCFA (rapport d'étude d'impact due à COVID-19). Néanmoins, certains secteurs semblent avoir bénéficié de ces mesures. Par exemple, pour la première fois, la raffinerie exporte des produits pétroliers raffinés vers le Cameroun (la raffinerie était confrontée à une surproduction quelques semaines auparavant), la société sucrière a augmenté ses ventes intérieures, qui avaient été entravées par les importations frauduleuses, la Coton Tchad vend son huile végétale sur le marché local.

ODD 10 La pandémie de la COVID-19 a fortement affecté les capacités d'assistance aux personnes les vulnérables, notamment les migrants, réfugiés, personnes déplacées et les retournés. La réallocation des budgets et des dépenses de certaines agences du SNU vers la réponse sanitaire à la pandémie a par ailleurs eu pour effet de ralentir les assistances à certains groupes vulnérables, notamment l'aide à la réinstallation des réfugiés, l'aide au retour volontaire et à la réintégration des migrants. Selon l'OIM, au moins 800 migrants ont été bloqués dans les centres de transit et dans leurs communautés dans la ville de N'Djamena entre Avril et Septembre 2020.

En outre, les jeunes comme les femmes sont en première ligne au niveau des activités les plus fragiles et susceptibles d'être affectées par les mesures relatives à la lutte contre la propagation de la pandémie. Les mesures de fermeture des marchés ou de réduction de la demande de travail par les entreprises vont affecter au premier rang les jeunes qui risqueraient alors d'augmenter en nombre au niveau de la population des actifs non occupés.

ODD 11 : selon le rapport d'études d'impact due à COVID-19, les entreprises de télécommunications ont augmenté leurs ventes à l'ère du confinement/télétravail. Concernant le transport urbain, les pertes mensuelles sont estimées à 761 millions de FCFA. Pour ce qui est des transports interurbains, les pertes mensuelles sont évaluées à 633 millions de FCFA. Pour le transport aérien, même si certaines compagnies ont repris leurs vols internationaux en août 2020, cette reprise est progressive et la situation n'est toujours pas revenue à la normale et plusieurs dizaines de vols mensuels des six (06) compagnies qui desservent le Tchad sont encore annulés avec une perte énorme pour l'économie nationale. A ce secteur, il faut ajouter l'arrêt des activités de la compagnie nationale TCHADIA Airlines.

ODD13 : Le Tchad est un pays fortement exposé à différents types de risques de catastrophes. La dernière décennie a été particulièrement marquée par des chocs climatiques et hydrologiques de plus en plus récurrents et complexes. Les sécheresses et les inondations sont parmi les aléas les plus importants du pays et les conséquences de catastrophes qu'elles engendrent pèsent lourdement sur le développement socioéconomique du pays. A ce titre, il devient clair que l'Adaptation au Changement Climatique (ACC) est une préoccupation majeure du pays. Les scénarii laissent en effet à penser que les phénomènes climatiques extrêmes seront plus rapprochés dans le temps et plus intenses

ODD 17 : En ce qui concerne l'établissement de partenariats pour soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le covid-19 a entravé les efforts en cours pour fournir des formations et soutien technique aux institutions nationales sur la conception et la mise en œuvre de programmes de planification des réponses pour la sécurité alimentaire et la nutrition avec une alerte précoce consolidée et des mécanismes de coordination, ainsi que des filets sociaux sensibles aux chocs, sensibles à la nutrition et au genre; des programmes de formation et de communication pour une meilleure nutrition et des pratiques agricoles résilientes; et l'amélioration des mécanismes de coordination de l'alimentation et de la nutrition. En outre, la fourniture de la chaîne d'approvisionnement, des Technologie de l'information et de la communication, de la gestion de l'information et d'autres services logistiques à la communauté humanitaire et de développement est affectée négativement, tout comme la fourniture de services des vols humanitaire de Nations Unies pour permettre aux partenaires d'atteindre les zones d'intervention humanitaire.



4. NE LAISSER PERSONNE DE COTE

Le Tchad regorge d'énormes ressources naturelles mais demeure parmi les pays les moins avancés. D'après le rapport sur le développement humain du PNUD publié en 2020 pour 2019, le Tchad est classé 187ème sur 189, dans les pays ayant un développement humain faible. Selon l'INSEED, près de la moitié de la population tchadienne, soit 46,7%, vit en dessous du seuil de pauvreté. Parmi celles-ci, 52,5% vivent en milieu rural et 25% en milieu urbain.

Les revenus pétroliers qui représentent 75% des revenus du budget de l'Etat ont été largement investis dans les infrastructures publiques. Le rapport du Groupe de recherches alternatives et de monitoring du projet pétrole Tchad-Cameroun (GRAMP/TC, 2013) indique que la plupart des investissements publics en infrastructure se sont concentrés dans les centres urbains en général, et particulièrement dans la capitale, N'Djamena. Ainsi, le pays est en proie à d'importantes inégalités horizontales (dans l'espace) et verticales liées à l'inégale répartition des revenus pétroliers entre les régions. Cette concentration des investissements dans les grands centres urbains accentue les inégalités entre les ruraux et les urbains en termes d'accès à l'emploi et aux services publics (inégalités d'opportunité). L'augmentation des inégalités d'opportunité va contribuer à l'augmentation des inégalités de revenus puisque les deux formes d'inégalités sont liées.

Quant au degré d'urbanisation, il demeure faible et se situe à 21,9% d'après les derniers chiffres de l'INSEED. L'économie nationale est également caractérisée par la prépondérance du secteur informel et plus particulièrement en milieu rural. Le Tchad est composé à plus de 80% des populations rurales qui, en plus de leurs activités principales agricoles exercent dans l'informel à titre d'activités secondaires.

Ainsi, les inégalités dans la redistribution des revenus de l'Etat entre les régions rurales et urbaines risquent de s'accroître dans le cadre de la crise de Covid-19. D'après ECOSIT 4 de 2019, le taux de pauvreté qui se situe à 42,3% au niveau national augmente de façon significative en milieu rural contrairement à la capitale et aux centres urbains. En effet, le taux de pauvreté qui n'est que de 13,6% à N'Djamena, augmente rapidement pour atteindre 19,9% dans les autres centres urbains et 49,7% en milieu rural. En termes de pauvreté extrême, quatre provinces sont les plus affectées : le Mayo-Kebbi Est (58,7%) ; le Mayo-Kebbi Ouest (63,1%) ; le Logone oriental (52,9%) ; et le Mandoul (57,8%).

Selon l'indice de développement humain de 2019 publié en 2020, le Tchad est classé 187ème sur 189 pays et territoires ceci, avec un indice de développement humain de 0,398. L'indice de développement humain du Tchad est passé de 0,293 à 0,398 entre l'an 2000 et 2019, soit une progression de 10,5 points de base en 20 ans. Sur la base des données disponibles, on peut estimer qu'en 2025 la valeur de l'indice de développement humain du Tchad devrait osciller autour de 0,43.

Considérant ces caractéristiques propres à l'économie tchadienne, les conséquences des mesures barrières risquent de creuser les taux de pauvreté et d'accroître les inégalités régionales d'une part et les inégalités entre le monde rural et urbain d'autre part. Le Tchad ne dispose pas de données exhaustives couvrant tout le pays pour mesurer l'évolution des inégalités sociales. Cependant, en croisant les différents rapports de plusieurs sources, principalement la Quatrième Enquête sur les Conditions de vie



des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4 de 2019) publiée en juillet 2020 par l'INSEED et les documents des Nations Unies et de la Banque Mondiale²³ on arrive à distiller l'information suivante :

Environ seize millions de personnes vivent au Tchad en 2020 (80% dans les zones rurales, avec une forte disparité régionale due aux déplacements de populations, particulièrement dans les zones de frontière avec les pays en crise ; aux conflits ; et/ou au changement climatique). De ces 16 millions, on dénombre 482 691 réfugiés et 393 483 déplacés internes et retournés. Leurs taux de mortalité maternelle et néonatale sont parmi les plus élevés au monde (respectivement 860 décès pour 100 000 naissances vivantes et 33 pour 1 000 naissances vivantes en 2019). Leur accès à l'éducation est minime (1.3 années de scolarité).

Au Tchad, 876 174 personnes se trouvent en déplacement (482 691 réfugiés ; 336 124 déplacés internes²⁴; 57 359 retournés) avec un total de 690 000 personnes dans les communautés hôtes (OCHA, Aperçu des Besoins Humanitaires, Décembre 2020). En croisant ces multiples facteurs, on identifie les groupes les plus vulnérables suivants :

Groupe 1 : Femmes mariées en âge précoce, avec un bas niveau d'instruction ou analphabètes, vivant en zones rurales affectées soit par un conflit soit par le changement climatique, particulièrement celles vivant avec un handicap et/ou victime de violence basée sur le genre ; et celles en déplacement.

Groupe 2 : Hommes et femmes vivant dans une des zones les plus pauvres du pays, ayant un accès très limité aux services de base (santé, éducation, etc.) et aux ressources (comme la terre, l'eau et équipement agricole), en particulier ceux qui vivent avec un handicap et ceux qui ont été victimes d'un conflit et/ou d'un déplacement.

Groupe 3 : Enfants de zéro à cinq ans, vivant dans les ménages les plus pauvres et nécessitant d'une assistance alimentaire d'urgence, en particulier ceux qui vivent avec un handicap et ceux qui ont été victimes d'un conflit et/ou d'un déplacement.

L'absence de données précises pour certains groupes empêche la détermination de leur niveau de vulnérabilité. Néanmoins, de façon anecdotique on considère que les personnes issues des minorités, y compris les groupes religieux et ethniques, les personnes vivant dans les zones enclavées (îles du Lac et département de Haraze Magane) et les personnes ayant une orientation sexuelle non-conforme aux normes majoritaires font face à une discrimination latente et pourraient, suite à analyse, être inclus.

Les causes sous-jacentes et profondes sont multiples et interdépendantes. La pauvreté a son origine dans un manque objectif des ressources – tant humaines que financières – mais aussi dans une mauvaise distribution des ressources disponibles qui, dans certains cas, est causée par des pratiques de mauvaise gestion et de corruption. Le principe de la réalisation progressive des droits économiques et sociaux n'est pas respecté. La discrimination de certains groupes, par exemple les femmes, se traduit dans un accès encore plus réduit à l'éducation qui, à son tour, empêche l'implication et l'appropriation de leur part dans les actions de développement.

23 Banque Mondiale, Tchad Les avantages économiques d'une société post COVID-19 soucieuse de l'égalité des genres. Septembre 2020.

24 Lac Round 13_dashboard_FR.pdf (iom.int).



Le niveau de pauvreté généralisé dans le pays crée à son tour une situation d'instabilité sociale qui favorise les conflits violents autour de la gestion des ressources naturelles (en particulier le conflit éleveurs-agriculteurs). Les différents groupes armés exploitent cette situation pour recruter les jeunes sans emploi et sans espoir et pour victimiser les populations, en particulier les jeunes femmes. Certaines coutumes traditionnelles et pratiques négatives empêchent la résolution pacifique des conflits ; perpétuent la discrimination, en particulier des femmes et d'autres groupes vulnérables, même dans le domaine de la nutrition (par exemple, les enfants n'étant pas censé manger les œufs avant de parler) ; et freinent le développement complet des individus, par exemple à travers les mariages précoces, les accouchements précoces et multiples et la mutilation génitale féminine (30% des femmes tchadiennes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 15 ans ; environ 14% d'entre elles accouchent également avant l'âge de 15 ans ; et les mutilations génitales féminines, pratiquées dans la plupart des régions du Tchad, touchent 44% des femmes).

Du côté structurel, l'Etat est présent dans l'ensemble du pays mais les institutions déconcentrées n'ont pas les ressources suffisantes pour assurer le respect de tous les droits humains. Les violations des droits de l'homme ne sont pas nécessairement poursuivies et l'impunité génère un manque de confiance de la part des détenteurs des droits dans la protection offerte par les agents de l'Etat.

Les domaines dans lesquels il faudrait fournir un appui pour combler les lacunes pour tous, une fois que la législation va le permettre, sont les suivants :

- L'éducation et la formation professionnelle et technique de qualité pour tous ;
- L'accès aux services de santé de qualité pour toute la population avec des coûts abordables afin d'éviter les dépenses catastrophiques aux ménages ;
- la création des opportunités d'emplois décents et de revenus y compris pour des personnes en situation de handicap ;
- la réduction des inégalités sous toutes ses formes et dimensions, particulièrement l'accès aux ressources publiques et à l'eau potable, quelle que soit la province du pays ;
- les mesures incitatives à la lutte contre les changements climatiques et environnementaux ;
- la promotion et la consolidation de la paix, de la justice et des institutions efficaces.

En 2019, le Tchad est placé au 160^{ème} rang sur 162 pays dans l'indice qui concerne le niveau d'inégalité entre les sexes. Au Tchad, 15,3 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 1,7 % des femmes adultes ont suivi au moins des études secondaires, contre 10,3 % des hommes. La différence entre filles et garçons est source de discrimination d'accès aux opportunités éducatives, sociales, économiques, aux services sociaux de base et même de jouissance des droits y compris les droits civils et politiques, notamment la participation aux instances de prise de décisions, l'accès à l'information ou l'expression des opinions et idées.

La pandémie de la COVID-19 est venue aggraver les problèmes que rencontrent au quotidien les personnes le plus vulnérables. Les mesures de riposte prises par le Gouvernement comme la fermeture des marchés ont parfois eu des effets négatifs surtout que les groupes les plus vulnérables identifiés en haut n'ont pas été la cible de mesures d'accompagnement et que certaines mesures d'accompagnement (comme le sursis sur le paiement des factures de l'électricité, dont ils ne disposent pas) ne les concernaient pas directement. Trente-trois cas ont été enregistré dans les camps de réfugiés au 31 Décembre 2020 (situation journalière du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés), les mesures prises par le Gouvernement semblent avoir accentué le degré de vulnérabilité des réfugiés et personnes sous mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. En effet, le



confinement dans les camps a limité leur capacité de poursuivre les activités socioéconomiques, notamment l'agriculture, l'élevage, le petit commerce et la pêche. Cela a également accentué les risques de protection avec une augmentation du nombre d'enfants qui ne sont pas retournés à l'école, et obligés à s'engager dans des activités rémunérées ainsi que des femmes et filles victimes des violences sexuelles.

Sur le plan juridique, le Tchad fait partie des pays qui ont ratifié la plupart des conventions internationales en matière des droits de l'Homme. Un bon nombre de ces instruments juridiques a été transposé dans la législation nationale. Malheureusement, l'on remarque beaucoup d'insuffisances dans l'application par les acteurs judiciaires et dans le respect par les agents de l'Etat de ces textes, ou encore de l'ingérence et de l'interférence de certaines autorités politiques, militaires ou traditionnelles. Ces manquements alimentent parfois l'impunité des auteurs de violences et de discrimination à l'égard surtout des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées, des réfugiés, des migrants et des ressortissants de pays tiers. Un des exemples le plus courant est la violation, y compris par le Gouvernement, de la loi sur la parité dans les fonctions nominatives et électives. Au dernier remaniement du Gouvernement intervenu le 14 juillet 2020, seul 25% de femmes ont été nommées alors que la loi sur la parité impose au moins 30%. A l'approche des élections présidentielles, législatives et locales prévues respectivement pour 2021 et 2022, le respect des lois, la non-discrimination, l'inclusivité de toutes les couches socio-culturelles et leur accès à l'information seront cruciales pour crédibiliser le processus et alimenter un climat de paix et de sérénité.

Au regard des défis mentionnés, il apparaît important d'assister le Gouvernement non seulement dans l'adoption des textes respectueux de ses engagements internationaux mais surtout dans leur mise en œuvre ainsi que dans le développement de politiques et de programmes visant la réduction de l'impunité, des inégalités et de la discrimination. La justice, acteur incontournable dans le rétablissement des droits violés, a besoin d'être accompagnée afin de regagner son indépendance, lutter contre la corruption et l'impunité qui la gangrène et retrouver son efficacité dans le combat contre les injustices et toutes les formes de discriminations. Enfin, sur le plan institutionnel, la jeune commission nationale des droits de l'Homme a aussi besoin de l'appui du système des Nations Unies en vue de mieux protéger les droits de l'homme et de préserver son indépendance.



ENGAGEMENTS PRIS AU REGARD DES NORMES ET REGLES INTERNATIONALES

En sa qualité d'Etat membre de l'Organisation des Nations Unies, le Tchad a ratifié sept conventions internationales relatives aux droits de l'Homme et certains protocoles additionnels, à savoir :

- la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CCT)
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
- le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
- la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard de la femme (CEDEF)
- la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD)
- la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)
- le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC)
- le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC)
- la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).
- Le Tchad a aussi adhéré à la Convention de Genève de 1951 sur le statut de réfugié, à son Protocole de 1967.

En termes d'acceptation des procédures de plaintes individuelles, le Tchad a accepté la procédure d'enquête sous la Convention contre la torture de 1995 mais aucune des autres.

Au plan régional africain, le Tchad a ratifié également la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ; la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant ainsi que la Convention de l'Organisation de l'Union Africaine de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Cependant, il reste encore un bon nombre d'instruments de protection importants que le Tchad devrait adopter ou ratifier. C'est le cas de :

- la Convention internationale pour la protection des personnes contre les disparitions forcées ;
- la Convention de 1954 relative au statut des apatrides ;
- la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie ;
- le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;
- le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
- la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CTM) signée en 2012 mais pas ratifiée²⁵ ;
- le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications ;

25 West and Central Africa — Lake Chad Basin Crisis Monthly Dashboard 24 (24 September 2020)

<https://dtm.iom.int/reports/west-and-central-africa-%E2%80%94-lake-chad-basin-crisis-monthly-dashboard-24-24-september-2020>



- les Protocoles à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits de la femme en Afrique, aux droits des personnes âgées et à ceux des personnes vivants avec un handicap.

Le Tchad est membre de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Il a signé plusieurs Accords, Protocoles et Conventions régionaux, et sous-régionaux relatifs à l'Environnement avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), l'Union Africaine (UA). Il convient de souligner que la République du Tchad est aussi impliquée dans le programme Analyse Multidisciplinaire de la Mousson Africaine et de ses impacts ; la Prévisions Saisonnières en Afrique de l'Ouest au Cameroun et au Tchad ; et le consortium Centre Africain des Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD)-AGRHYMEHT-ABN qui ambitionne de renforcer les capacités de prévision climatique et la variation pluviométrique.

Le Tchad a ratifié la convention sur la Biodiversité et la convention de lutte contre la désertification. À côté de ces engagements régionaux, plusieurs initiatives des partenaires techniques et financiers pour soutenir l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques existent.

En Afrique, un autre texte fait référence : le document portant « Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique », qui a été entériné par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine en juillet 2009. Le Cadre et lignes directrices n'est ni un cadre contraignant, ni un modèle de politique foncière, ni un mécanisme d'harmonisation des politiques foncières. Il vise à inciter l'ensemble des Etats membres à aborder le foncier comme question prioritaire de développement et de gouvernance et apporte des repères méthodologiques sur la façon de s'y prendre.



5. PERSPECTIVES EN CE QUI CONCERNE LES PAYS VOISINS, LA REGION ET LA SOUS-REGION

Le Tchad existe dans un système régional climatique, de sécurité et de développement dynamique et en constante évolution. Le Sahel, région constituée des territoires bordant le Sahara et s'étendant de l'océan Atlantique à la Mer rouge, fait face à des défis de développement complexes et multidimensionnels caractérisés par des énormes défis dans la mise en œuvre des engagements pris en terme de droits de l'homme, une insécurité grandissante causée par les groupes armés non-étatiques, la variabilité du climat, un seuil de pauvreté très élevé, un accès limité aux services sociaux et un secteur public sous-performant. Dans la région du Bassin du Lac Tchad qui comprend le Cameroun, le Nigeria et le Niger voisins, cette instabilité a causé le déplacement de plus de 5 millions de personnes, y compris au moins 360 000 au Tchad²⁶.

Il y a aussi les engagements du pays quant aux défis sécuritaires endémiques associés à la lutte contre l'extrémisme violent. Par exemple, le 23 mars, les forces tchadiennes ont mené une opération de sept heures contre Boko Haram et la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique (ISWAP) sur la péninsule de Bohoma, dans la région du Lac, sur les rives du lac Tchad où ils ont perdu au moins 92 soldats. Le 4 avril, la présidence a annoncé que les forces armées avaient défriché le territoire tchadien de Boko Haram, tuant 1 000 djihadistes et perdant 52 des militaires tchadiens.

Ces défis pourraient être aggravés par les facteurs suivants : tensions ethniques frémissantes qui pourraient être facilement fomentées parmi une population de 16 millions d'habitants parlant 120 langues et dialectes différents ; le manque de ressources adéquates pour assurer une présence et un contrôle importants du gouvernement dans les régions éloignées, en particulier dans le nord et, dans une moindre mesure, dans l'est du pays.

Le fait que de nombreux dirigeants de l'Union des forces rebelles pour la démocratie et le développement proviennent de la tribu Tubu et des communautés arabes qui longent les frontières avec la Libye, le Niger, le Soudan et d'autres États, signifie que certaines personnes ne trouvent pas le gouvernement suffisamment inclusif dans sa répartition des fournitures et des positions. Elle pourrait donc faciliter l'accès des rebelles à d'éventuels réseaux des sympathisants ethniques et de soutien externe, comme un facteur qui permet aux rebelles de survivre et parfois de relever de sérieux défis pour la stabilité du pays ; et pour le gouvernement du Président Deby, dont l'ethnie Zaghawa composerait 1% de la population.

Vaste pays d'Afrique centrale enclavé, la sécurité et la stabilité du Tchad sont en partie influencées par les dynamiques dans les pays voisins du Soudan, la République Centrafricaine et la Libye, la perméabilité des frontières permettant un débordement facile des conflits d'un pays à l'autre, et facilitant les déplacements massifs des populations.

La guerre civile libyenne et la chute de Mouammar Kadhafi en 2011 ont fait du sud de la Libye une zone d'insécurité pour les autorités tchadiennes en raison de son impact déstabilisateur potentiel sur le nord du Tchad, y compris le Tibesti, un bastion rebelle historique. A son déclenchement, la crise avait

26 West and Central Africa — Lake Chad Basin Crisis Monthly Dashboard 24 (24 September 2020)

<https://dtm.iom.int/reports/west-and-central-africa-%E2%80%94-lake-chad-basin-crisis-monthly-dashboard-24-24-september-2020>



occasionné le retour au Tchad de près de 150 000 tchadiens établis en Libye²⁷. Par ailleurs, de plus en plus de migrants, principalement Tchadiens, mais aussi des ressortissants des pays tiers se dirigent vers le Nord du Tchad, en particulier vers les zones aurifères qui attirent de plus en plus de travailleurs, et donnant naissance parfois à des réseaux de traite de personnes et d'exploitation²⁸.

A l'Est du pays, l'instabilité socio-politico-sécuritaire au Soudan voisin a forcé plus de 370 000²⁹ soudanais à se réfugier dans les provinces de Ennedi Est, Ouaddaï, Wadi Fira et Sila. Depuis 2018, plus de 1 760 réfugiés sont retournés volontairement au Soudan mais les besoins d'intégration socioéconomiques au Tchad restent importants et en attente.

La situation socio-politique en République centrafricaine continue d'être suivie de près suite à la signature de l'accord de paix de Khartoum entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et les groupes rebelles en février 2019. Quelque 77 650 tchadiens retournés de la République Centrafricaine (RCA)³⁰ depuis 2013 ainsi que 69 000 réfugiés centrafricains arrivés par vagues successives depuis 2003 sont actuellement installés au Tchad.³¹

Cet afflux de populations entraîne une pression accrue sur les ressources déjà affectées par le changement climatique et les faibles infrastructures de base, détériorant ainsi les conditions de vie et moyens d'existence pour les communautés hôtes déjà vulnérables.

Dans les zones frontalières, l'insécurité est aussi due au vol de bétail et à l'évolution des schémas de transhumance qui parfois forcent les éleveurs à conduire leur bétail sur les terres des agriculteurs plus tôt. De même, les agriculteurs ont souvent tendance à s'installer sur des couloirs de transhumance qui sont utilisés par les pasteurs, obligeant ainsi les pasteurs à emprunter d'autres routes.

Aux risques sécuritaires s'ajoutent des risques climatiques qui affectent les secteurs économiques clés tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche l'aquaculture, augmentant ainsi la vulnérabilité des personnes. Il s'agit principalement de (i) la baisse et la variabilité accrue de la pluviométrie et des ressources en eau ; (ii) l'accroissement continu des températures observées depuis les années 90 ; (iii) la recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations, canicules) qui deviendront de plus en plus fréquents.

La pandémie de la COVID-19 a aggravé les vulnérabilités dans le Bassin du Lac Tchad mais aussi dans d'autres zones du pays car la fermeture des marchés, des frontières et l'imposition de mesures telles que les couvre-feux ont un impact supplémentaire sur les moyens de subsistance et l'accès des personnes vulnérables, y compris les migrants, réfugiés et personnes déplacées, et en particulier les femmes et les jeunes, aux services sociaux et sanitaires de base.

27 <https://www.iom.int/fr/news/loim-au-secours-de-migrants-tchadiens-en-detresse-expulses-de-libye>

28 <https://migration.iom.int/node/9538>

29 <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/79656>

30 https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/DTM%20Chad_Logone%20Oriental_Moyen-Chari_R2_Rapport%20Narratif_Draft3_ab_om_yak_final.pdf

31 <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/chad/sud#:~:text=Quelque%2073%20000%20retourn%C3%A9s%20tchadiens,2003%20sont%20toujours%20au%20Tchad.&text=Les%20perspectives%20de%20retour%20en%20RCA%20restent%20faibles.>



Face à ces défis, le Tchad s'est engagé dans plusieurs processus et accords en vue de renforcer la stabilité et la résilience sous-régionale. Des accords tripartites entre le Soudan, le Tchad et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ont été signés le 31 mai 2017 pour le rapatriement librement consenti des réfugiés soudanais vivants au Tchad d'une part, et des réfugiés tchadiens résidant au Soudan d'autre part. Selon les données de la situation journalière du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés de novembre 2020, depuis 2018 à nos jours 1 760 soudanais qui sont ainsi rentrés volontairement dans leur pays, tandis qu'au total 99 804 tchadiens sont de retour au pays, dont 289 tchadiens retournés volontairement du Soudan en 2019, ce qui porte le nombre total de retournés du Soudan à 5 093 (rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés d'octobre 2019).

Au niveau sécuritaire, le Tchad participe dans le G5 Sahel et à la Force Multinationale Mixte, deux instruments clés de la réponse régionale au terrorisme. Le Tchad participe également à plusieurs mécanismes de coopération pour le développement de la région et la résilience des populations, notamment la stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du Bassin du Lac Tchad affectées par la crise Boko Haram ³² élaborée en 2018 par la Commission du Bassin du Lac Tchad avec l'appui de l'Union Africaine, la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) lancée en 2013 par le Secrétaire Général des Nations Unies, et le Plan de soutien pour le Sahel (2018)³³ visant à renforcer la gouvernance, la sécurité et la résilience en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable par les pays membres. Ainsi, le Tchad recevra dans le cadre de la SINUS les appuis visant à renforcer la coordination des institutions nationales en charge de lutte contre le terrorisme et crime transnational en lien avec les normes internationales en matière des droits de l'homme. En plus, les approches harmonisées seront développées pour combattre les trafics illicites, assurer les contrôles et mouvements des armes et des éléments criminels, y compris terrorismes afin de renforcer l'application de la résolution 1267 sur l'embargo sur les armes.

Deux autres espaces de coopération sous-régionaux importants dans lesquels le Tchad s'est engagé sont l'Alliance Sahel et l'Alliance Globale pour l'initiative Résilience à travers lesquels le Tchad et ses voisins partagent des expériences et élaborent des programmes de développement et de résilience face aux changements climatiques et à l'insécurité alimentaire.

Au niveau mondial, le Tchad s'est engagé dans plusieurs processus de protection des personnes vulnérables, notamment les migrants et les réfugiés. En 2019, le Tchad fut le premier pays au monde à « nationaliser » le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières³⁴, réaffirmant ainsi son engagement aux côtés de plus de 160 Etats, pour une meilleure gestion des migrations à travers le monde.

En septembre 2016, le Président de la République du Tchad avait pris part au sommet mondial pour les réfugiés, tenu à New-York au cours duquel a été adoptée la déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants. L'Assemblée Générale des Nations-Unies a le 17 décembre 2018 le Pacte Mondial sur les Réfugiés, en incluant le Cadre d'Action Globale pour les Réfugiés comme partie intégrale. Le 3 mai 2018, la République du Tchad a annoncé sa participation officielle au Cadre d'Action Globale pour les Réfugiés.

En plus de l'Agenda 2063 pour lequel le Tchad et ses pays voisins se sont engagés pour la réalisation des objectifs de développement durable (Agenda 2030), le Tchad participe aussi à des accords de

32 <https://www.peaceau.org/uploads/strategie-regionale-de-stabilisation-de-redressement-et-de-resilience.pdf>

33 https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/French%20Summary%20Report_0.pdf

34 <https://www.un.org/fr/conf/migration/global-compact-for-safe-orderly-regular-migration.shtml>



partenariats Sud-Sud. En 2019, le Tchad a investi 2,5 millions de dollars pour financer la première phase de Coopération Sud-Sud relative au partage des connaissances, qui fait intervenir des experts et des techniciens vietnamiens à l'appui de la mise en œuvre du Programme national pour la sécurité alimentaire. Aussi, à travers le Centre d'Excellence Régional contre la Faim et la Malnutrition établi en Côte d'Ivoire, le Tchad pourra bénéficier d'un appui spécifique pour l'amélioration de l'accès à la nourriture en milieu scolaire.

La région du Sahel est confrontée à une série de défis persistants, notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la croissance démographique, la sécheresse, les inondations et l'épuisement des sols dus au changement climatique, les conflits et l'insécurité à cause des groupes extrémistes et au djihadisme qui menacent la stabilité et la souveraineté des populations et des États. En 2020, la pandémie du COVID-19 ou crise du Coronavirus est venue aggraver la situation déjà difficile. Depuis 2014, les 5 pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont créé le G5 Sahel, un cadre institutionnel pour la coordination de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité.



6. FINANCEMENT ET POSSIBILITES DE FINANCEMENT

7.1. Financement de quelques objectifs de développement durable

Secteur Education

Les objectifs et cibles retenus en matière d'éducation par le Plan National de Développement 2017-2021 étant aligné à 86% sur l'ODD 4, l'effort budgétaire nécessaire à la réalisation de l'ODD 4 est un bon « indicateur » pour apprécier la pertinence des choix budgétaires en faveur de l'éducation du pays. L'éducation publique est principalement financée par les ressources domestiques mais le financement extérieur a joué également un rôle majeur ces dernières années. En 2017 et 2018, les ressources nationales allouées au secteur de l'éducation pour le fonctionnement représentaient environ 88% du budget de l'éducation et de la formation et des ressources extérieures de 12%. Les cotisations des parents constituent la principale source de financement du fonctionnement des établissements scolaires publics et des écoles communautaires.

Selon le Paper FMI Rapport Pays No. 19/259, la réalisation des objectifs cibles en matière d'éducation requiert une augmentation de la dépense par élève de 65%, en le faisant passer de \$144 en 2018 à \$237 en 2030. En termes d'effort budgétaire, cela reviendra à consacrer environ 14% du PIB à l'éducation en 2030 contre 4% en 2018, ce qui fait passer l'effort public de 2,8% à 10,9%³⁵.

Secteur Santé

Quant au secteur de santé, d'après les études menées par l'UNICEF en 2017 puis 2018 ; et une étude de la Banque Mondiale de 2019, les parts du budget total de l'Etat consacré à ce secteur ont baissé de 7,5% en 2013 à 4,8% en 2015 avant de remonter à 6,9% en 2019. Les dépenses de santé ont subi une baisse drastique de plus de 50% des allocations budgétaires qui sont passées de XAF 101 milliards en 2013 à 44 milliards en 2018.

Les dépenses de santé par tête d'habitant au Tchad était de l'ordre de \$125 PPP en 2018, alors qu'elle était de \$200 pour les pays à faible revenu et que la moyenne subsaharienne s'élevait à \$350 PPP. Pour réaliser l'ODD 3, il faudrait faire passer les dépenses de santé par tête de \$42 en 2018 à \$91 en 2030, soit plus qu'un doublement, ce qui ferait passer l'effort macroéconomique (dépenses de santé dans le PIB) de 4.9% à 10.9% sur la même période, la dépense publique passant elle de 1.9% à 5.6% du PIB.

Le financement extérieur du secteur de la santé se fait sous forme d'appui (dons et prêts) des Partenaires Techniques et Financiers à travers principalement les projets et programmes. Le tableau ci-après indique l'évolution des financements extérieurs de 2013 à 2016.

Tableau 3 : Evolution des financements extérieurs par rapport à la dotation de l'Etat (en millions de FCFA).

Année	Financement Extérieur pour le MSP	Dotation du MSP	% par rapport à la dotation du MSP
2013	20 350	121 264	16,7%
2014	8 589	117 986	7,2%
2015	20 824	83 103	25%
2016	37 196	93 560	39,7%

Source : Ministère des Finances et du Budget ; et Ministère de la Santé Publique

35 FMI. Preya Sharma. FMI, African Department. Dépenses sociales et développement au Tchad. Mars 2019. Consulté sur <https://www.imf.org/~media/Files/Countries/ResRep/TCD/042019-social-spending-and-development-outcomes-in-chad-french.ashx> le 22/1/2020



La part du paiement direct des ménages dans la dépense totale de santé est encore très élevée (52% selon Conseil National de la Santé 2011). Elle est plus de deux fois supérieure à la limite fixée par l'OMS (20%). L'analyse de la situation de financement du secteur de la santé fait ressortir plusieurs problèmes notamment :

- La faible allocation autour de 7% du budget, par rapport aux engagements internationaux (déclaration d'Abuja d'affectation de 15% du budget général de l'Etat et les objectifs de développement durable) ;
- Il existe un gap de financement significatif dégageant des besoins de financement colossaux ; ;
- L'affectation des ressources financières aux provinces et aux districts ne se fait pas de manière équitable. En effet, il n'existe pas de critères ou clé de répartition des ressources (domestiques et extérieures) qui permettraient de favoriser l'équité dans l'offre et l'utilisation des services entre provinces et districts.

Secteur Agriculture

Selon le rapport de la revue des dépenses publiques du secteur agricole (RDPA) 2017, les dépenses publiques en soutien à l'agriculture et à l'alimentation financées par l'Etat ont baissé de plus de moitié (-59,55% en moyenne) sur la période 2014-2016 passant de 229,08 milliards de FCFA en 2014 à 114,34 milliards de FCFA en 2015 puis à 37,48 milliards de FCFA en 2016. Cependant, les financements des PTF se sont accrus de 27,64% passant de 29,96 milliards de FCFA en 2014 à 36,93 milliards de FCFA en 2015 puis à 48,81 milliards de FCFA en 2016.

L'analyse de perspectives de financement des dépenses identifie plusieurs sources différentes, dont la principale reste la mobilisation des ressources domestiques, le maintien de l'aide budgétaire et une mobilisation accrue des fonds mondiaux et des partenaires sud-sud. Cependant, les perspectives du côté des Partenariats Publics-Privés et des autres sources de financement privé sont moins fortes, compte tenu de leurs coûts, risques et autres exigences de forte gestion des projets, selon l'expérience d'autres Pays à Faibles Revenus.

7.2. Sources potentielles de financement des objectifs de développement durable

Les perspectives économiques se détériorent alors que le pays fait face à une insuffisance de financements et investissements multisectoriels pour adresser les priorités stratégiques du gouvernement et les objectifs de développement durable.

En 2019, les perspectives nationales avant COVID-19 se situaient à 3,4%. Cependant, la pandémie du COVID-19 freine les efforts de progrès socio-économiques du pays dans le cadre du financement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Selon les projections nationales la contraction du Produit Intérieur Brut se situerait à 0,5% pour un solde budgétaire de 3,5%. La problématique de financement de ces déficits se pose avec acuité. *Le tableau 3a* résume les prévisions macroéconomiques du Gouvernement pour le Tchad à l'horizon 2021.

Tableau 4a : Prévisions Macroéconomiques pour le Tchad – Gouvernement du Tchad

Variable/année	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel (Variation annuelle en %)	2,5	-0,5	5,2
Prix à la Consommation (Variation annuelle en %)	-1,0	2,8	3
Solde budgétaire (en % du PIB)	-0,9	-3,5	-6,8
Dettes Publiques (en % du PIB)	30,1	33,9	47,0

Source. Direction des Etudes et des Prévisions/ Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques et Démographique du Tchad (INSEED).



Les perspectives économiques avant l'avènement de la COVID-19 projetaient une croissance de 3,9% pour 2020 (FMI, 2020), résultat d'un dynamisme des secteurs de l'agriculture et de l'augmentation de la production pétrolière. En 2020, l'économie du pays devrait se contracter de 0,8 % en raison de COVID-19 avec un solde budgétaire déficitaire de 1.9% du PIB hors pétrole, ce solde budgétaire devrait s'amplifier en 2021 pour atteindre -3.8% du PIB selon les estimations du FMI août 2020. Le Fonds Monétaire International a accordé au Tchad en 2020 un financement de 183 millions de dollars Américains au titre de la Facilité Rapide de Crédit (FRC) afin d'aider le Gouvernement à couvrir d'importants besoins budgétaires estimés à 6 % du PIB. *Le tableau 3b* ci-dessous les prévisions macroéconomiques du Fonds Monétaire International à l'horizon 2021.

Tableau 5b : Prévisions Macroéconomiques pour le Tchad - FMI

Variable/année	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel (Variation annuelle en %)	3,0	-0,8	+6,1
Prix à la Consommation (Variation annuelle en %)	-1,0	2,8	3
Solde budgétaire (en % du PIB)	-0,8	-1,99	-3,8
Dettes Publiques (en % du PIB)	44,3	49,11	49,44

Source. Rapport des services du FMI. Juillet 2020

Selon le rapport n° AUS0000191, « Comment le Tchad peut-il sortir du labyrinthe de la croissance », de la Banque Mondiale, juin 2018, le Tchad n'a pas tiré parti des moteurs majeurs de croissance à long terme, notamment le capital humain, l'accumulation de capital classique, la qualité des institutions et de la gouvernance, ainsi que la concurrence et l'innovation en faveur de la productivité.

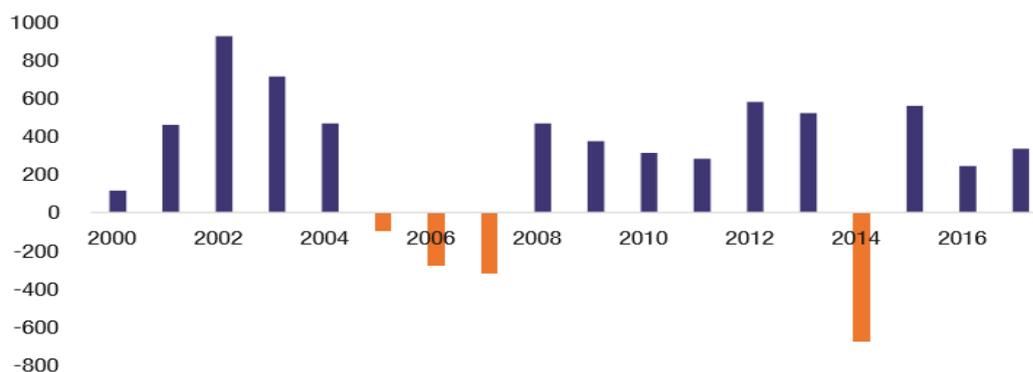
Au Tchad, les performances du développement du capital humain sont limitées. En effet, selon le rapport du diagnostic du système éducatif tchadien conduit en 2016, le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire général se situe à 19% (contre une moyenne de 35 % en Afrique subsaharienne) dont 30% pour les garçons et 9% pour les filles. Seuls 17,8% des enfants inscrits en seconde arrivent en fin de cycle.

Les indicateurs des taux d'abandon sont également élevés et beaucoup d'écoles communautaires ont des résultats en deçà des normes internationales. En effet, selon l'annuaire statistique de l'éducation de 2018-2019, les taux de redoublements et d'abandons élevés expliquent la stagnation du taux d'achèvement. Le taux de redoublement est de 16,3% pour l'ensemble du cycle primaire (18% au Cour Primaire 1 et 15% au Cour Moyen 2). Celui de l'abandon est de 20% au Cour Primaire 1 dont 19% pour les garçons et 20% pour les filles. On compte aussi sur une répartition peu équitable des offres éducatives : (i) plus de la moitié (51%) des écoles primaires sont à la charge des parents, surtout dans les zones rurales ; (ii) les maîtres communautaires représentent 74% du total des enseignants des écoles publiques et communautaires.

L'examen de la politique d'investissement au Tchad lors de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement de 2019 fait ressortir que le secteur pétrolier reçoit l'essentiel des flux d'investissements étrangers directs.



Figure 1 : Flux d'investissements étrangers directs au Tchad, 2000–2017 (millions de dollars)



Source : CNUCED, 2018a

Bien que les investissements étrangers directs aient un effet de levier significatif pour atteindre les objectifs de développement du pays, le Plan National de Développement ainsi qu'autres stratégies sectorielles ne précisent pas le rôle que les investissements étrangers directs pourraient jouer. De plus, ces documents ne fournissent pas d'indications sur des cibles spécifiques en termes des flux espérés d'investissements étrangers directs ni des secteurs vers lesquels ils pourront être dirigés.

Le stock total d'investissements étrangers directs entrants au Tchad continue d'augmenter en dépit d'une conjoncture difficile consécutive à la baisse des cours de pétrole. Il est estimé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à \$5,4 milliards ; \$5,9 milliards ; \$6,4 milliards en 2017, 2018 et 2019 respectivement.

Tableau 6 : Flux et Stock d'investissements étrangers directs entrants

Investissement Direct Etranger	2017	2018	2019
Flux d'investissements étrangers directs (millions USD)	363	461	567
Stocks d'investissements étrangers directs (millions USD)	5 468	5 928	6 495

Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Juillet 2020

Selon le Plan National de Développement, le Tchad a mis en place plusieurs mesures visant à améliorer la gouvernance et la gestion du secteur public. Parmi les mesures qui ont déjà démontré un impact, il est à noter l'amélioration de la gouvernance économique visant à orienter davantage vers la gestion des ressources publiques. Pour améliorer l'efficacité dans la gestion des finances publiques, le Gouvernement a lancé un ambitieux Plan d'Action pour la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques. Les résultats attendus de cette modernisation étaient une fourniture plus performante de services au profit de tous les usagers (opérateurs économiques, administrations, partenaires techniques et financiers, citoyens, etc.). Il s'agissait également d'assurer un meilleur contrôle des dépenses et des recettes ainsi que leur utilisation optimale au profit du développement économique et social. Parmi les résultats obtenus figure l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés en 2015 ayant permis de bénéficier d'un allègement de la dette multilatérale et bilatérale pour un montant de \$1,1 milliard, selon le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

En outre pour atténuer l'impact des chocs extérieurs sur l'économie tchadienne, les autorités devraient atténuer l'impact de la faiblesse des prix du pétrole et donc des recettes et du ralentissement des apports d'IDE. À court terme, elles devraient améliorer la mobilisation des recettes non pétrolières en élargissant l'assiette fiscale et en renforçant la capacité de perception des administrations fiscale et douanière. À long terme, le Gouvernement devrait adopter des réformes audacieuses favorables aux entreprises afin d'améliorer l'environnement des affaires au Tchad et d'accélérer la diversification



économique. Un environnement propice aux affaires contribuera à attirer les Investissement Direct Etranger, tandis qu'un fort développement du secteur privé fournira à l'État des revenus non pétroliers supplémentaires pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

En termes de concurrence, la Loi 43/PR/2014 a pour objectif d'organiser et promouvoir la libre concurrence, définir ses règles et créer le Conseil National de la Concurrence. La Loi comprend des dispositions sur les pratiques anti-concurrentielles comme les conventions, les ententes, les collusions, les abus de position dominante et les concentrations, ainsi que les atteintes à la transparence des prix et les pratiques restrictives de prix, comme la vente à perte ou les ventes liées.

La mise en place du Conseil National de la Concurrence est récente et ses pouvoirs sont limités. Les décrets portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Concurrence ont été adoptés en août 2018 et ses membres ont été nommés en mars 2019. À l'heure actuelle, la Direction de la concurrence du Ministère du commerce et de l'industrie n'effectue que le relevé des prix à la consommation qui est originellement basé sur la Loi du 28 décembre 1968 relative aux prix, aux interventions économiques et à la répression des infractions économiques. Les produits dont le prix est contrôlé sont le sucre, l'eau, l'électricité, les médicaments génériques et les produits pétroliers locaux. La Direction de la concurrence manque de ressources humaines et ses compétences demeurent limitées. En pratique, les contrôles ne sont effectués que de manière épisodique à N'Djamena et à la demande des autorités locales en province. Une loi relative à la protection des consommateurs serait en cours de préparation.

En termes de concurrence, plusieurs monopoles persistent dans l'économie tchadienne. En pratique, des secteurs essentiels pour l'environnement des affaires comme l'eau, l'électricité (à l'exception de contrats de production d'électricité avec des entreprises privées), la téléphonie fixe et, jusqu'à très récemment, la production de coton reste des monopoles légaux de société d'Etat. Par ailleurs des secteurs où interviennent des entreprises privées étrangères comme le sucre, les cigarettes et les brasseries sont également des monopoles de fait pour la production.



7. ANALYSE DES RISQUES

8.1. Quelques indicateurs d’alerte à suivre pour le développement face aux risques

Le Tchad est exposé à plusieurs risques qui ont un impact significatif sur la population, contribuent à pérenniser les crises humanitaires et réduisent les capacités du pays à atteindre ses objectifs de développement. Ces crises découlent des différents facteurs endogènes et exogènes dont les faibles indicateurs de développement du pays, la fragilité politique et sécuritaire des pays voisins (Libye, Soudan, République Centrafricaine, Nigeria et Niger), les conflits inter communautaires, les effets des changements climatiques, etc.

L’analyse des causes historiques et actuelles de fragilité et des violences identifie aussi cinq facteurs internes, à savoir, un système de gouvernement centralisé, le sous-développement, le système de gestion du secteur pétrolier pas très transparent, un état de droit fragile et les conflits intercommunautaires qui se multiplient. Selon l’indice de risque INFORM (Index For Risk Management) pour 2021, le Tchad est le septième pays le plus à risque au monde en raison de son exposition aux aléas d’origine naturelle et humaine, de sa vulnérabilité et de son manque de capacité d’adaptation.

Au niveau mondial : Le Tchad reste exposé aux effets des changements climatiques : Selon les analyses de l’Indice de vulnérabilité au changement climatique (IVCC), faites par Verisk Maplecroft (organisation de monitoring et de conseil sur les risques dans le monde), le Tchad est le pays le plus vulnérable au monde face au changement climatique.

Le Tchad s’étend sur trois zones climatiques et est assujéti à la dégradation des ressources naturelles, la sécheresse, les inondations récurrentes, les infestations des ennemis des cultures. Les effets du changement climatique se font sentir en particulier dans le Bassin du Lac Tchad et dans des épisodes climatiques extrêmes (sècheresse, pluies abondantes) qui entraînent des inondations importantes, des pertes de cultures et de bétail et dans certains cas exacerbent la cohésion sociale avec des conflits éleveurs - agriculteurs. Les inondations récurrentes viennent aggraver une situation socio-économique déjà très précaire des populations les plus vulnérables et entraînent la destruction des moyens de subsistance telles que les cultures et le bétail et la réorganisation des flux de de transhumance internes et transfrontaliers, qui peut devenir source de conflit.

Au niveau régional : L’instabilité sociopolitique de la région et les activités des groupes armés non étatiques sont des facteurs d’insécurité susceptibles d’accroître la crise humanitaire au Tchad. Le Tchad connaît une relative stabilité dans un contexte régional difficile. Le pays contribue à la lutte contre le terrorisme au Sahel et est considéré comme un acteur essentiel à la stabilité régionale. Les facteurs régionaux et extérieurs influencent fortement l’environnement socio-politique tchadien actuel et, dans de nombreux cas, exacerbent et contribuent aux tensions existantes étant donné les frontières poreuses et les liens étroits qui existent entre les populations des deux côtés des frontières. La région du bassin du Lac Tchad reste exposée à l’activisme des groupes armés non étatiques avec un nombre important de populations en situation de déplacement, y compris la province du Lac au Tchad.

L’outil Armed Conflict Location and Event Data projet (ACLED) permet de faire un suivi des événements violents qui se produisent dans les différents pays de la région. Ainsi, la montée de Boko Haram en 2015 a conduit à près des deux tiers de toutes les violences politiques armées et organisées dans la province du lac Tchad, et en 2019, près d’un tiers de toutes les violences dans la même région.



Au niveau interne : Les risques internes proviennent de la présence continue et des attaques régulières des groupes armés non-étatiques au sein du territoire tchadien, des conflits intercommunautaires liés à l'accès aux ressources, que ce soit entre agriculteurs et éleveurs à l'est et au sud, ou bien dans les zones aurifères du nord. Ils proviennent également des défis à relever pour une complète mise en œuvre des droits de l'homme en termes de respect par les porteurs de responsabilités et de jouissance de par les détenteurs de droits. Il est possible qu'il y ait des tensions politiques au moment des élections présidentielles et législatives prévues respectivement en avril et octobre 2021.

L'avènement de la pandémie à la COVID-19 et la mise en place des mesures barrières ont un impact sur la situation socio-économique. Ces mesures ont induit la fermeture de certaines entreprises et des établissements scolaires qui conduit l'augmentation du taux de chômage et de l'oisiveté. Tout ceci a contribué à l'augmentation de l'insécurité.

8.2. Facteurs de risque, vulnérabilité, besoins et probabilité

- **L'insécurité continue dans le Bassin du Lac Tchad (BLT) (Probabilité – élevée)** : Tout au long de l'année 2020, le conflit s'est maintenu dans le BLT malgré les opérations militaires intensifiées au niveau national et régional. Une détérioration significative de la situation sécuritaire dans la province du Borno (Nigéria), une augmentation du nombre d'attaques dans la zone de Diffa au Niger, ainsi que les alliances et les tactiques mouvantes des groupes armés non-étatiques, mettent à mal les efforts pour restaurer la stabilité à court terme. La situation dans la région s'est nettement détériorée avec la publication par l'Etat Islamique (ISIS) le 13 août 2020 de sa menace contre le personnel des Nations Unies dans la région du Sahel. Dans ce contexte les populations des pays de bassin sont exposées au risque de mouvements perpétuels. En ce sens, les systèmes de suivi des mouvements de populations dans la région du Bassin du Lac Tchad par le HCR et par l'OIM et la suivi protection par le HCR restent indispensables pour avoir un aperçu continue de la situation.
- **Les attaques répétées dans la province du Lac rendent la situation plus difficile aux populations civiles (Probabilité – élevée).** Ces populations sont plus exposées aux violations des leurs droits, aux enlèvements, aux violences basées sur le genre et aux pillages. Cela impacte davantage leurs capacités d'entreprendre des activités normales de subsistance ou d'avoir accès aux services sociaux de base. Selon le rapport de l'OIM de novembre 2020, 393 483 personnes³⁶ affectées continueront à vivre dans des sites de déplacés avec des ressources limitées. En outre, l'afflux d'une partie importante des déplacés dans les grandes localités du Lac provoque une offre excédentaire de main-d'œuvre dans un contexte de demande de main d'œuvre plus faible dans le secteur agricole en raison de la réduction des revenus des exploitants du fait de la COVID-19. La situation d'insécurité dans le lac affecte également la fonctionnalité des marchés, notamment en ce qui concerne les prix des denrées de base ainsi que leur disponibilité, ce qui a des conséquences sur la sécurité alimentaire de la population la plus dépendante des marchés.
- **Le Tchad continuera d'accueillir plus de 15 000 réfugiés du Nigéria et du Niger et pourrait recevoir plus de réfugiés de la région du Bassin du Lac Tchad.** Ces réfugiés demanderont une assistance et une protection. Le nombre de Personnes Déplacées Internes augmentera en raison de l'activisme des groupes armés non étatiques, des exactions continues de Boko Haram et des

³⁶ Le rapport de suivi des déplacements de Novembre 2020 fait état de 393 483 personnes déplacées y compris 336 124 Personnes Déplacées Internes (PDI), 30 422 Retournés venus de l'étranger, 26 937 Retournés anciennes PDI. Source : Lac Round 13_dashboard_FR.pdf (iom.int)



effets du changement climatique. En effet, l'accès humanitaire reste limité, les restrictions sécuritaires ne se sont pas améliorées à cause des attaques répétées des groupes armés, des exactions de Boko Haram et la survenance de la pandémie. Une grande partie de la province du Lac ne reste pas donc accessible et par conséquent, une véritable assistance humanitaire n'est garantie que pour les réfugiés vivants dans le camp de réfugiés de Dar Es Salam (environ 70% des réfugiés) et les villages voisins de Ngouboua et Tchoukoutalia.

- **Détérioration de la situation sécuritaire au Darfour -Soudan (Probabilité – modérée)** : Au cours de l'année 2020, des montées de violence entre communautés dans la région du Darfour au Soudan, à la frontière est du Tchad, se sont poursuivies. Dans l'attente d'une résolution de ces tensions chroniques et liées à des facteurs sous-jacents, de tels incidents sont susceptibles de se perpétuer, avec une certaine potentialité de détérioration. De telles tensions intercommunautaires causent des mouvements transfrontaliers. Entre décembre 2019 et juillet 2020, de nouveaux mouvements de demandeurs d'asile ont été enregistrés dans le Ouaddaï. Quelques 16 000 personnes sont arrivées au Tchad en décembre 2019, et des mouvements additionnels ont été enregistrés en juillet sur les sites de Wandalou, Touglou-Touglou, Goungour, et Katarfa.

Selon le rapport du HCR du 20 juillet 2020, qui en collaboration avec la Commission Nationale d'accueil de Réinsertion des Réfugiés a la leadership de la réponse multisectorielle aux réfugiés, le Tchad accueille plus 476 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont quelque 365 000 du Soudan installés dans 12 camps et 2 sites. Ceux du Soudan vivent depuis 2003 en coexistence pacifique avec les populations hôtes confrontées elles-mêmes aux ressources limitées. Suite aux accords tripartites Tchad-Soudan-HCR pour le rapatriement volontaire des réfugiés soudanais et tchadiens (signé en mai 2017 à Karthoum), 3 824 réfugiés soudanais sont retournés au Soudan tandis que près de 5 000 tchadiens sont rentrés au Tchad. Mais cette solution durable sera affectée par la crise socio politique née de la chute d'Oumar El Bechir ainsi que des conséquences de la COVID-19. Le rapatriement volontaire pourrait reprendre en 2021 si les conditions le permettent mais la majorité des réfugiés soudanais risquent de rester au Tchad dans la perspective d'une intégration locale étant donné les restrictions liées à la réinstallation. En outre, la croissance démographique dans les camps et les communautés hôtes exercent une pression accrue sur les ressources et, dans certains cas, a accéléré la déforestation, la désertification et la pénurie d'eau.

Détérioration de la situation sécuritaire en Libye (Probabilité – modérée) : La guerre civile en Libye devrait encore continuer, avec une situation instable dans la région sud, vaste et inaccessible. Cette situation impactera négativement les provinces et zones frontalières du nord du Tchad, où les groupes d'opposition armés tchadiens se réfugient et d'où ils font des incursions périodiques au Tchad. La nature insaisissable du conflit, avec le déclin de quelques factions armées, l'émergence de nouveaux groupes, l'ingérence des puissances étrangères, les alliances mouvantes entre groupes à l'intérieur et à l'extérieur de la Libye, combiné au trafic illégal d'armes dans la région, a des répercussions plus grandes sur la stabilité globale du Sahel et de la région du Bassin du Lac Tchad. Les combats en Libye pourraient entraîner le retour massif de migrants tchadiens comme en 2011 où près de 150 000 tchadiens avaient dû fuir la Libye. Les risques de déportation de migrants de la Libye restent aussi réels. Les données collectées par le mécanisme de suivi de flux de l'OIM indiquent que 893 personnes ont été déportées de la Libye depuis avril 2020, dont 5% sont des femmes et 3% sont des mineurs. Ainsi, ces mouvements de déportation, s'ils continuent, pourraient concerner de plus larges nombres de personnes.

- **Les groupes armés au Nord du pays qui luttent pour reprendre le pouvoir pourraient reprendre leurs actions (Probabilité – modérée)** : l'insurrection dans la région a toujours été liée à des griefs concernant la méfiance, l'injustice et l'autodétermination politique. L'instabilité au nord



de la Libye pourrait exacerber des tensions latentes entre le Gouvernement tchadien et les comités d'autodéfense au Tibesti dans les zones aurifères où les tensions et des affrontements entre les orpailleurs artisanaux des communautés locales, les nouveaux venus dans la région et l'armée tchadienne se sont passés. La Direction générale de service de sécurité des institutions de l'État et les éléments militaires ont été déployés en mai-juin 2020 pour apaiser ces tensions. La présence limitée de de l'autorité l'Etat dans cette zone fragile du nord, ainsi qu'un investissement minimal dans son développement, la présence extrêmement limitée de composantes internationales et un climat difficile posent des difficultés importantes au développement.

- Détérioration de la situation sécuritaire en République Centrafricaine (Probabilité – modérée)** : La paix en RCA, à la frontière sud du Tchad, demeure fragile, avec un conflit localisé entre groupes armés dans les provinces, et la perspective de tension accrue dû au calendrier électoral 2020-2021. Quelques 96 120³⁷ réfugiés centrafricains sont présents dans les camps, sites et villages du sud du Tchad. Bien que des perspectives soient en cours pour signer des accords tripartites entre le Tchad, la RCA et le HCR pour le rapatriement des réfugiés centrafricains vivant au Tchad, un bon nombre ne devrait pas être en mesure de retourner et va donc rester au Tchad avec un accès limité aux ressources et une capacité aussi limitée à développer des moyens de subsistance. 69 343³⁸ retournés tchadiens de RCA, présents depuis 2015, vont continuer à avoir besoin d'efforts nationaux conjugués afin de soutenir des solutions durables leur permettant de développer des moyens de subsistance. Le HCR en collaboration avec la Commission Nationale d'accueil de Réinsertion des Réfugiés continueront à jouer un rôle principal dans la réponse à ces réfugiés et retournés dans un cadre de solutions durables.
- Résurgence des conflits inter communautaires à l'Est et au Sud (Probabilité – élevée)** : L'Est et le Sud du Tchad sont fortement marqués es dernières décennies par des conflits intercommunautaires, notamment entre agriculteurs et éleveurs. Ces conflits sont provoqués par la concurrence pour l'accès à la terre et à l'eau qui s'est exacerbée à cause de l'augmentation de la population et du bétail, y compris les investissements massifs des certaines élites en bétail, le non-respect des couloirs de transhumance causés par le changement climatique et la migration économique vers le sud. Le contexte actuel caractérisé par une faible gouvernance foncière, l'inefficacité des mécanismes de résolution pacifique des conflits, les besoins alimentaires croissants, la baisse de la productivité agricole, la pression croissante sur les terres agricoles en raison de la surexploitation des sols. En 2019, plus de 100 morts à l'est résultant des conflits intercommunautaires ont été enregistrés, occasionnant le déplacement forcé de 5 500 personnes. Face à cette situation, le Gouvernement tchadien a instauré l'état d'urgence pendant quatre mois, dans les provinces du Ouaddaï, du Sila et du Tibesti. En 2020 et au cours de 2021, alors que les mesures liées à la COVID-19 affectent les mouvements et l'accès aux ressources, il est probable que ce conflit perdure, rendant difficile un développement en paix.
- Manifestations / grèves et tensions sociales et politiques peuvent avoir un impact sur certains aspects des programmes de développement (Probabilité – modérée)**. La précédente crise socio-économique de 2015 a été marquée par des grèves et des tensions sociales, alors que les salaires des fonctionnaires étaient affectés. En 2020, le Gouvernement a mis en place une série de mesures pour soutenir les populations et les acteurs économiques afin de soulager le poids socio-économique de la crise du COVID-19 et de fournir des filets sociaux. Cependant, la tension économique pourrait faire réagir le public. Ceci pourrait exacerber, ou être exacerbé par, les tensions politiques autour des élections présidentielles maintenant prévues pour avril 2021, ainsi que les élections législatives prévues depuis 2015 et maintenant programmées pour octobre 2021. De plus, si les conséquences

³⁷ Statistiques UNHCR au 31 Juillet 2020

³⁸ Statistiques UNHCR au 31 Juillet 2020



socioéconomiques de la COVID-19 perdurent dans le temps, la détérioration des conditions des vies et la vulnérabilité croissante peuvent augmenter le mécontentement de la population et donc prolonger la situation de tension sociale.

- **Continuation et résurgence des épidémies (Probabilité – élevée)** : L'accès aux services sanitaires reste limité du fait de l'éloignement des services de santé, du nombre insuffisant de personnel soignant, de la faible couverture vaccinale, de l'insuffisance de la chaîne du froid et le faible accès à l'eau, à l'hygiène et l'assainissement. Cette situation occasionne la persistance des épidémies comme la rougeole, la méningite, la fièvre jaune, et le choléra, mais aussi le manque de prise en charge de certaines maladies dont le paludisme, et de l'apparition de nouvelles maladies (COVID-19, Chikungunya, et la leishmaniose dans les provinces de Tibesti et du Borkou). Ces urgences sanitaires affectent près de trois millions de personnes chaque année au Tchad causant une morbidité et une mortalité accrues et posent des obstacles majeurs en termes d'offre et d'accessibilité aux soins de santé primaires. Le paludisme est la principale cause de la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Il affecte également la situation économique des ménages liée au coût de traitement de la maladie en plus du temps passé au chevet des malades et contribue à l'accroissement des taux de mortalité maternelle et infantile qui sont parmi les plus élevés au monde (860 décès pour 100 000 naissances vivantes pour la mortalité maternelle et 72 pour 1 000 naissances vivantes pour la mortalité infantile). La COVID-19 a exercé une pression accrue sur les systèmes de santé, détournant les ressources des programmes habituels et impactant le nombre de personnes cherchant à se faire soigner par peur de transmission du virus. Les programmes de vaccination essentiels, y compris ceux dirigés contre l'épidémie actuelle de rougeole depuis 2018, et la résurgence de la polio cVPPV2 (lié au vaccin) ont été interrompus, avec des implications pour le prochain pic de rougeole en 2021.

Sous le lead du Ministère de la Santé Publique, l'OMS est en train d'appuyer le renforcement du système de santé en termes de ressources humaines et matériaux, y compris l'appui aux campagnes de vaccination avec la collaboration de l'UNICEF. La Banque Mondiale a aussi facilité financement pour le renforcement des systèmes de santé. Le cluster Eau, hygiène et assainissement dirigé par l'UNICEF travaille aussi en collaboration avec les partenaires de santé dans la prévention de certaines maladies, notamment celles d'origine hydrique, notamment le choléra et le COVID-19 avec, à travers de la sensibilisation, formation du personnel et approvisionnement des kits d'hygiène. Enfin, l'UNICEF et les partenaires du cluster Éducation travaillent dans des campagnes de sensibilisation pour la prévention de la COVID-19.

Les facteurs environnementaux et les manifestations des changements climatiques ont un impact sur les personnes et leurs moyens de subsistance (Probabilité - élevée). Le Tchad est exposé aux effets du changement climatique dont les déficits pluviométriques récurrents, la sécheresse qui affecte la zone sahélo-saharienne, occasionnant la dégradation des ressources naturelles, la baisse des productions agrosylvopastorales, l'érosion de la biodiversité et l'imprévisibilité croissante des conditions météorologiques. Ceux-ci engendrent des conséquences pour les populations en termes d'insécurité alimentaire et de perte des moyens de subsistance, augmentant la pauvreté, particulièrement en milieu rural. Cette dégradation se présente sous forme d'ensablement dans le Kanem, le Lac et le Nord du Batha et sous forme de glacis communément appelé Naga dans le Sud, Batha, le Ouaddaï et le Chari Baguirmi. En dépit des initiatives de lutte contre la désertification, les défis restent énormes au vu de la complexité de la problématique. De fortes pluviométries enregistrées dans la zone Sud et au Nord occasionnent aussi des inondations. Ces inondations provoquent des pertes en vies humaines et des destructions d'habitations et de cultures. Les inondations enregistrées en 2020 ont aussi affecté les moyens d'existence de presque 400 000



personnes³⁹, notamment des agriculteurs dont les champs ont été inondés. Au-delà de l'assistance alimentaire, l'absence de réponse en termes moyens d'existence pour ceux qui ont été affectés par les inondations, notamment en intrants de contre-saison, perpétue leur vulnérabilité et les rend dépendante de l'assistance alimentaire jusqu'à la récolte pluviale de l'année suivante.

Au début de l'année 2020, l'insécurité alimentaire affectait près de 4,6 millions de personnes parmi lesquelles 1,8 million étaient dans la phase sévère nécessitant une assistance alimentaire d'urgence (HRP 2020). L'insécurité alimentaire résulte de la faible production alimentaire ou du faible accès à la nourriture, exacerbée par les facteurs conjoncturels et structurels comme le changement climatique, le contexte socio-économique difficile que traverse le pays depuis 2015, le faible investissement dans le secteur agricole ou les maigres ressources disponibles (terre, fourrage, eau) dans les zones ayant connu des afflux de personnes en déplacement. Les estimations du Cadre Harmonisé faites pour la période juin-août 2020, coïncidant avec la période de soudure, indiquent déjà une détérioration de la situation alimentaire, notamment des plus vulnérables avec 1 017 358 personnes en situation d'insécurité alimentaire sévère (soit une augmentation de 125 % par rapport à la période courante mars-mai), dont 13 884 en « phase urgence » et 882 000 en « phase crise ». L'impact socio-économique de la COVID-19 a aggravé sans doute la situation alimentaire et nutritionnelle des populations les plus précaires et vulnérables (HRP révisé, juillet 2020).

Le Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce au Tchad (SISSAP) permet de faire un suivi mensuel de la situation de sécurité alimentaire dans le pays. Sous le lead et en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, la FAO travaille dans le renforcement des moyens de subsistance dans les différentes zones. Le cluster sécurité alimentaire et notamment le PAM de la part des partenaires du développement et l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) de la part gouvernementale donnent de l'assistance alimentaire à ceux avec une insécurité alimentaire plus sévère à cause des événements climatiques et spécialement dans la période de soudure mais aussi pour ceux plus touchés pour les effets socio-économiques de la COVID-19.

- **La situation de la pandémie du COVID-19 peut perdurer (Probabilité - élevée)** : Depuis le premier cas de COVID-19 déclaré le 19 mars 2020, le Tchad a rapidement mis en œuvre des mesures de confinement, y compris la fermeture des frontières terrestres et aériennes, la restriction des mouvements interurbains, la fermeture de commerces, l'interdiction des rassemblements, etc., et - en exploitant les ressources des programmes habituels - a concentré ses efforts sur la lutte contre l'épidémie. Le nombre de cas enregistré par le Tchad demeure relativement faible bien que le taux de létalité de la maladie de 5% à la première semaine⁴⁰ de Décembre 2020 soit l'un des plus élevés du continent. Ce qui suggère la faiblesse du système de santé comme indiqué dans certains rapports⁴¹. En juillet-août 2020, certaines mesures restrictives ont été levées et l'aéroport a rouvert aux vols commerciaux. Les étudiants ont été autorisés à venir passer leurs examens dans le pays. Ces mouvements de personnes contribuent à la propagation de la maladie, et la vigilance doit rester de mise, comme le montre l'augmentation du nombre de cas de la « deuxième vague » dans certains pays au niveau mondial. Cela représente également des risques pour le Tchad, non seulement pour l'importation éventuelle de cas, mais aussi pour l'économie mondiale en cours et l'impact socio-économique sur le Tchad, qui venait de se remettre lentement de la baisse des recettes pétrolières et de sa crise financière en de 2014-2017.

39 Note de plaidoyer – Cluster Sécurité Alimentaire

40 Communiqué N°236 du Comité National de Riposte Sanitaire contre la COVID-19 du 08 Décembre 2020.

41 <https://www.humanitarianresponse.info/en/document/sitrep-covid-19-n-24624-novembre-2020>



En avril 2020, la perte de revenus était estimée à 74,6 milliards XAF⁴². La nécessité continue de faire de la réponse à la COVID-19 une priorité, en exploitant les ressources d'autres secteurs et dans un marché mondial également gravement touché par la pandémie, a des conséquences importantes sur le potentiel d'investissement dans le développement. L'impact indirect de la COVID-19 et ses conséquences humanitaires et sur la jouissance des droits de l'homme ont déjà été observés dans les secteurs de la santé, de la nutrition et de l'éducation avec, entre autres, la fermeture des écoles affectant environ trois millions d'enfants et 55 000 enseignants, et avec des conséquences futures sur le capital humain ; et les programmes réguliers de soins de santé et de vaccination interrompus. Les populations ont perdu leurs moyens de subsistance dans le secteur formel et informel (agriculture, élevage, commerce), les taux de malnutrition ont augmenté, avec une augmentation de 59% du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire.

L'avènement de la COVID-19 a eu des impacts sur l'ensemble de la population y compris des groupes d'intérêt humanitaire, tels que les réfugiés, les déplacés internes et les retournés, avec un impact particulier sur les femmes et les filles. En raison de la restriction de mouvements imposée par les dispositions de l'Etat d'urgence, ces personnes déjà vulnérables n'ont pas pu mener leurs activités agricoles. Les inondations enregistrées en 2020 et qui ont détruit des champs viendront exacerber l'impact socio-économique de la COVID-19 sur les populations. Elles sont plus susceptibles d'avoir un accès réduit aux soins de santé, y compris à la santé reproductive, et d'être plus exposées à la violence basée sur le genre.

Dans le cadre du plan de réponse à l'impact du coronavirus préparé par le gouvernement mi-2020, les différents partenaires techniques et financiers se sont positionnés en fonction de leur mandat pour accompagner la réponse aux plus vulnérables à différents niveaux. Un tel soutien restera essentiel tant que les effets de la pandémie perdureront.

8. Leçons tirées de la mise en œuvre des cadres de coopération passés

La mise en œuvre de l'UNDAF 2017-2021 a permis de tirer de nombreuses leçons, on peut relever les points ci-dessous.

- **La nécessité de renforcer la collaboration inter agence sur des thématiques transversales**
Malgré l'alignement des interventions des agences du système des Nations Unies à l'UNDAF, les agences ont souvent des thématiques d'intervention préétablies qu'elles tiennent de leur mandat spécifique, ou des exigences des bailleurs. Cette insuffisance de concertation peut conduire à la dispersion des interventions et à une faible exploitation des opportunités de synergie. Il est également important de renforcer l'alignement des plans de travail des agences avec les Plans de Travail Conjointes du cadre de coopération.
- **Le renforcement de l'appui au système statistique national**
La faiblesse des données statistiques rend complexe le suivi des indicateurs et donc la poursuite des résultats de l'UNDAF / UNDSFC.
- **La signature de plans de travail annuel conjoints dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF renforce l'engagement des agences**
En effet, la signature de plans de travail annuel conjoints permet un meilleur engagement de tous les acteurs qui sont ainsi tenus par cet engagement formalisé ; cela permet aussi de renforcer la

42 Etude sur l'impact socio-économique du Gouvernement du Tchad



synergie entre les agences dans la mise en œuvre du cadre de coopération pour faire respecter les engagements pris par les différentes parties.

- **Le renforcement des capacités du Gouvernement permet de renforcer son engagement et son implication dans la mise en œuvre du cadre de coopération**
Les acteurs et principaux points focaux de la partie gouvernementale changent trop fréquemment ce qui rend difficile et ralenti parfois la mise en œuvre des programmes compte du temps d'appropriation rendu nécessaire après chaque changement. Il est donc très important de prévoir un volet renforcement des capacités de la partie gouvernementale aussi souvent que possible.
- **La communication qui accompagne la mise en œuvre du cadre de coopération doit être dynamique et destinée à toutes les parties prenantes.** La communication externe autour de la mise en œuvre de l'UNDAF / UNDSFCF doit permettre à tous les partenaires et au Gouvernement de savoir ce que font les Nations Unies dans le cadre du plan de coopération et éviter la duplication des efforts.
- **L'approche communautaire de la mise en œuvre du cadre de coopération produit de très bons résultats.** La mise en œuvre du cadre de coopération par l'approche communautaire (éducation, santé, eau, assainissement et hygiène, consolidation de la paix) ainsi que la stratégie d'intervention simultanée conformément aux guidelines UNDG en la matière devrait être considérée comme de bonnes pratiques.

9. Eléments d'orientation pour le prochain cadre de coopération

En vue de faciliter la programmation du prochain cadre de coopération, les leçons apprises amènent à la formulation de quelques recommandations. Celles-ci prennent en compte le fait que ce cadre de coopération sera la contribution du Système des Nations Unies à la mise en œuvre du Plan de Développement (PND) 2022-2026. Ainsi, les Nations Unies retiendront entre autres priorités, l'appui à la réalisation de l'offre industrielle par le Gouvernement. Cette offre nécessite le développement des infrastructures d'appui à l'industrie (énergies, transports, télécommunications, eau et assainissement, gestion, traitement et recyclage des déchets, technologique, etc.). Il faudra également le développement des compétences, les réformes adéquates pour une meilleure articulation entre la planification stratégique et le cadre macro-économique, institutionnel et réglementaire des affaires et, enfin, une offre de financement de long terme. L'objectif global sera de favoriser l'éclosion de petites, moyennes et grandes entreprises industrielles au Tchad en investissant massivement dans les secteurs porteurs de croissance et d'emploi, afin de porter la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de son niveau actuel de 8% à 16% et la part de l'exportation des produits manufacturiers dans les exportations totales de 2% à 6% en 2030.

Les points ci-après seront aussi pris en compte :

- Renforcer davantage le pilotage stratégique et la coordination programmatique qui sont décisifs pour la cohérence du système des Nations Unies
- Finaliser le document BOS (Business Operations Strategy)
- Veiller au fonctionnement efficace de l'instance de pilotage stratégique du cadre de coopération et permettre au Gouvernement de jouer pleinement son rôle dans le pilotage stratégique et le suivi de la mise en œuvre du cadre de coopération.



- Redynamiser le Comité National de Pilotage conjoint
- Promouvoir la communication autour de l'UNDAF/UNDSCF, particulièrement sur ses résultats en mettant l'accent sur les autres groupes de travail UNCG
- Renforcer les capacités des membres de l'Equipe Pays en organisant des sessions de recyclage et de perfectionnement sur la GAR, le suivi et l'évaluation.
- Veiller, au cours du prochain cycle de programmation, à l'alignement du système de suivi et évaluation national au système de suivi et évaluation des Nations Unies en mettant à profit les avancées espérées en matière de renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation.
- Veiller, au cours de la préparation du prochain cadre de coopération, à la prise en compte des priorités nationales déclinées dans le prochain programme national de développement (PND) ainsi que dans le Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Economique (PDIDE) récemment adopté par le Tchad.

10. Les avantages comparatifs du système des nations unies

Le mandat et l'expertise des agences du système des Nations Unies (SNU) lui donnent un certain nombre d'avantages comparatifs quant à la mise en œuvre de l'UNDAF/UNDSCF et l'atteinte des ODD. Au rang de ces avantages comparatifs on peut citer :

- Les agences du système des Nations Unies bénéficient d'une expérience avérée dans l'appui technique, le renforcement des capacités, le transfert et le partage des connaissances pour le développement de politiques et de stratégies nationales et sectorielles ;
- Une forte capacité de mobilisation des ressources financières, humaines et d'expertise du SNU globalement qui lui permet de répondre aux urgences humanitaires et ainsi qu'aux priorités de développement ;
- Expérience dans l'appui-conseil, le renforcement des capacités, le transfert et le partage des connaissances pour le développement de politiques et de stratégies nationales et sectorielles ;
- Expertise et capacité de plaider pour le respect des droits de l'Homme et l'adoption de politiques et lois assurant la protection de toutes les composantes de la population ;
- Capacité de la mobilisation de la diaspora pour intervenir dans le développement du pays ;
- La neutralité et de l'impartialité du SNU qui permet au Système d'intervenir parfois dans des conditions et lieux difficiles ;
- Avantage comparatif lié à la nature des Agences (Fonds, Agences spécialisées, Agences affiliées, etc.) qui permet de mobiliser rapidement des ressources et d'assurer la complémentarité des interventions pour un meilleur impact ;
- Existence de normes et internationales qui assurent une cohérence d'action ;
- Le SNU peut plus facilement contribuer à la consolidation de la paix de façon intersectorielle en adressant les causes sous-jacentes et faisant le suivi des violations des droits de l'homme et la prévention des violations à travers de la formation des agents de l'état ainsi que des détenteurs de droits.



11. LACUNES A COMBLER ET DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA REALISATION DU PROGRAMME 2030

Les principaux défis identifiés qui ressortent du rapport de l'Examen National Volontaire sur les objectifs de développement durable de 2019 concernent le climat d'insécurité et la cohésion sociale, le système de gouvernance, la diversification de l'économie, la gestion durable de l'environnement et du cadre de vie, le développement du capital humain et les systèmes de protection sociale. A travers cette section, il est examiné les principaux goulets d'étranglement qui empêchent le pays d'accélérer les progrès sur les objectifs de développement durable, ainsi que les interdépendances des objectifs de développement durable.

Trois contraintes majeures inter reliées (insécurité, forte dépendance envers le pétrole, intervention sous-optimale de l'Etat) entravent la croissance durable du pays. La fragilité et l'insécurité régionale qui sont des facteurs exogènes à l'économie du Tchad ont limité le pays d'accroître son potentiel économique. Sous l'effet des graves menaces pesant sur la sécurité, les recettes pétrolières étaient orientées vers les dépenses militaires et de sécurité (qui ont été multipliées par trois entre 2005 et 2016) plutôt que d'alimenter des investissements productifs dans le capital humain et les infrastructures à fin d'obtenir une mise en œuvre plus étendue des droits humains. L'implication du Tchad dans la lutte contre l'insécurité dans le Sahel, y compris la lutte contre Boko Haram dans la province du Lac Tchad justifie en partie les fortes dépenses engagées sur plan sécuritaire.

En outre, le déficit des capacités des ministères sectoriels et la forte mobilité institutionnelle des cadres constituent un défi pour la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable. En effet, au niveau des collectivités territoriales on constate : (i) un manque de maîtrise des outils de planification/intégration des objectifs de développement durable qui s'ajoute à une faible information/sensibilisation des acteurs sur les objectifs de développement durable ; et (ii) une faible coordination avec le niveau central dans la collecte des données sectorielles contribuant à la carence de mise à jour des données sectorielles.

Le pays a ratifié la plupart des conventions internationales en matière des droits de l'homme dont plusieurs de leurs instruments juridiques ont été transposés dans la législation nationale. Cependant, on constate beaucoup d'insuffisances dans leur mise en œuvre et dans le respect de ces textes par les détenteurs d'obligations. Aussi, même si le Tchad devrait soumettre régulièrement des rapports périodiques aux organes de traités chargés d'examiner le niveau de mise en œuvre des conventions ratifiées par le pays, plusieurs rapports sont dus par le Tchad. Ce retard dans la transmission des rapports périodiques est dû à l'absence d'une bonne planification et la non-collecte des données au moment opportun.

La pauvreté et les inégalités persistantes qui en découlent constituent un autre défi important. Le tableau ci-dessous fournit une analyse détaillée des défis et des opportunités des objectifs de développement durable.



Tableau 7 : Défis et opportunités

ODD	Défis	Opportunités
<p>ODD 1 : Pas de pauvreté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le faible niveau d'autonomisation des femmes • Les disparités provinciales en termes de pauvreté • Ciblage des pauvres et vulnérables • Améliorer la résilience des communautés vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à l'échelle de l'approche cash+ dans le cadre de la protection sociale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. • Mise en place d'un registre social unifié pour améliorer le ciblage des familles pauvres • Mise en place des programmes et projets de résilience • Présence de cluster sécurité alimentaire et nutritionnel • Réalisations des évaluations en matière de sécurité alimentaires et nutritionnels (cadre harmonisé, Humanitarian Need Overview), • Mise en place d'une approche basée sur les droits de l'homme (HRBA) dans les analyses et les projets
<p>ODD 2 : Faim « Zéro »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La position géographique du pays et les mauvaises conditions agro climatiques • Sous-financement par l'état de la nutrition • La faible diversification de l'économie nationale. • Mécanisme/incitations limités pour l'investissement pour les petits exploitants et les Petite et Moyenne Entreprises • Réduction des Risque de désastres 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du capital productif et les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques à N'Djaména ; • Mise en place de la stratégie de mécanisation agricole assortie d'un plan d'actions et un budget ; • Programme FIRST qui permet de renforcer le cadre politique et programmatique pour la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle • Expansion de programmes de résilience intégrée, reliant le secteur productif (petits producteurs) avec les secteurs de sante nutritionnelle et de l'éducation (alimentation scolaire) • Le programme CADRI (Capacity for Disaster Réduction Initiative)² qui est une initiative inter-agence regroupant un certain nombre d'agences partenaires (PNUD, OCHA, UNICEF, PAM, OMS, FAO) et d'organisations observatrices (WMO, UNITAR, UNOPS, UNESCO, GFDRR, IFRC) a été initié et son objectif est de permettre aux Nations Unies et aux autres membres du système de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (ISDR) d'appuyer les gouvernements dans leur effort visant à élaborer et mettre en œuvre un cadre cohérent pour le renforcement des capacités nationales en matière de Réduction des Risques de Catastrophe (RRC) et de Préparation et Réponse aux Urgences (PRU) • Plan d'action Réduction des Risques de Catastrophe • L'initiative Main dans la Main (« Main dans la Main est une Initiative de la FAO fondée sur des données factuelles, dirigée par des pays et visant à accélérer la transformation agricole et le développement rural durable pour éliminer la pauvreté (ODD1) et mettre fin à la faim et à toutes les formes de malnutrition (ODD2). Ce



ODD	Défis	Opportunités
		<p>faisant, il contribue à la réalisation de tous les autres objectifs de développement durable »</p>
<p>ODD 3 : Bonne santé et bien-être</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance du secteur de la santé incluant les réfugiés • Sous-financement du secteur de la santé ; forte contribution des ménages aux dépenses de santé • Insuffisance de centres de santé fonctionnels équipés avec des installations sanitaires et accès à l'eau • Accessibilité et qualité des soins sanitaires • Pesanteurs socio-culturelles liées à la fréquentation des établissements sanitaires • 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique manifestée par les réunions mensuelles de toutes les parties prenantes sous le leadership du Président de la république • Elaboration de carte sanitaire et planification stratégique 2021-2025 pour renforcer les capacités de centre de formation sanitaire • Elaboration du document stratégique de financement du secteur de la santé et réalisation des comptes nationaux de santé incluant une analyse basée sur les droits de l'homme ; • Renforcement des capacités en ressources humaines qualifiées et amélioration de la qualité des soins • Plaidoyer et implication de la demande dans les documents de politique et stratégie et actualisation de la stratégie de santé communautaire • Existence d'une loi instituant la Couverture Sanitaire Universelle au Tchad promulguée en 2019 ; cette loi est en cours d'opérationnalisation.
<p>ODD 4 : Education de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance du système éducatif incluant les réfugiés • Les pesanteurs socioculturelles • Faible accès à l'eau et à l'assainissement • Faiblesse des pratiques d'hygiène • Précarité des infrastructures scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan Intérimaire de l'Education au Tchad (PIET 2018-2020) et le projet d'élaboration du prochain plan décennal 2021-2030 ; • Existence de la Direction de la scolarisation des filles et plaidoyer auprès des leaders d'opinion, des chefs coutumiers et religieux ; • Existence d'une stratégie Eau, Hygiène et Assainissement en milieu scolaire • Existence du volet construction de salles dans le plan sectoriel de l'éducation • Possibilité d'appuyer le développement d'un Plan d'Action pour l'éducation aux droits de l'homme
<p>ODD 5 : Egalité entre les sexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faible applicabilité des textes légaux et réglementaires • Persistance des pesanteurs socioculturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence de la stratégie genre ; • L'existence de la Feuille de route budgétisée pour la lutte contre le mariage des enfants 2019-2021 • L'existence d'un mécanisme de suivi de mise en œuvre et d'évaluation de l'ordonnance 12 portant la parité dans les fonctions nominatives et électives



ODD	Défis	Opportunités
ODD 6 : Eau potable et Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Faible accès à l'eau potable et assainissement Faiblesse des pratiques d'hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des textes législatifs et réglementaires en matière de l'eau et assainissement ; L'existence des ressources en eau souterraine et de surface en quantité importante (253-544 milliards de m³ par an). Existence d'une Feuille de route pour un Tchad sans défécation à l'air libre à l'horizon 2030 Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement Schéma directeur de mise en valeurs des ressources en eau Existence d'une stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques
ODD 7 : Energie propre et d'un cout abordable	<ul style="list-style-type: none"> L'accroissement de l'offre énergétique Le coût prohibitif de l'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> La Lettre de politique énergétique ; Le projet de réformes du secteur ; Potentiel en énergies renouvelables.
ODD 8 : Travail décent et croissance économique	<ul style="list-style-type: none"> Fort taux de sous-emploi L'inadéquation formation-emploi L'amélioration du climat des affaires Taux élevé de chômage des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Le développement de la formation professionnelle ; le fort potentiel agro-pastoral et halieutique ; l'octroi des terres arables aux réfugiés pour contribuer au développement agricole Les initiatives pour la relance du secteur privé
ODD 9 : Industrie, Innovations et Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> Pérennisation des appuis financiers des partenaires techniques et financiers ; Renforcement des moyens financiers, techniques et humains dans le secteur de la recherche scientifique Accessibilité limitée des TIC à un coût abordable. 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité d'un cadastre minier L'existence des gisements miniers (calcaire, rochers) L'accroissement de l'accès aux technologies de l'information et des communications Maillage du réseau TIC.
ODD 10 : Inégalités réduites	<ul style="list-style-type: none"> Pérennisation des appuis financiers des partenaires techniques et financiers ; Forte proportion des jeunes sans emploi ; Croissance de la mobilité forcée par l'insécurité et le changement climatique ; Défis liés à la gestion de la migration, y compris la protection des migrants et la mise en valeur de la contribution de la diaspora ; Inégalité dans la distribution des ressources et manque d'un plan pour la réalisation progressif des droits économiques et sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Les engagements des partenaires à la table ronde de mobilisation de Paris ; Volonté politique et initiatives en faveur de l'emploi des jeunes Existence d'un réseau des Nations Unies sur les migrations afin de plaider pour la protection des migrants et personnes déplacées au Tchad, ainsi que leur accès aux services sociaux et de santé Développement prochain d'un profil migratoire sur le Tchad afin de mieux comprendre les dynamiques migratoires du pays Accroissement de l'accès aux données sur les flux migratoires au Tchad Projet de renforcement de capacités gouvernementales sur la lutte contre la traite des personnes Volonté politique du Gouvernement de capitaliser sur le rôle de la diaspora pour le développement du pays
ODD 11 : Villes et communautés durables	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un programme de restructuration et régularisation foncière. Le non-respect du plan cadastral ; 	<ul style="list-style-type: none"> L'existence du Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences



ODD	Défis	Opportunités
	<ul style="list-style-type: none"> L'inaccessibilité de certains quartiers et provinces en saison pluvieuses. 	
ODD 12 : Consommation et production responsables	<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte de l'impact environnemental dans le code des marchés publics ; L'application des lois et règlements en vigueur en matière de l'environnement La prise en compte systématique des impacts environnementaux potentiels dans les cadres légaux et réglementaires existants ; La définition des domaines de compétence et de responsabilités des différentes institutions concernées aux niveaux national et local ; Elaboration de Plans/Procédures de gestion interne pour l'évacuation des déchets médicaux 	<ul style="list-style-type: none"> La mise en place dans le cadre du Fond des pays les moins avancés (LDCF) avec le GEF, d'un programme de renforcement de la capacité d'adaptation des agroécosystèmes au changement climatique dans le Bassin du lac Tchad (Lac, Kanem, Bahr El Ghazal et une partie de la province de Hadjer-Lamis).
ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> La gouvernance climatique ; La vulnérabilité des communautés L'analphabétisme et la faible implication des femmes et adolescentes Les sécheresses et les inondations sont parmi les aléas les plus importants du pays et les conséquences de catastrophes qu'elles engendrent pèsent lourdement sur le développement socioéconomique du pays 	<ul style="list-style-type: none"> L'existence de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) en 2018 Le projet de renforcement des capacités du secteur de l'environnement (humaine, technique, institutionnelle, matérielle, etc.) ; Le Projet Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (AMCC). Existence des mécanismes de financement (Fonds vert Climat, Fonds pour l'environnement) pour la mise en œuvre du programme Pays et l'existence de données sur l'impact du changement climatique sur les déplacements des communautés Plaidoyer et promotion des activités génératrices de revenus dans l'économie verte Le programme CADRI (Capacity for Disaster Réduction Initiative)²
ODD 15 : Protection de la Faune et de la Flore Terrestre	<ul style="list-style-type: none"> La politique de formation en environnement ; L'implication des populations dans les opérations de conservation de l'environnement La valorisation des pratiques et savoirs traditionnels en matière de conservation et d'adaptation ; L'entretien du réseau des aires protégées. La gestion durable des Terres 	<ul style="list-style-type: none"> Un environnement politique favorable à la gestion décentralisée des ressources naturelles
ODD 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces	<ul style="list-style-type: none"> L'influence stabilisatrice du Tchad en Afrique centrale risque d'être minée par une stabilité interne fragile qui a son origine entre autres dans la faible mise en œuvre des engagements en matière des droits de l'homme Un environnement régional caractérisé par l'insécurité Faible séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> Les efforts du gouvernement pour promouvoir la décentralisation Fonctionnement d'une commission nationale des droits de l'homme forte et indépendante Renforcement du contrôle parlementaire sur le gouvernement Suivi des élections législatives longtemps reportées, et des élections présidentielles Quota de 30 % de femmes aux postes désignés, en progression vers la parité



ODD	Défis	Opportunités
	<ul style="list-style-type: none"> • Des tensions sociales exacerbées par les restrictions de l'espace politique et social • Faible représentation des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables dans la gouvernance et la prise de décision • Une architecture nationale de paix sous-développée • Défis persistants en matière de sécurité transfrontalière • Réintégration de milliers de personnes anciennement associées à Boko Haram • Persistance des conflits intercommunautaires liés aux ressources naturelles (terre, eau, pétrole, or) et exacerbée par le changement climatique • De fortes tensions entre le centre et la périphérie • Un cadre dysfonctionnel pour le dialogue politique • L'aide et la protection des survivants de traite des êtres humains, y compris l'accès à la justice et à la protection • Manque de transparence, de la redevabilité et la gouvernance des institutions, • Faible participation citoyenne aux débats publics • Atteintes contre la liberté d'expression et les attaques contre les journalistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques nationales sur le genre et la jeunesse ; • Création d'un comité de pilotage national pour la consolidation de la paix • Plans d'action pour la mise en œuvre des agendas de la Femme, Paix et Sécurité et de la JPS • Mise en œuvre de la stratégie régionale de stabilisation pour le bassin du lac Tchad par l'élaboration de plans d'action territoriaux • Cadre légal et institutionnel qui renforce le système d'état civil par la loi n° 006/PR/2020/portant ratification de l'ordonnance N°002/PR/2020 du 14 février 2020, portant Organisation de l'Etat Civil en République du Tchad • Politique Sectorielle de la Justice de 2018 intégrant la stratégie intérimaire de justice pour mineurs de 2017 • La ratification de la Convention Anti-corruption • La ratification de la convention sur les disparitions forcées ; • Arrêté No 022 du 14 Mai de 2019, mettant en place la Coordination Nationale du Système de Protection de l'Enfance ; • Travail de prévention et de suivi de cas au sujet de la protection des droits de l'homme dans les actions des forces de sécurité interne (militaires et civiles) • Existence d'une loi criminalisant la traite des personnes et l'exploitation



12. ANNEXE 1 : VARIATIONS DE LA PREVALENCE DE LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Variations de la prévalence de la violence en fonction de groupe d'âge						
Groupes d'âge	Pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence à un moment quelconque					
	Violence physique domestique	Violence sexuelle domestique	Violence physique et sexuelle domestique	Violence physique ou sexuelle domestique	En union avant d'atteindre 18 ans	MGF/Excision
Moins de cinq ans						8 %
5 et 14 ans						84 %
15 ans ou plus						3 %
15-19 ans	17,9%	5,2%	2,6%	20,5%	na	31,8%
20-24	28,5%	14,6%	9%	34,1%	66,9%	38,1%
25-29	32,3%	13,8%	10,2%	35,9%	70,3%	41,5%
30-34					72,5%	40,7%
30-39	35,1%	14%	10,7%	38,3%	66,3%	
35-39						40,4%
40-44					67,8%	
40-49	31,2%	10,8%	7,5	34,5%		42,2%
45-49					69,2%	39,4%
Ensemble	29 %	12 %	8%	32,6%	69% (20-49 ans)	38,4%

Source : Extrait des données de l'Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples 2014-2015

Variations de la prévalence de la violence en fonction des couches sociales			
Pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence à un moment quelconque par couche sociale			
Catégories sociales	Violence physique domestique depuis l'âge de 15 ans	Violence sexuelle domestique depuis l'âge de 15 ans	MGF/Excision
Sans religion	59,2%	14,5%	8,1%
Animiste	-	-	31,6%
Catholique	43,0%	10,4%	40,1%
Protestant	37,6%	12%	14,9%
Musulman	18,9%	11,8%	50,4%
Célibataire	14,4%	3,1%	-
En union	30%	12,5%	-
En rupture d'union	49,4%	19,4%	
Employée ayant travaillé et été payée en argent	37,1%	10,8%	-
Employée ayant travaillé et n'ayant pas été payée en argent	29,1%	9,8%	-
N'ayant pas travaillé	22,6%	12,8%	-
N'ayant aucun niveau d'instruction	26,3%	12,1%	-
Ayant niveau d'instruction primaire	37%	11,2%	-
Ayant niveau d'instruction secondaire	29,6%	9,5%	-



Variations de la prévalence de la violence en fonction des couches sociales			
Pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence à un moment quelconque par couche sociale			
Catégories sociales	Violence physique domestique depuis l'âge de 15 ans	Violence sexuelle domestique depuis l'âge de 15 ans	MGF/Excision
Ayant niveau d'instruction supérieur	21,6%	12,1%	-
Quintiles de bien-être Economique le plus bas	32,6	11,6%	10,5%
Quintiles de bien-être Economique second	32,4	10,6%	9,9%
Quintiles de bien-être Economique moyen	28,9	11,1%	11,2%
Quintiles de bien-être Economique quatrième	24,9	12,7%	9,8%
Quintiles de bien-être Economique le plus élevé	26,9	11,9%	7,6%

Source : Extrait des données de l'EDS2014-2015

Variations de la prévalence de la violence en fonction de la région de résidence					
Pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi, à un moment quelconque, des actes de violence					
Violence physique domestique		Violence sexuelle domestique		MGF/Excision	
Tandjilé	57,8%	Mayo Kebbi Ouest	19,1%	Salamat	(96,1%)
Mayo Kebbi Est	45,3%	Tandjilé	18,8%	Sila	(93,2%)
Mayo Kebbi Ouest	41,8%	Hadjer-Lamis	18,5%	Guéra	(90%)
Logone Occidentale	38,8%	Batha	18,2%	Mandoul	(82,9%)
Logone Orientale	35,9%	Barh El Gazal	18%	Ouaddaï	(82%)
Moyen Chari	33,8%	Ennedi Est, Ennedi Ouest	15,2%	Batha	(79,4%)
N'Djaména	30,2%	Kanem	13,8%	Moyen Chari	(53,5%)
Mandoul	29,7%	Lac	13,8%	Wadi Fira	(51,8%)
Chari Baguirmi	23,9%	Mayo Kebbi Est	13%	Hadjer-Lamis	(46%)
Wadi Fira	22%	Wadi Fira	11,7%	Chari Baguirmi	(42,2%)
Salamat	21,3%	N'Djaména	11,4%	N'Djaména	(37,6%)
Sila	21,3	Sila	11,1%	Logone Orientale	(24,5%)
Batha	21,1%	Chari Baguirmi	10,5	Tandjilé	(13,9%)
Barh El Gazal	21%	Logone Orientale	8,9%	Est, Ennedi Ouest	(12,4%)
Borkou, Tibesti	20,1%	Borkou, Tibesti	8,5%	Logone Occidentale	(6%)
Ouaddaï	19,0%	Logone Occidentale	7,6%	Mayo Kebbi Est	(6%)
Guéra	18,1%	Guéra	6,8%	Barh El Gazal	(5,5%)
Ennedi Est, Ennedi Ouest	14,5%	Moyen Chari	6,7%	Mayo Kebbi Ouest	(2,7%)
Kanem	14,4%	Salamat	5,8%	Borkou, Tibesti	(1,8%)
Hadjer-Lamis	14,3%	Ouaddaï	5,3%	Kanem	(0,7%)
Lac	8,2%	Mandoul	4,9%	Lac	(0,7%)

Source : Extrait des données de l'EDS2014-2015



Variations de la prévalence de l'excision en fonction de l'appartenance ethnique	
Groupes Ethniques	Pourcentage
Groupes ethniques Dadajo/Kibet/Mouro	(92,4 %)
Groupe ethnique Arabe	(85,4 %)
Groupes ethniques Bidio/Migami/Kenga/Dangléat	(83 %)
Groupes ethniques Ouadaï/Maba/Massalit/Mimi	(78,8 %)
Groupes ethniques Mesmedjé/Massalat/Kadjaksé	(75,4%)
Groupes ethniques Zaghawa/Bideyat/Kobé	(67,5%)
Groupes ethniques Boulala/Médégo/Kouka	(55,5 %)
Groupe ethnique Sara (Ngambaye/Sara Madjin-Gaye/Mbaye)	(38,8%)
Groupes ethniques Tama/Assongori/Mararit	(33,7%)
Groupes ethniques Baguirmi/Barma	(23,5 %)
Groupes ethniques Peul/Foulbé/Bodoré	(18,2%)
Groupes ethniques Kanembou/Bornou/ Boudouma	(7 %)
Groupe ethnique Gorane	(5,7 %)
Groupes ethniques Toupouri/Kéra	(4,4 %)
Groupes ethniques Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/Soumraye	(3,7 %)
Groupe ethnique Moundang	(2,4 %)
Groupes ethniques Karo/Zimé/Pévé	(2,4 %)
Groupes ethniques Massa/Mousseye/Mousgoume	(2,1 %)
Groupes ethniques Marba/Lélé/Mesmé	(0,4%)

Source : Extrait des données de l'EDS2014-2015



13. ANNEXE 2 : Evolution des principaux indicateurs scolaires du Tchad sur la période 2015 – 2019

Evolution des effectifs des élèves du Tchad						
	Sexe	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Préscolaire	Garçons	6 590	7 379	5 837	8 702	8 926
	Fille	6 738	6 735	5 400	8 142	8 500
	Total	13 328	14 114	11 237	16 844	17 426
Primaire	Garçons	1 287 413	1 253 512	1 175 578	1 353 293	1 391 647
	Filles	982 691	959 711	893 858	1 045 317	1 077 141
	Total	2 213 223	2 213 223	2 069 436	2 398 610	2 468 788
Moyen	Garçons	239 198	253 322	228 451	229 722	228 032
	Filles	117 479	124 267	125 615	129 463	133 071
	Total	356 677	377 589	354 066	359 185	361 103
Secondaire	Garçons	110 756	109 564	105 737	102 102	118 226
	Filles	37 734	40 168	43 113	43 214	50 418
	Total	148 490	149 732	148 850	145 316	168 644
Technique	Garçons	5 235	712	698	4 466	4 843
	Fille	2 846	118	119	2 763	2 798
	Total	8 081	830	817	7 229	7 641
Principaux indicateurs scolaires						
TBA (Taux Brut d'Admission)						
	Sexe	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Primaire	Garçons	119,7%	115,6%	106,4%	125,9%	123,3%
	Filles	93,4%	114,6%	86,4%	104,0%	102,0%
	TBA national	106,8%	115,1%	96,6%	115,2%	112,8%
	Parité F/G	0,78	0,99	0,81	0,83	0,83
Moyen	Garçons	39,6%	43,6%	34,6%	35,3%	33,4%
	Filles	20,3%	22,2%	19,8%	20,7%	20,1%
	TBA national	29,8%	32,7%	27,1%	27,8%	26,6%
	Parité F/G	0,51	0,51	0,57	0,59	0,60
Secondaire	Garçons	20,2%	20,9%	20,2%	19,2%	23,1%
	Filles	6,8%	7,5%	7,3%	7,8%	9,3%
	TBA national	13,1%	13,9%	13,4%	13,2%	15,8%
	Parité F/G	0,34	0,36	0,36	0,40	0,40
TBS (taux Brut de Scolarisation)						
	Sexe	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Préscolaire	Garçons	1,4%	0,9%	0,7%	0,9%	0,9%
	Filles	1,6%	0,8%	0,7%	0,9%	0,9%
	Ensemble	1,5%	0,9%	0,7%	0,9%	0,9%
	IP	1,10	0,98	0,98	1,00	1,02
Primaire	Garçons	107,4%	100,7%	93,9%	101,0%	100,1%
	Filles	82,7%	77,8%	69,8%	78,7%	78,1%



	Ensemble	95,1%	89,3%	81,7%	89,9%	89,1%
	IP	0,77	0,77	0,74	0,78	0,78
Moyen	Garçons	39,8%	40,7%	35,50%	34,5%	33,1%
	Filles	18,4%	18,8%	18,36%	18,3%	18,2%
	Ensemble	28,7%	29,4%	26,67%	26,2%	25,4%
	IP	0,46	0,46	0,52	0,53	0,55
Secondaire	Garçons	28,9%	27,6%	26,7%	24,1%	27,0%
	Filles	8,8%	9,0%	8,7%	9,1%	10,2%
	Ensemble	18,2%	17,8%	17,2%	16,1%	18,1%
	IP	0,30	0,33	0,33	0,38	0,38
Taux d'achèvement						
	Sexe	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Primaire	Garçons	50,8%	48,0%	50,3%	53,1%	52,4%
	Filles	32,2%	37,3%	34,1%	35,5%	36,3%
	Ensemble	41,4%	43,0%	42,1%	44,2%	44,2%
	IP F/G	0,63	0,78	0,68	0,67	0,69
Moyen	Garçons	24,5%	25,0%	24,2%	23,5%	24,3%
	Filles	9,2%	9,4%	10,5%	10,6%	11,2%
	Ensemble	16,6%	16,9%	17,1%	16,7%	17,5%
	IP F/G	0,38	0,37	0,43	0,45	0,46
Secondaire	Garçons	29,5%	27,2%	26,3%	20,3%	26,4%
	Filles	7,7%	7,7%	7,5%	7,6%	9,7%
	Ensemble	17,9%	16,9%	16,3%	13,6%	17,5%
	IP F/G	0,26	0,28	0,28	0,38	0,37

Source : Données du Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE), UNESCO.

..... FIN



Les crédits photos :

© ONUTCHAD / Pascal Dohou /2020

© OCHA / Philippe Kropf

© OCHA / Federica

© FAO / Issouf Sanogo



